



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 septembre 2022 - 18h00

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du
lundi 26 septembre 2022 – 18h00

Date de la convocation : 20 septembre 2022

Le compte-rendu de séance a été affiché le : 30 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Quorum : 25

Etaient Présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, Mme Camille LE DELLIU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Etaient représentés :

M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à Jean-François PLEGUE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

Secrétaire de séance : Mme Marie MOULINIER

Le maire

François BAYROU



Le secrétaire de séance

Marie MOULINIER



ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 juin 2022	46
1 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	46
Rapporteur : François BAYROU	46
2 - RESILIATION AMIABLE DU PROTOCOLE D'ACCORD SIGNE AVEC LA SOCIETE COUNTERPOINTE SPORTS GROUP	47
Rapporteur : M. Jean-Louis PERES.....	47
3 - RESILIATION AMIABLE DE DEUX BAUX EMPHYTEOTIQUES ADMINISTRATIFS ATTRIBUES A LA SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE COUNTERPOINTE DEVELOPMENT GROUP58	
Rapporteur : Jean-Louis PERES.....	58
4 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA VILLE DE PAU.....	59
Rapporteur : Jean-Louis PERES.....	59
5 - RUE MICHEL HOUNAU : CESSIION D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PRIVE DE LA VILLE AUX RIVERAINS	60
Rapporteur : Jean-Louis PERES.....	60
6 - RUE DE L'ARRIOULAT : CESSIION DE DEUX PARCELLES DU DOMAINE PRIVE DE LA VILLE AUX RIVERAINS.....	61
Rapporteur : M. Jean-Louis PERES.....	61
7 - PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DU QUARTIER SARAGOSSE : DECLASSEMENT DE DEUX EMPRISES DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL SUR LE SITE KENNEDY	61
Rapporteur : Jean-Louis PERES.....	61
8 - RUE DU CAPITAINE GUYNEMER : CESSIION D'UN ILOT POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS EN ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE	63
Rapporteur : M. Jean-Louis PERES.....	63
9 - RUE THEO LANNES : CESSIION D'UN TERRAIN DU DOMAINE PRIVE DE LA VILLE A PAU BEARN HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS NEUFS.....	68
Rapporteur : Jean-Louis PERES.....	68
10 - RUE THEO LANNES : DECLASSEMENT ET CESSIION D'UNE EMPRISE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL A PAU BEARN HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS NEUFS	69
Rapporteur : Jean-Louis PERES.....	69
11 - UNIVERSITE-TECHNOPOLE : AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE L'ETAT POUR LA REALISATION DU PARC DU RUISSEAU DU LAÜ	70
Rapporteur : M. Jean-Louis PERES.....	70
12 - CHEMIN GUILHEM : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION BD N°394P ET N°408	71
Rapporteur : M. Jean-Louis PERES.....	71
13 - MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL DE LA SPL HALLES ET REPUBLIQUE	72
Rapporteur : Jean-Louis PERES.....	72
14 - DECISION MODIFICATIVE N°2	73

Rapporteur : Jean-Louis PERES.....	73
15 - CREATION DE COURTS DE PADEL AUX TENNIS DU CAMI-SALIE : MODIFICATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE AU TC PAU	74
Rapporteur : Jean-Louis PERES.....	74
16 - GROUPEMENT DE COMMANDE PERMANENT POUR DES PRESTATIONS DE TRANSPORT DE FONDS	76
Rapporteur : Jean-Louis PERES.....	76
17 - AVENANT 2 AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN PLACE D'UNE SIGNALÉTIQUE DIRECTIONNELLE D'IDENTIFICATION SUR L'ESPACE PUBLIC ET BATIMENTAIRE	77
Rapporteur : Jean-Louis PERES.....	77
18 - POLE D'ECHANGES MULTIMODAL - CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LES ETUDES ET LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA « ROTONDE » SNCF	78
Rapporteur : M. Jean-Louis PERES.....	78
19 - MISE EN VALEUR DES FAÇADES : ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIERES	79
Rapporteur : M. Gilbert DANAN	79
20 - AVENANT 1 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT PLAN DE RELANCE - FONDS FRICHES RELATIVE AU PROJET "CORISANDE SUD" - SUBSTITUTION DE LA VILLE DE PAU A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	81
Rapporteur : Gilbert DANAN	81
21 - RAPPORT D'ACTIVITE 2021 - COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE	82
Rapporteur : MME Patricia WOLFS	82
22 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022 - MISSION HANDICAP	83
Rapporteur : Patricia WOLFS.....	83
23 - COLOS APPRENANTES 2022 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PARTENAIRES ASSOCIATIFS	84
Rapporteur : MME Marie-Laure MESTELAN.....	84
24 - FONDS D'INITIATIVES POUR LES HABITANTS	84
Rapporteur : Josy POUEYTO	84
25 - SUBVENTIONS AUX STRUCTURES A VOCATION SOCIALE.....	85
Rapporteur : Béatrice JOUHANDEAUX	86
26 - EVOLUTION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE.....	87
Rapporteur : Françoise MARTEEL.....	87
27 - MISE A JOUR DU REGLEMENT DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET DE LA RESTAURATION SCOLAIRE	98
Rapporteur : Françoise MARTEEL.....	98
28 - CONVENTIONS AVEC LA CAF POUR LE FINANCEMENT DES ACTIVITES D'ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES GERES PAR LA VILLE DE PAU	98
Rapporteur : Françoise MARTEEL.....	99
29 - SUBVENTIONS ACCORDEES A LA VILLE DE PAU DANS LE CADRE DU PROGRAMME CITES EDUCATIVES	99
Rapporteur : MME Françoise MARTEEL	99
30 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE D'INVESTIGATION ET D'ACTION EDUCATIVE ET LA VILLE DE PAU.....	100

Rapporteur : Clarisse JOHNSON LE LOHER	100
31 - PAU MEDIATION : PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE CEID (CENTRE D'ETUDES ET D'INFORMATION SUR LA DROGUE ET LES ADDICTIONS)	102
Rapporteur : Clarisse JOHNSON LE LOHER	102
32 - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA PROMOTION DU DON DE SANG BENEVOLE LABEL "PAU, COMMUNE PARTENAIRE DU DON DE SANG"	103
Rapporteur : Jean LACOSTE	104
33 - FOIRAIL ET THEATRE SARAGOSSE : LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLE EN QUALITE D'EXPLOITANT DE LIEU.	104
Rapporteur : Jean LACOSTE	104
34 - ZENITH : MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE TIERS	105
Rapporteur : Jean LACOSTE	105
35 - EXTENSION DU CIMETIERE BESSIERES - FIN DE PROCEDURE.....	106
Rapporteur : Alexa LAURIOL	106
Madame Bonnemason-Carrère, programme d'action du Plan Climat Air Énergie.	107
36 - PROGRAMME D'ACTIONS DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL ET LANCEMENT D'UN NOUVEAU CYCLE DE LABELLISATION "TERRITOIRE ENGAGE TRANSITION ECOLOGIQUE, VOLET CLIMAT-AIR-ENERGIE" (ANCIENNEMENT CIT'ERGIE).....	107
Rapporteur : Christelle BONNEMASON-CARRERE	107
37 - ATTRIBUTION D'INDEMNITES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENOVATION DU COMPLEXE DE LA REPUBLIQUE ET DES ESPACES PUBLICS DU SECTEUR FOIRAIL-CARNOT-REPUBLIQUE.....	117
Rapporteur : Thibault CHENEVIERE	117
38 - GRATUITE DU STATIONNEMENT EN OUVRAGE POUR LES TEMPS FORTS COMMERCIAUX DE L'ANNEE 2023	117
Rapporteur : Thibault CHENEVIERE	117

La séance est ouverte à 18h00, par Monsieur François BAYROU, Maire de Pau.

Désignation du secrétaire de séance.

M. le Maire :

Le secrétariat de séance sera Marie Moulinier.

Madame Marie MOULINIER est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire :

...Début de l'intervention non enregistrée...

Je démens absolument toutes les fadaises qui sont racontées sur ce sujet et qui ne sont en réalité que des tentatives de petite déstabilisation politique, mais il n'est pas vrai qu'aucun arbre ne soit menacé dans cette ville. Si j'allais au fond de ce que je pense, je connais plusieurs arbres très mal placés, mais bon, je vis avec parce que c'est la vie. Et donc les arbres que nous replantons sont des arbres de haute tige. Il suffit d'aller voir Place de Verdun ce qu'il en est. Je vous rappelle que Place de Verdun on a planté tous ces arbres. On a dû les couper parce que les pépiniéristes avaient mal fait le travail. C'étaient des arbres greffés dont le tronc était fragile, et ils ont changé gratuitement tous les arbres de la ville. Il suffit d'aller voir ce qu'ils sont, ce n'est pas dur. Donc tout ça, ce sont de mauvais, ridicules procès d'intention. Alors voilà ce que je voulais dire en commençant parce que c'est une réponse à des fadaises qui sont propagées avec mauvaise foi. Ceci est la vie. Donc voilà pour ce premier point.

Deuxième point, on va inaugurer le Foirail vendredi, et c'est un événement très important. Peut-être que certains d'entre vous ont aperçu ce que c'était que ce bâtiment superbe qui va jouer dans la vie culturelle de la ville un rôle très important, un rôle d'aimant. Et donc, je vous répète que vous êtes bien sûr tous invités vendredi matin, 9 heures, à cette inauguration. De même qu'ont été invités toutes les entreprises, tous les ouvriers, les commerçants, les riverains et l'ensemble des acteurs culturels de notre ville. Je sais que c'est un peu tôt, mais bon, ce sont les circonstances.

Nous sommes en train d'achever le passage que j'avais promis, le passage Carnot, qui rend, qui redonne, mètre pour mètre, mètre carré pour mètre carré, la totalité des surfaces qui étaient autrefois dévolues au Foirail, aux brocanteurs. Et les métiers d'art vont trouver là une place de choix, et cela va être extrêmement fréquenté puisque nous allons avoir dans le même espace, l'entrée de l'école Henri IV qui ne sera donc plus du côté circulation, mais à l'abri de la circulation. Nous allons avoir l'entrée de la crèche, nous allons avoir l'entrée de la Calandreta, nous allons avoir l'arrière de la médiathèque et l'entrée de la nouvelle cité judiciaire, qui est dans l'immeuble qui était celui de la Miséricorde. Il paraît que cela va s'appeler cité judiciaire des Halles. Je ne sais pas si c'est vrai. Moi, je trouvais que Miséricorde, pour la justice, c'était un joli nom, mais je ne suis pas sûr d'avoir convaincu. En tout cas, j'ai le souvenir, que si cette cité judiciaire s'est mise en place, c'est probablement parce qu'il y a eu un garde des sceaux pendant quelques semaines, qui s'est occupé, non pas seulement de faire avancer, mais de créer ce dossier et de le mettre en situation d'aboutir rapidement. Et j'espère que cela sera le cas aussi pour le nouvel établissement pénitentiaire. On verra ce qu'il regroupe, mais il me semble qu'il y a assez peu de villes qui sont aussi avancées que nous le sommes pour présenter le terrain et la mise à disposition d'un établissement de cet ordre.

Je voulais dire qu'évidemment, les rues commerciales de la ville sont désormais presque entièrement occupées, y compris la rue Carnot, dont je me souviens très bien que, y compris ici, dans ce conseil, peut-être pas avec vous, on disait que c'était fini, que l'on ne pourrait pas la rattraper, qu'il faudrait des années pour refaire la rue Carnot. Eh bien, désormais, il n'y a plus que très peu de cellules encore vides rue Carnot, et je suis heureux de voir à quel point cet ensemble Foirail-Carnot, espace réservé et square derrière l'école Henri IV et derrière la cité judiciaire sont désormais le lieu d'une remise à niveau, y compris par les propriétaires. On a voté des aides pour les façades, très importantes, et on va voir autour du Foirail, je n'ai aucun doute sur ce sujet, renaître les immeubles comme on les a vus renaître autour des Halles.

Alors, une très bonne et très importante nouvelle, peut-être même grande nouvelle pour notre ville, c'est que, comme je l'avais dit ici d'ailleurs sur des discussions que nous avons eues ensemble, l'immeuble Gambetta, l'immeuble de la Poste va accueillir Pau Béarn Habitat en centre-ville. Et il y aura 110 salariés qui vont s'ajouter à tout ce que nous avons créé comme activités en centre-ville, et c'est tout à fait remarquable pour moi, parce que - ce n'était pas sur les rails - nous l'avons mis sur les rails et nous sommes arrivés au terme. Nous lancerons le concours d'architecte en octobre. On va aménager environ 3 000 m² de surface de plancher, le rez-de-chaussée, le 1er étage, une partie du rez-de-chaussée et du 1er étage, et la totalité du 2^{ème} et 3^{ème} étage. Le concours d'architecte, je le disais, sera lancé en octobre 2022, et la livraison sera prévue à l'été 2025. Et la Poste m'a indiqué qu'elle envisageait de moderniser son agence pour équilibrer et que tous ces services publics soient à la même hauteur et aient le même attrait pour les usagers.

Donc, on a beaucoup avancé de ce point de vue-là.

Je voudrais vous dire un mot sur les Galeries Lafayette. Je vais vous proposer que la ville prenne ses responsabilités et prenne le leadership sur cette opération. Parce que je crains qu'autrement, cela ne traîne pendant des mois et des mois, et nous avons besoin que cet immeuble, qui est un des emplacements, pour ne pas dire l'emplacement premium comme on dit dans le monde du commerce de la ville, se trouve réhabilité, rendu à sa destination commerciale. Et je suis donc entré en contact avec les équipes chargées de l'immobilier aux Galeries Lafayette pour que nous puissions, nous-même, prendre directement la direction de cette opération. En discutant avec ceux qui pourraient en être les usagers, et en même temps avec d'autres qui pourraient éventuellement occuper cet espace. Je pense que le mieux - mais on aura tout le temps d'en discuter avec la SEM Pau Pyrénées qui sera notre opérateur dans cette affaire - est de prévoir une opération mixte qui serait commerciale pour une grande partie des surfaces et puis immobilière de bureau, éventuellement, immobilière de logements, éventuellement parce que je me refuse à voir cet emplacement se dégrader encore un peu plus, tomber un peu plus dans l'oubli, alors que nous avons besoin d'une locomotive commerciale en centre-ville ou de plusieurs locomotives commerciales en centre-ville, selon ce que seront les conventions d'occupation. C'est une opération très importante, et notre but, le mien en tout cas, est de l'équilibrer au maximum. Cela n'est pas un investissement comme les Halles l'ont été, qui étaient entièrement à notre charge, presque entièrement à notre charge. C'est réellement un chapitre essentiel de la vitalité du centre-ville que nous allons de nouveau ouvrir. Alors, je voulais vous dire quelles étaient nos intentions sur ce sujet, mais, si vous regardez le centre-ville, et vous le faites autant que nous : une opération de tout premier plan sur la Poste, une opération de tout premier plan sur les Galeries Lafayette, à l'emplacement des galeries. Vous voyez qu'il y a là autant d'occasions de revivification d'un centre-ville qui est déjà en pleine santé puisque, comme vous le savez, les taux de vacances ont été considérablement abaissés, quelles que soient les discussions parfois oiseuses sur ce sujet. Donc, ceci est évidemment très important pour nous tous.

Je voulais noter des succès tout à fait remarquables en matière de fréquentation touristique. On vient de m'apporter les chiffres à l'instant. Nous aurons, en 2022, dépassé très largement les chiffres de 2019 qui étaient le sommet de ce que nous avons. Et donc, on aura dépassé très largement le million et demi de touristes, très largement, et c'est tout à fait considérable parce qu'en juillet, rien qu'en juillet, on avait 720 000 visiteurs. Vous savez que tout cela est compté à l'unité près parce que les opérateurs téléphoniques comptent les contacts avec les bornes.

Il y a eu une braderie qui a été un grand succès. J'étais heureux d'entendre les commerçants me le dire de manière explicite et enthousiaste.

Notre manifestation théâtrale de Molière 3.0 a été, elle aussi, un grand succès et c'est d'autant plus important que c'est l'initiation, le début, le commencement, le germe d'une opération culturelle d'autant plus large qui vise, si nous y arrivons, à faire de Pau le centre national d'interprétation, de transmission, de création du répertoire théâtral français. Cela n'existe nulle part ailleurs. Et le répertoire théâtral français, depuis le XVII^{ème} siècle jusqu'au XX^{ème} siècle ! Si notre ville, qui aime cette activité et qui a ce goût de la transmission, pouvait être la ville référence en France pour le théâtre, cela serait pour moi à titre personnel et pour nous à titre de ville, évidemment, quelque chose de très intéressant.

Très gros succès des concerts d'été à Pau, au Théâtre de Verdure, avec plusieurs milliers de spectateurs ; des animations culturelles, sportives, ludiques et familiales sur l'ensemble de nos parcs pendant tout l'été. On a eu une très belle fête du « club des cinq », comme on dit, c'est-à-dire des 5 clubs béarnais, 4 clubs masculins en rugby, en football, en basket-ball et en hand-ball et le club féminin de rugby de Pau et de Lons qui a participé. On a vécu des événements sportifs qui laissent présager que le développement sera considérable.

J'étais frappé, la Section et le Pau FC jouaient en même temps à la même heure, sur les deux terrains du Hameau. Et les deux étaient à guichet fermé. Ce qui montre qu'il y a un potentiel qui est encore en développement dans notre ville et tout cela est évidemment très important. J'ai été très heureux évidemment de la victoire de l'Élan, très heureux sportivement et puis très heureux patrimoniallement. Cette entrée dans le championnat pour un club qui a failli connaître des drames, cette entrée dans le championnat, contre Strasbourg qui est une grosse écurie, est une entrée victorieuse. C'est évidemment quelque chose d'infiniment utile et d'infiniment précieux pour notre ville. Et donc, dimanche, je rappelle que l'on a le classico contre Limoges et j'espère que tous pourront y participer.

Un très bon retour de la Foire sous sa nouvelle formule ! Alors, je répète devant vous que je ferai tout ce que je peux pour que la Foire soit aussi une foire agricole, parce que je suis persuadé qu'il y a une attente de contacts avec la nature, à la fois sous l'angle végétal et sous l'angle animal, qui est dans une ville comme la nôtre très importante. On a eu 50 000 visiteurs à la Foire, ce qui est tout à fait remarquable et en même temps il y a eu un très grand succès du Forum des associations dont nous avons pu faire le tour en entier, et c'était très intéressant. La fête de l'Ousse des Bois a été elle aussi, dans un excellent climat, un très grand succès, et la fête de Saragosse avait été de la même manière tout à fait réussie.

Je veux ajouter que - vous l'avez vu - le mensuel l'Étudiant, pour la seconde année consécutive, place Pau en numéro un des villes étudiantes en pleine dynamique dans la catégorie des villes universitaires moyennes. Je dis cela devant Mohamed Amara qui est là et Clarisse Johnson Le Loher idem, et donc, je suis très heureux de ce succès. Je suis d'autant plus heureux de ce succès - il y a deux éléments qui méritent qu'on les souligne, trois - le premier de ces éléments, les étudiants qui poursuivent leurs études à Pau recommandent Pau à 92%. Monsieur Laurand, vous aussi qui êtes en charge, Pau a 92%. C'est dire à quel point l'adhésion des étudiants à la vie universitaire de notre ville est évidemment très importante. Je voudrais insister au fait devant vous, Monsieur Amara, qui avait été l'initiateur de cette politique, sur la part très importante des étudiants inscrits en thèse de doctorat, puisque l'on a près de 5% des étudiants, du total des étudiants, qui sont inscrits en thèse de doctorat, et évidemment, la qualification I-SITE ou la certification I-SITE joue un rôle. Vous savez que I-SITE est une certification donnée à très peu d'universités en France et qu'il y a de grandes universités qui n'ont pas obtenu le label I-SITE. C'est un label scientifique et de recherche et c'est évidemment très important.

Il y a beaucoup d'étudiants étrangers. Il y a plus de 10% des étudiants qui sont des étudiants étrangers et c'est un enrichissement pour notre ville. Alors, cela tient évidemment au fait que nous sommes une ville avec des prix de logements abordables et beaucoup de logements étudiants par rapport à la population étudiante, qui est un plus considérable. Mais je voudrais donner un fait qui

est que le taux de passage en Licence II est de 60% ,et encore plus important à mes yeux, la première année de médecine, que nous avons obtenue de haute lutte, donne pour les étudiants palois pourtant éloignés des cours physiques, donne pour les étudiants palois 39% de taux de réussite, alors que Bordeaux n'a que 32%. C'est dire à quel point les conditions de travail dans notre université sont remarquables et à quel point nous devons, nous pouvons en faire - discussion que j'ai avec Mohamed Amara depuis des temps anciens où il était Président de l'université - nous pouvons en faire un vecteur de développement pour notre université, à condition que les budgets suivent. Ce qui n'est pas tout à fait évident parce que cela dépend des critères que le ministère retient pour les budgets, et donc, c'est évidemment quelque chose de très intéressant.

Et l'autre nouvelle, assez remarquable pour que l'on insiste dessus, le réseau social LinkedIn qui est le réseau des professionnels que tout le monde connaît et qui a 750 millions de membres dans le monde - c'est un des principaux réseaux sociaux et le principal réseau social des professionnels - LinkedIn a mesuré sur tous ses adhérents quelles étaient les villes qui étaient choisies par ceux qui décidaient de changer de localisation professionnelle, ceux qui décidaient de quitter la ville où ils étaient pour aller dans une autre ville. Et comme vous l'avez vu, dans ces villes, c'est Pau qui est première dans le classement national de LinkedIn et devant Bordeaux, Lorient, Nice et Marseille. Eh bien, rien que cela, mériterait que nous nous félicitions ensemble du travail qui a été fait au travers du temps pour obtenir cela.

Dernier point, les travaux.

Les travaux avancent très bien. Les travaux de la rue Louis Barthou seront livrés en temps et en heure et même un peu avant le temps et l'heure, puisque la rue Louis Barthou sera achevée le 21 octobre. Les enrobés seront coulés dans les prochains jours. Sur Batsalle, nous sommes en avance sur le prévisionnel, et les trottoirs et nouvelles pistes cyclables sont déjà en place et seront utilisés.

Et je voulais finir par le très gros travail d'investissement que nous avons fait pour les écoles, puisque l'investissement dans les écoles sera à peu près le double de ce qu'il était, Madame Marteel, dans la période précédente, et que le nombre des élèves, alors qu'il s'effondre partout ailleurs, a été chez nous maintenu et même peut-être, si l'on additionne école privée / école publique élèves de Pau, en progression, ce qui est un indice de plus de la vitalité de la ville et une raison de plus de nous féliciter que cette vitalité soit reconnue.

Voilà les éléments que je voulais présenter.

Monsieur Marbot, vous avez la parole...

M. MARBOT :

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais simplement dire quelques mots parce que vous avez beaucoup de sujets et on reviendra sur certains, j'imagine, durant le cours de ce conseil, et puis mes camarades ont des choses urgentes à vous dire.

Je voulais simplement, pour réagir à votre chronique, vous dire d'abord que nous vivons dans une ville formidable, exceptionnelle, et que cela, tout le monde est d'accord pour le dire ; tant par sa qualité architecturale, que la qualité jusqu'à présent de ses espaces verts, le dynamisme de son économie, de son université, et vous avez raison de le souligner, tout cela est très positif pour notre ville, et je crois que chaque paloise et chaque palois aura à cœur de s'en réjouir.

Vous avez évoqué un certain nombre de sujets. Nous avons des différences d'appréciation sur pas mal d'entre eux : sur le dynamisme commercial du centre-ville, sur l'aménagement de la rue Carnot. Je note, en revanche, deux-trois choses positives. La première c'est l'installation de Pau

Béarn Habitat en centre-ville, nous en avons parlé, nous vous l'avons suggéré, sans doute nous direz-vous que vous y aviez pensé avant, mais lorsque l'on vous l'avait suggéré, vous aviez écarté cela d'un revers de main, vraisemblablement pour ménager le suspense. En tout cas, je suis heureux d'entendre ce soir que des emplois vont être ramenés en centre-ville parce que le dynamisme du centre-ville c'est aussi la capacité de notre collectivité à y ramener des habitants et des emplois en plus, évidemment, des commerces.

Il y a eu beaucoup de touristes en ville cet été, tant mieux ! Attendons les chiffres, mais je vous crois sur parole, sur le fait que les touristes étaient nombreux, et je l'ai constaté également cet été. L'été a aussi été marqué par une chose : c'est la thrombose de la circulation au centre-ville parce que de nombreux travaux sont faits, et je ne remets pas en cause la légitimité de ces travaux. Je crois qu'une ville ne peut avancer que lorsque l'on y réalise des travaux et des améliorations. Mais était-il besoin de les mener tous en même temps ? L'entrée Sud est bloquée, l'entrée Est est bloquée, l'entrée Ouest est bloquée. Seule subsistait l'entrée Nord, qui était bloquée par intermittence par les changements de lampadaires. Je crois que notre ville gagnerait - et la qualité de vie des habitants s'en trouverait améliorée - si nous étions capables de planifier un peu mieux ces travaux. Parce qu'une ville qui vit, ce sont évidemment des touristes, mais ce sont aussi des habitants, et je ne voudrais pas que la programmation des travaux n'obéisse qu'à des considérations électorales, dont finalement les habitants sont assez loin, assez éloignés.

M. le Maire :

Qu'est-ce que vous voulez dire par électorales ?

M. MARBOT :

Je veux dire par là que si vous voulez que tout soit fini avant la fin du mandat, il faut tout entamer maintenant, alors que si vous les étalez tous les six mois, peut-être que la ville, les habitants s'en trouveraient améliorés.

M. le Maire :

Monsieur Marbot, si vous saviez à quel point...

Il n'y a que vous qui pensiez aux élections, d'ailleurs, pour vous casser la figure régulièrement.

M. MARBOT :

Vous ne faites jamais de politique, comme chacun sait...

M. le Maire :

Mais il se trouve que nous, en tout cas moi, cela n'est pas une considération parce que je vous assure que les travaux seront finis depuis longtemps dans quatre ans, c'est cela à peu près. Donc, si vous imaginez que nous avons ce genre de préoccupation, c'est que vous projetez vous-même vos propres fantasmes. Et je vous mets en garde parce que ce sont des fantasmes. C'est-à-dire, enfin à mon avis...

M. MARBOT :

Bon, je laisse chacun et chacune qui nous écoute se faire...

M. le Maire :

Vous n'avez pas des bases solides sur ce sujet.

M. MARBOT :

...se faire leur propre opinion sur ce que vous venez de dire.

M. le Maire :

Les travaux vont être finis tous dans un an et demi, et donc, on sera très loin des élections.

M. MARBOT :

Raison de plus, Monsieur le Maire,...

M. le Maire :

Et je peux vous le dire, très loin des élections, assez loin pour avoir été oublié au moment des élections.

Et je vais vous dire quelque chose d'autre. Votre remarque - je ne veux pas être désagréable - tout est irénique entre nous. Juste, comme j'ai pris la parole sur cette remarque, cela prouve que vous n'avez pas en tête les éléments de réflexion d'un gestionnaire.

Heureusement que l'on a lancé les travaux parce que l'argent était à un prix extrêmement bas. Les emprunts étaient à peine au-dessus de 0%. Si nous avions attendu, comme vous suggérez de le faire, alors, nous serions en grande difficulté financière parce que les emprunts aujourd'hui se négocient, comme vous le savez, beaucoup plus haut, quand ils se négocient. Parce qu'il y a beaucoup de banques qui refusent même de faire des propositions, tant l'incertitude sur l'avenir est grande. Et donc, heureusement qu'en gestionnaires nous avons fait ces dévolutions de travaux. Cela nous a permis de les réaliser. Autrement, peut-être que l'on n'aurait pas pu. C'est la même chose pour le Foirail, et donc, voilà.

Et je ne suis pas simplement d'accord avec vous sur la thrombose. Je connais beaucoup d'autres villes où la thrombose est bien pire, même sans travaux.

Pardon de vous avoir interrompu, Monsieur Marbot.

M. MARBOT :

Alors, il est vrai que bien d'autres villes sont pires, mais si on veut garder le haut du classement, essayons d'être meilleurs en tout cas. Et je vous parlais de l'étalement dans le temps de ces travaux. On n'était pas nécessairement obligé de les commencer tous en même temps et de les mener tous en même temps. Je suppose que vous avez d'autres projets d'investissement pour les années à venir, donc, la question de la gestion des deniers publics ne vous empêchera sans doute pas de les mener. Et ces travaux n'auraient sans doute pas été non plus empêchés, en tout cas leur étalement dans le temps.

Et en fait, à la fois notre différence d'appréciation et cette appréciation aussi sur les travaux, à mon sens, nous ramènent à une différence fondamentale : c'est, la prise en compte de ce que vous disent les habitants de cette ville. Et cela nous ramène au sujet des arbres en réalité. Mes camarades en diront un mot plus long parce que c'est un sujet qui leur tient à cœur, ils me l'ont dit. Mais, quand vous parlez de la place Gramont, par exemple, moi j'entends tout à fait le fait que vous disiez : « Je souhaite que cette place soit remise en valeur. » Mais les habitants ne le souhaitent pas et ils vous disent à travers des manifestations qui, contrairement à ce que vous dites, ne sont pas une tentative de déstabilisation politique, mais simplement un cri du cœur des habitants de ce quartier, d'un certain nombre d'habitants de cette ville, qui subissent de plein fouet le changement climatique, comme nous tous, mais qui l'ont constaté et qui sont peut-être un peu plus conscients que nous de ce changement qui avance vers nous à grands pas, et qui vous disent, par exemple, que quand on replante des arbres – c'est vrai que nous replantons des arbres - mais quand on les replante, ça ne vaut pas un vieil arbre en terme de lutte contre le réchauffement climatique.

Que l'artificialisation des sols dans cette ville doit cesser !

Ce sont des chiffres du ministère du développement durable dont on ne peut pas soupçonner qu'ils soient subjectifs ou en tout cas qu'ils souhaitent vous placer en difficulté. Mais entre 2009 et 2021, voyez si je suis œcuménique, on remonte à des années plus anciennes, mais en 12 ans dans cette ville, 65 hectares ont été artificialisés. La ville a perdu 65 hectares d'espaces naturels, c'est cela que ressentent les habitants et c'est cela qu'ils vous disent aujourd'hui simplement. Ils vous disent « écoutez-nous » et les perspectives monumentales, architecturales sont sans doute des arguments légitimes, mais ils ne sont plus d'actualité parce qu'aujourd'hui nous souffrons tous des places bétonnées, des places sans ombre et de ce que cela provoque dans nos modes de vie, avec une accélération cet été qui a été dramatique dans bien des cas et des régions de France. Et je souris en vous entendant évoquer Martine Lignières-Cassou parce que, s'il est vrai que Martine Lignières-Cassou à l'époque, c'est-à-dire aussi à un moment où sans doute ces préoccupations étaient moins prégnantes, s'il est vrai que Martine Lignières-Cassou avait pensé à un moment abattre les magnolias de la place Gramont, c'est bien parce qu'elle a écouté les habitants et qu'elle a pris en compte leur point de vue, qu'elle ne les a pas abattus ou en tout cas qu'elle ne les a pas tous abattus et qu'elle a fait en sorte de les tailler en cône pour à la fois sauvegarder la perspective et sauvegarder l'essentiel de la végétation de cette place.

J'en termine, puisque vous citez la place des Vosges, je ne sais pas si vous l'avez fait à dessein, mais la place des Vosges a de magnifiques alignements d'arbres, et je suis sûr que les habitants de cette place, si on leur proposait de les remplacer par de jeunes arbres ou de les déplacer, se mobiliseraient comme les palois et les paloises le font depuis quelques semaines.

M. le Maire :

Un mot sur la place des Vosges, et je vous répondrai après sur un autre point. Les arbres de la place des Vosges ne sont pas contre les façades. La question de la place Gramont, c'est qu'il y a 30 ans - ce n'est pas si vieux que cela et je montrerai aux habitants ce qu'était le plan initial et ce qu'étaient les vues initiales de la place Gramont, on le fera tous ensemble - la question c'était, qu'il y a 30 ans on a planté des magnolias contre les façades, sur les terrasses, ce qui n'était pas du tout le plan initial. Et je maintiens que l'on peut tout à fait imaginer un aménagement - je vous donnerai un exemple qui n'est pas définitif, j'ai dit que j'allais lancer un concours - je vous donnerai un exemple d'aménagement avec autant d'arbres, mais qui seraient replantés et qui seraient eux aussi de taille, puisque nous plantons des arbres quasi adultes, pour obtenir en effet, l'effet d'absorption du CO² que vous indiquez.

Permettez-moi de douter profondément de 65 hectares. Je voudrais bien savoir où, dans cette ville, on a trouvé 65 hectares, alors que nous, nous avons au contraire végétalisé. J'ai même eu avec Monsieur Dartigolles quelques accrochages sur la déconstruction, comme l'on dit élégamment, d'un immeuble à Saragosse. Nous avons végétalisé, créé des parcs.

Monsieur Dartigolles, ce n'était pas ce que vous plaidez à l'époque.

Et donc, créé des parcs, végétalisé la totalité du parcours du Fébus, diminué – je pense à Saragosse – la surface de l'avenue Saragosse qui était une espèce d'autoroute urbaine et, au contraire, rendu perméables les sols. Et je suis absolument prêt à faire avec vous. Peut-être que c'est cette étude qui a raison. Si on avait végétalisé 65 hectares, il y aurait beaucoup d'immeubles qui se seraient créés, et donc, il y aurait eu beaucoup de logements qui se seraient créés, je ne crois pas à cette affirmation. Et donc, je vous propose que nous fassions ensemble la liste de ce qui a été végétalisé par nous et imperméabilisé par vous, et on va voir...

M. MARBOT :

Je ne pense pas que l'on en soit à 65 hectares.

En tout cas ce sont les chiffres du site du ministère du développement durable, voilà.

M. le Maire :

Je vous garantis que ce chiffre...

M. MARBOT :

... Donc, je ne les ai pas ni inventés ni truqués.

M. le Maire :

Je vous garantis que ce chiffre ne me paraît pas, je parle en bon sens...

M. MARBOT :

Vingt-et-un hectares d'habitat, 43 hectares d'activités et 4 hectares de mixte, voilà.

M. le Maire :

Cela veut dire que vous comptez le stade dans l'imperméabilisé ?

Il y a une pelouse vous savez ! Vous savez qu'il y a une pelouse ?

M. MARBOT :

Oui, oui, je sais bien.

M. le Maire :

On ne vous voit pas souvent, mais il y a une pelouse.

M. MARBOT :

Je ne pense pas que cela soit le stade.

M. le Maire :

Monsieur Dartigolles...

M. DARTIGOLLES :

Comme chaque année, l'air du Morbihan vous a fait du bien.

M. le Maire :

Oui, pourquoi pas !

M. DARTIGOLLES :

Oui, non mais si, c'est très joli.

D'abord, merci de nous donner la parole, Monsieur le Maire, nous y sommes très sensibles.

M. le Maire :

Si l'on ne vous avait pas, Monsieur Dartigolles, il faudrait vous inventer.

M. DARTIGOLLES :

Alors, pour être un peu plus sérieux, Monsieur le Maire, je pense que pendant longtemps, votre état d'esprit et même pour dire davantage, votre nature profonde dans la vie politique a été de dire : « Il faut avoir un objectif, une vision claire des objectifs et il faut se mettre en ordre de marche pour les atteindre sans barguigner. » Je pense que vous n'aviez pas le goût des palabres, que vous avez longtemps assimilées à une perte de temps, à des discussions inutiles, et comme pouvait le dire Henri IV : « Un acte vaut cinq dires. » Je pense vraiment que votre nature est celle-ci. Elle peut avoir d'ailleurs une forme d'efficacité, décidée et engagée. Mais vous le savez comme moi, Monsieur le Maire, les temps ont changé. Nous sommes confrontés à des menaces et des périls qui ont augmenté, mais avec eux des potentialités nouvelles pour y faire face.

Je suis désespéré du débat public parfois, sur la notion de progrès, et il y a des personnes, des collectifs, il y a aujourd'hui rassemblées en bas de notre mairie des personnes qui sont inoffensives, qui sont pleines de diagnostics, de solutions, d'idées, d'intelligence collective, qui, malheureusement, sont devant notre police municipale. Les choses se passent paisiblement. Quelques-uns ont pu rentrer, mais je trouve dommage que l'on ne puisse pas, sur ces moments-là, fonctionner différemment. Parce que vous le savez comme moi, il y a des personnes qui ne se sentent pas considérées dans notre pays, et cette question met d'ailleurs la société française sous tension. Rien n'est réglé, et il y a des personnes aujourd'hui en bas de la mairie qui ne sentent pas considérées. Les temps ont changé, et donc, on a besoin en effet de réfléchir collectivement afin de construire, oui, de la concertation et des solutions partagées.

Sur Gramont, je vais vous dire quelque chose, Monsieur le Maire, je connais votre habileté politique, je pense que vous aviez pris la décision de l'abattage des arbres. Je peux me tromper, c'est subjectif, je pense que...

M. le Maire :

La réponse est non.

M. DARTIGOLLES :

D'accord.

Je pense que vous avez une idée qui relève de votre esthétique, de vos goûts, de ce que serait cette place. Je vous ai entendu - on a eu beaucoup d'exemples - la comparer à la place Vendôme, aujourd'hui à la place des Vosges, où en effet il y a des arbres magnifiques. Mais je pense que votre pente irait plutôt vers une place avec les arcades dégagées pour résumer, et c'est d'ailleurs votre liberté totale que de l'imaginer ainsi. Sauf, que l'on n'est pas aux pièces. Sauf, que l'on a besoin de réfléchir ensemble et de mettre sur la table toutes les options. Ce soir, il y a quelque chose de positif, c'est qu'il n'y aura pas de passage en force, et je trouve que là encore, c'est quelque chose de très positif.

M. le Maire :

Je vous adore, Monsieur Dartigolles...

M. DARTIGOLLES :

Je peux continuer ou pas ? Je vais continuer, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Mais je vous déclare ma flamme...

M. DARTIGOLLES :

Oh mais attendez cela risque de ne pas durer !

Et c'est donc un devoir quand on dirige une ville, en effet, de partager les raisons de l'action avec le plus grand nombre. Vous avez parfaitement raison ce soir de dire : « Bon ! On va se poser, on n'est pas à quelques mois près. »

On va donc engager un travail de concertation, et je pense que sur ce projet, vous pouvez en faire, Monsieur le Maire, un pas décisif dans une méthode plus respectueuse, que pour l'instant, pour ma part, je n'ai jamais pratiquée.

Ah ! Chaque fois cela me touche un peu concernant Isabe. Sur Isabe, on peut avoir un désaccord sur l'aménagement, mais et je pensais avoir obtenu, si ce n'est votre accord, au moins une légère évolution de votre part sur un point. Les personnes ont un cri qui part du ventre quand elles reçoivent une lettre qui n'est pas sous enveloppe, qui n'est même pas affranchie, et où on leur dit « que la démolition est décidée ». Je peux vous assurer - oui, oui, mais qu'importe - je peux vous assurer que pour avoir été contacté rapidement après cette lettre, 24 heures après, je n'ai pas imaginé, je n'ai pas inventé les réactions. Et après, je pense que, par exemple, on ne ferait plus comme cela aujourd'hui. Je le crois.

Donc, chaque fois, que ce soit localement, nationalement, on a le sentiment que la décision vient d'en haut, qu'elle s'impose, que le travail de conviction n'a pas été mené, mais ça crée des déchi-

rements, des incompréhensions. Je vous assure, Monsieur le Maire - nous ne sommes pas de la même sensibilité politique, cela n'aura échappé à personne - que je suis avec attention ce que vous portez nationalement depuis quelques semaines sur l'alerte concernant une méthode qui serait un passage en force. Et, je me demande, quand bien même je pense qu'en milieu de semaine il y aura l'annonce d'une réforme de la retraite via un amendement gouvernemental au PLFSS, qui sera un passage en force. Mais je me demande quel Janus vous êtes, ce personnage à deux têtes, qui peut théoriser nationalement une méthode qui pour l'instant n'est pas mise en œuvre et localement, avoir une difficulté à la mettre en œuvre. Je prends l'exemple de la gratuité des bus. Vous êtes opposé, j'y suis favorable. Je vous ai dit que l'on pouvait au moins aller vers une étude d'impact, un groupe de travail où l'on pourrait auditionner des personnes qui ont mis en œuvre la gratuité totale ou partielle, réfléchir au financement, voir si en effet il y a eu un report modal réel - il y a un report modal – et c'est une politique juste socialement et responsable écologiquement. Vous m'aviez dit en conseil d'agglomération : « Oui, Monsieur Dartigolles, on va mettre en place une commission de travail. » Vous m'avez dit même : « Je n'y crois absolument pas à ce que vous proposez, mais on va la mettre en place. » Je vous demande ce soir, Monsieur le Maire, de l'installer. Cela peut durer 4/5 mois, on se donne un rendez-vous tous les 15 jours, on auditionne des gens, tous les avis... J'aurai grand plaisir, moi, à y participer.

M. le Maire :

Et vous allez pouvoir y participer parce que Nicolas Patriarche est missionné pour mettre en place ce groupe de réflexion.

M. DARTIGOLLES :

Très bien, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Et il m'a dit qu'il le ferait pendant le mois d'octobre.

M. DARTIGOLLES :

Très bien.

M. le Maire :

Parce que l'on a eu les vacances entre temps.

M. DARTIGOLLES :

Oui, mais cela je vous parle d'une annonce...

M. le Maire :

On s'est même téléphoné pour dire que, peut-être, ce n'était pas le moment.

M. DARTIGOLLES :

Oui.

Bon, eh bien, c'est très positif que ce soit octobre.

Vous confondez avec l'Élan, mais ce n'est pas grave.

Concernant l'Élan Béarnais, idem, je pense qu'il faut mettre en place la commission de suivi. Formidable face à Strasbourg ! J'ai lu attentivement les différentes expressions du nouveau président du club. Je l'ai lu aussi disant qu'il ne pourrait pas, chaque année, mettre au pot l'engagement qui est le sien aujourd'hui, ce que l'on peut très bien comprendre. Je l'ai lu aussi qu'il avait été surpris concernant le niveau réel de la dette. Donc, je pense que le fait de pouvoir installer cette commission de travail sera aussi quelque chose d'utile au regard de l'année que l'on vient de vivre.

Je termine sur deux points très rapidement.

Sur l'université, je suis d'accord avec les points très positifs que vous avez donnés, mais là encore, quand on présente un panorama quasi idyllique, si on oublie certaines réalités, les personnes qui les vivent ont le sentiment de ne pas être considérées. Et j'attire l'attention sur l'aggravation parfois spectaculaire de la précarité étudiante. Il y a des étudiants qui, de nouveau cette année, retrouvent le campus palois avec la boule au ventre, ne sachant pas comment ils vont pouvoir financer leurs études et parfois tout simplement se nourrir. On m'avait dit lors d'un conseil communautaire que la précarité étudiante n'existait pas à Pau. Malheureusement, les faits sont têtus. Quand des distributions sont organisées, malheureusement, il y a beaucoup de monde.

Je termine sur un point concernant la question énergétique, Monsieur le Maire. On sait combien elle va être d'une actualité intense dans les prochaines semaines, les prochains mois. Je suis en contact avec les locataires de Saragosse concernant le réseau de chaleur urbain et la hausse des charges suite, donc, au déploiement du réseau de chaleur. La presse s'en est faite écho. Il y a une réunion prochainement. Je ne sais pas si vous avez pu, vous concernant, regarder de près cette situation. Si le bailleur social réfléchit à des choses particulières concernant des personnes qui ne pourront plus, pour différentes raisons, faire face aux charges locatives ou à leur facture d'énergie... Et il serait bien, là aussi, de pouvoir réfléchir à des dispositifs pour pouvoir, par-delà le bouclier tarifaire qui va être prolongé nationalement, mais à 15%, limitant la hausse à 15%... Certaines familles seront quand même en grande difficulté.

Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Merci, Monsieur Dartigolles.

Monsieur Amara va vous répondre sur juste la précarité.

M. AMARA :

Juste deux points de précisions.

D'abord, si c'est moi qui étais la personne citée, je n'ai jamais dit qu'il n'y avait pas de précarité à l'université. Dans la discussion que nous avons eue il y a une année ou une année et demie, on avait parlé du soutien alimentaire et j'avais dit que le sujet était moins celui-là parce que l'on avait carrément des surplus qui nous restaient sur les bras et que ce n'était pas une question de soutien alimentaire. Mais il y avait un problème de soutien psychologique, il y avait un problème de suivi, de solitude, etc...

Non, mais c'est un fait. On se retrouvait avec des paquets de nourriture que l'on n'avait pas pu distribuer. C'est pour cela que je disais, sur le moment ce n'était pas cela. Cela ne veut pas dire qu'aujourd'hui les choses n'ont pas évolué. La précarité existe, elle existe au niveau national. Bien entendu, les étudiants sont la partie peut-être la plus fragile et il y a de vrais sujets sur les moyens financiers, l'accompagnement, le logement, et donc, je crois que tout le monde en est conscient. Ce qui avait été dit à l'époque, c'était d'un point de vue pragmatique ; où est-ce qu'il fallait mettre l'effort pour essayer d'améliorer la situation des étudiants, sans focaliser sur un sujet qui, à l'époque, nous semblait traité, mais qu'il y avait d'autres sujets sur lesquels il fallait mettre l'accent. Et cela reste valable aujourd'hui. Probablement, pour la question alimentaire cela a changé. Il y a plus de demandes actuellement et puis il y a de vraies demandes sur le côté logement, sur le côté financier.

M. le Maire :

J'ajoute, pour aller dans le sens de ce que Mohamed Amara vient dire, que L'Etudiant, dans le classement qui nous met en tête de toutes les villes étudiantes dans la strate qui est la nôtre, celle des villes moyennes, pas des très grandes villes, insiste sur le fait que le logement à Pau est très accessible, que c'est une des raisons pour lesquelles il considère que l'attrait de l'université est important.

M. DARTIGOLLES :

Juste une question, Monsieur le Maire - elle est très courte - sur Gramont. Cela vous permettra de répondre, c'est très court.

Vous annoncez, donc, si j'ai bien compris, vous savez je suis laborieux, je suis beaucoup plus lent que vous pour cela. Vous avez donc annoncé un concours d'architectes...

M. le Maire :

D'urbanistes et de paysagistes...

M. DARTIGOLLES :

... et de paysagistes avec, bien évidemment. On attendra de voir ce que les architectes paysagistes livrent. Bien évidemment, toutes les options sont ouvertes. Mais, in fine, concernant les habitants, cette pétition qui fait 30 000 aujourd'hui, cet attachement, pardon, le fait que beaucoup de personnes pensent... Avant, une vérité, cela peut être au début ridiculisé en effet, puis après il y a une forte opposition, puis après cela devient une vérité d'évidence. Aujourd'hui, je pense que l'on ne peut plus arracher des arbres en ville quand ils ne sont pas malades ou quand ils ne portent pas atteinte à la sécurité publique. Je le pense vraiment, et donc, quel sera après le concours d'architectes, la décision ?

Est-ce que l'idée d'un consensus et d'une solution partagés pourrait aller jusqu'au fait de permettre aux citoyens de se prononcer ? Est-ce que...

M. le Maire :

Monsieur Dartigolles, je ne connais pas les projets.

M. DARTIGOLLES :

D'accord !

Mais je parlais de la méthode de décision.

M. le Maire :

Ce que je vais faire - vous avez oublié une étape qui est importante pour que tout le monde puisse se faire une idée de ce que l'on pourrait imaginer - je vais donner à tous les gens intéressés, tous les palois intéressés, accès à un projet qui n'est pas le projet définitif qui a été élaboré par nos services...

M. DARTIGOLLES :

Sans les arbres !

M. le Maire :

... avec les arbres, mais pas à cet endroit.

M. DARTIGOLLES :

Sans les arbres actuellement.

Donc, de fait vous orientez le débat, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Je n'oriente rien du tout !

M. DARTIGOLLES :

Ah mais si !

M. le Maire :

Excusez-moi !

Il se trouve que j'essaie de remplir mes responsabilités.

M. DARTIGOLLES :

Non mais cela j'entends, mais vous annoncez un concours d'architectes paysagistes tout en envoyant aux personnes une proposition qui tend vers une décision qui est d'arracher les arbres.

M. le Maire :

Très bien !

Dans ce cas-là, Monsieur Dartigolles, je vous donne raison, je ne donnerai accès à personne au projet.

M. DARTIGOLLES :

Non, je ne vous dis pas cela !

M. le Maire :

Bien si, c'est ce que vous voulez !

M. DARTIGOLLES :

Je vous dis, que pour véritablement engager une méthode nouvelle et respectueuse de tous et pour travailler une réelle concertation, on peut peut-être ne pas commencer en montrant une indication.

M. le Maire :

Eh bien, Monsieur Dartigolles, je croyais faire œuvre démocratique en proposant une vision de ce que cela pourrait être. Vous insistez pour que l'on ne montre rien à personne, je suis d'accord avec vous, je ne le ferai pas.

Et donc, on lancera le concours et c'est très bien.

Madame Camelot...

Mme CAMELOT :

Oui, merci Monsieur le Maire.

Concernant l'attractivité de l'UPPA, je voudrais juste ajouter que vous avez oublié, de mon point de vue, un élément essentiel, c'est la qualité et la compétence des enseignantes et des enseignants, et je pense que le président Amara ne me contredira pas.

Mais mon intervention concerne davantage la place Gramont.

Je comprends votre raisonnement, il tenait jadis. Aujourd'hui, avec l'été que nous venons de passer, nous n'avons plus le choix. Le dérèglement climatique est catastrophique. C'est devenu une réalité que nous avons tous subie, les uns et les autres, quelles que soient nos conditions de vie personnelle, cela a été terrible, et l'hiver qui va venir risque d'être compliqué aussi. On n'est pas dans « Game of Thrones », mais enfin, « winter is coming », je pense que nous allons souffrir beaucoup cet hiver.

Aujourd'hui, on ne peut plus mettre dans la balance un point de vue esthétique face au dérèglement climatique et face au confort vital des habitants de Pau et des habitantes. Et je pense que la seule solution que nous pouvons trouver c'est de sortir de ce déni parce que tout le monde, mes chers collègues, vous avez bien vu l'été que nous avons passé. Il ne peut plus être question de couper des arbres. Nous savons aujourd'hui qu'un arbre est égal à cinq climatiseurs. On ne peut plus dire « nous allons couper des arbres pour en replanter des plus petits » et attendre qu'ils poussent. Nous n'avons plus le temps ! Notre responsabilité est ailleurs, et on ne peut pas invoquer les maires précédents. C'est devant que nous devons regarder. Ce ne sont pas les politiques passéistes qui ont choisi ou ne pas choisi de couper ou conserver des arbres. Aujourd'hui, ces magnolias sont fondamentaux. Nous devons les garder comme tous les arbres de Pau. Nous devons aussi en planter d'autres, mais je pense que nous n'avons pas le choix.

M. le Maire :

Oui, simplement..., non enfin, je voulais faire une multiplication mais je ne la ferai pas.

Je répète que nous avons augmenté de plusieurs milliers le nombre d'arbres de Pau et je répète que ces magnolias sont des arbres jeunes. Ils ont 30 ans, quelque chose comme cela, peut-être un peu moins, et que vous dites « cela vaut cinq climatiseurs » ... Il y a 11 magnolias, si je ne me trompe pas, quelque chose comme cela, cela fait 55 climatiseurs pour une ville qui a entre 75 000 et 80 000 habitants. Donc, voilà, je ne vous fais pas de querelle, j'enregistre votre position bien entendu, et de tout cela nous aurons l'occasion de rediscuter.

Vous avez la parole, Monsieur Bartoloméo...

M. BARTOLOMEO :

Oui, bonsoir à toutes et bonsoir à tous.

J'ai beaucoup de mal à aborder les très, très nombreux sujets qui m'ont choqué, qui m'ont empêché de dormir, qui m'ont révolté. Moi, j'aimerais commencer ici par ce qui m'a amené sur les bancs de cette assemblée et dans cette maison commune : c'est la mobilisation des gilets jaunes. On voit vos déclarations ces jours-ci dans la presse. Vous avez fait reculer Monsieur Macron sur la méthode de la réforme des retraites. Je pense qu'il a reculé pour mieux nous sauter à tous.

La concertation, le RIC, la révocation des élus, tout cela ne vous concerne pas, tout cela ne concerne pas le système politique qui aujourd'hui s'est maintenu à coup de maîtrise du système électoral et à coup de maîtrise aussi par l'oligarchie du système médiatique, voilà.

Macron est un président enfant qui a été fort mal élu, et cette situation est délétère pour de très nombreux millions de gens, voilà. Je ne développerai pas davantage parce que j'ai une très grande colère et je vois beaucoup de gens en difficulté.

Je souhaiterais revenir sur la situation des étudiants ici à Pau.

Monsieur Amara, vous avez posé les choses.

Il se trouve que l'université corse a décidé publiquement la gratuité de deux repas par jour pour les étudiants. Et cela me semble une véritable ambition pour mettre un terme à l'indignité qui règne dans notre ville. Chaque jour, des étudiants ne peuvent pas payer leurs commissions. Chaque jour ! C'est insoutenable, ce n'est pas possible ! Voilà, alors ici, publiquement, est-ce que l'on va décider de rendre la cantine gratuite et de donner deux repas par jour aux étudiants ? Il ne s'agit pas de leur distribuer des sachets d'aliments, il s'agit de leur assurer leur propre dignité. Voilà où nous en sommes.

M. le Maire :

Vous avez fini Monsieur Bartoloméo ?

M. BARTOLOMEO :

Non, mais si vous souhaitez répondre, je vous en prie.

M. le Maire :

Monsieur Amara...

M. AMARA :

Juste deux précisions : le ticket de Resto-U est à 1€ actuellement. Donc, les étudiants bénéficient d'un repas à 1€. Cela fait depuis une année et demie et cela continue, et c'est un repas complet. C'est le premier point.

Deuxième point, par rapport à la décision qu'a prise l'université de Corse : c'est très bien pour les étudiants corses, mais je voudrais juste rajouter un détail, c'est que la dotation de l'État par étudiant à l'université de Corte est trois fois celle de l'université de Pau, pour des raisons diverses qui relèvent plus de la continuité territoriale, le fait que cela soit une île, etc. Donc, l'université de Corte a nettement plus de moyens que n'importe quelle université française par étudiant. Et par rapport à l'université de Pau et des Pays de l'Adour, c'est trois fois le rapport. Donc, on aurait autant de crédits, on pourrait faire le repas, y compris pour les voisins de l'université.

M. BARTOLOMEO :

Votre ironie est mal venue, très mal venue. Chaque jour il y a des étudiants à Carrefour-Market qui ne peuvent pas payer leurs courses pour manger.

M. AMARA :

Ce n'est pas de l'ironie.

M. BARTOLOMEO :

Votre ironie est mal venue.

M. AMARA :

Non, non, ce n'est pas de l'ironie.

Comparons ce qui est comparable.

M. BARTOLOMEO :

Il s'agit de conserver une humanité forte, tout simplement.

M. AMARA :

Et il n'y a aucun problème et tout le monde s'y attache.

M. BARTOLOMEO :

Si, il y a un grand problème avec votre ironie.

M. le Maire :

Monsieur Bartoloméo, vous n'avez pas la parole.

Et je vous demande de retenir ce que Monsieur Amara a dit.

Intervention inaudible de Monsieur Bartoloméo.

Excusez-moi, j'ai le droit de penser que quand vous hurlez dans une assemblée comme celle-ci, vous n'êtes pas à votre place et j'ai le droit de penser que ce que Mohamed Amara a dit, c'est-à-dire le ticket de Resto-U à 1€, c'est quelque chose qui doit être retenu par tout le monde, voilà.

Je n'ai pas tous les droits, mais j'essaie d'occuper mes responsabilités.

Béatrice, vas-y...

Mme JOUHANDEAUX :

Donc, pour la précarité alimentaire, Monsieur Bartoloméo, nous sommes tout à fait conscients qu'il y a des étudiants qui ont beaucoup de difficultés pour s'approvisionner en nourriture. C'est pour cela que nous essayons de travailler au plus près avec la banque alimentaire, avec l'épicerie étudiante pour faire des distributions de nourriture sur le campus. La précarité alimentaire, en plus, cela ne touche pas que les étudiants, cela touche aussi beaucoup d'autres personnes et nous essayons de tous les aider. C'est pour cela aussi que le resto du soir rouvre, à partir de lundi, qu'il offre un repas complet, pas froid, à table, au chaud, servi à tout le monde dont les étudiants, et que s'il faut refaire des distributions sur le campus, on s'organisera pour les refaire.

Dieu sait que nous travaillons main dans la main avec les associations alimentaires qui sont sur le territoire. Toutes s'entendent entre elles, et il y a des associations qui font des distributions spécialement pour les étudiants. Il est vrai que je reviens à ce qu'a dit Monsieur Amara. Quand cela a été lancé, la distribution sur le campus, je pense que la communication n'a pas été bien faite et l'association alimentaire étudiante s'est retrouvée dès samedi après-midi avec des paniers repas qui n'ont pas été distribués parce qu'il y avait une mauvaise communication. Mais je pense que tout est fait justement pour améliorer le sort de ces étudiants qui n'ont pas à manger, qui sont aussi le plus souvent éloignés de leur famille. Cela touche beaucoup les étudiants étrangers. C'est pour cela aussi que l'on avait mis en place les repas partagés, pour que ces étudiants-là trouvent aussi une ambiance chaleureuse parce que beaucoup vivent entre eux, ne sortent pas et comme ils ne sortent pas, ils n'ont pas accès aux points où l'on distribue de l'alimentaire. Mais ne croyez pas que nous ne sommes pas tout à fait conscients de ce qui se passe et nous allons œuvrer au maximum pour améliorer cette situation.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

J'essaie de donner la parole dans l'ordre de la liste, mais...

Non, il y a du désordre cela c'est sûr !

Mme BUSSY :

Peut-être que vous pourriez appliquer la parité. Peut-être que vous pourriez donner la parole à un homme, une femme...

M. BARTOLOMEO :

Juste un mot.

J'aurais souhaité vous répondre très rapidement.

Vous parlez de distribution de colis, cela pour moi c'est quelque chose qui est extrêmement indigne, voilà. Je pense qu'ouvrir des droits aux gens c'est beaucoup plus efficace.

Excusez-moi, je termine, je n'en ai pas pour longtemps.

Les colis, vous allez pouvoir les réserver aux gens qui ne peuvent plus payer leur chauffage dans le quartier de l'université, et j'en fais partie. Et des gens ont commencé à déménager. Il y a des personnes âgées dans mon immeuble qui ont commencé à déménager et à aller vivre chez leurs enfants parce qu'ils ne peuvent plus assumer les charges de chauffage. Ce réseau chauffage urbain est une bombe à retardement qui nous a pété à la gueule. Et qu'est-ce que l'on va faire ?

Qu'est-ce que l'on va faire ? Il s'agit bien de travailler sur ce dossier et d'identifier les problèmes et d'apporter des solutions, voilà. Je voulais simplement l'évoquer parce que c'est un problème vraiment très urgent et il va y avoir des drames humains qui se jouent aujourd'hui.

Voilà, je vous remercie.

M. le Maire :

Merci, Monsieur Bartoloméo.

Monsieur Blanco...

M. BLANCO :

Oui, merci Monsieur le Maire.

Quelques mots pour dire que moi, je partage l'émotion de Monsieur Bartoloméo. Ce qu'il décrit, cela s'appelle la détresse sociale, et Monsieur le Maire, c'est en décalage avec votre présentation au début de ce conseil. Quand vous intervenez, on a l'impression de vivre dans une ville où il n'existerait pas de difficultés et notamment de difficultés sociales.

Ce n'est pas vrai !

Et donc, franchement, en vous écoutant, moi, je ressens un malaise parce que je pense que nous devons avoir comme priorité, comme élus, de nous consacrer à ceux qui souffrent et de les aider. Et quand Patrice Bartoloméo a parlé tout à l'heure des étudiants - je vous rappelle que cela a été une de mes premières interventions quand je suis arrivé devant ce conseil - je le dis à nouveau aujourd'hui : pourquoi a-t-on supprimé les bourses pour les étudiants ?

Et Patrice Bartoloméo a raison, on n'est pas là pour organiser la charité. On est là pour organiser une action sociale et une action sociale véritable, sérieuse, et elle passe par l'attribution de bourses aux étudiants qui en ont besoin et sans condition. Moi, je suis pour les allocations, voyez, et pour les étudiants on appelle cela des bourses parce que c'est nécessaire pour qu'ils puissent se consacrer à leurs études, et moi je vous demande de rétablir un système de bourses à Pau.

Il faut aussi penser aux dégâts que cause, que commence à causer l'inflation. Ce mot, il n'a pas été prononcé encore, mais enfin c'est une déstabilisation de l'économie, mais c'est d'abord une déstabilisation pour les plus modestes. Et nous devons l'intégrer dans notre réflexion, ce n'est pas à l'ordre du jour ce soir, nous en parlerons vendredi pour l'agglomération, mais dans ce contexte-là, la hausse du prix des repas dans les cantines paloises, dans les cantines de l'agglomération n'est pas justifiable. Surtout quand on sait que l'on a les moyens, nous avons des moyens, nous les avons utilisés par exemple pour l'Élan Béarnais, pour Starbucks, tout ceci existe. Donc, ce sont des choix que nous devons faire. Moi, je vous demande de faire des choix qui soient en direction des plus démunis, des plus fragiles. Voilà, simplement, ce que je voulais dire à ce stade de la discussion.

M. le Maire :

Merci, Monsieur Blanco.

Moi, la démagogie n'est pas mon fort. Je ne vous accuse pas, je prends acte de ce que vous dites. Je veux simplement dire qu'il n'est pas dans les compétences de la ville de distribuer ou de créer, d'assumer des bourses d'enseignement supérieur. Les bourses, c'est la responsabilité de l'État, voire de la Région. Mais cela n'est pas la responsabilité de la ville. Nous ne pouvons pas faire ce-

la, et donc, de ce point de vue-là, moi, je ne peux pas laisser dire que c'est notre affaire. Nous n'avons pas les budgets, en aucune manière, pour faire cela.

M. BLANCO :

Mais, Monsieur le Maire, elles existaient avant, les bourses pour les étudiants.

M. le Maire :

Non.

En tout il y avait 20 bourses.

M. BLANCO :

Non mais d'accord, mais il n'y a pas d'obstacle juridique à la création d'un système de bourses pour une municipalité, ce n'est pas exact. Il n'y a pas d'empêchement légal.

M. le Maire :

Eh bien, quand les palois vous auront choisi, Monsieur Blanco, ce qui n'est pas encore fait, mais quand les palois vous auront choisi, vous assumerez cette responsabilité. Moi, je sais que cela n'est pas à l'échelle d'un budget de la ville que de créer des bourses pour l'enseignement supérieur.

M. BLANCO :

Non, non, les palois c'est sûr qu'ils vous ont choisi et cela nous le savons. Mais le système des bourses, il est parfaitement légal et il peut être mis en place au niveau d'une municipalité. Si vous ne le faites pas, c'est parce vous êtes sans doute contre les allocations, vous aussi. Vous estimez que ce n'est pas nécessaire. Moi, je vous dis qu'aujourd'hui...

M. le Maire :

Je ne suis pas contre les allocations, je suis même pour les allocations familiales, alors que beaucoup de gouvernements que vous souteniez les ont coupées. Mais moi, en tout cas, je ne dirai pas aux palois mensongèrement que nous avons les moyens de créer des bourses pour l'enseignement supérieur. Ce n'est pas vrai.

M. BLANCO :

Non, non, nous avons les moyens, mais nous n'avons pas la volonté.

M. le Maire :

Madame Gibergues...

Mme GIBERGUES :

Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais revenir sur la fréquentation et rejoindre un peu ce que disait Jean-François Blanco au sujet de notre ville. Moi, effectivement, je n'ai pas l'impression que l'on vit forcément dans la même ville. Au sujet du tourisme, vous citez des chiffres, bon, qui sont difficiles, il n'y a pas de comparatif, on ne sait pas ce qu'il se passait les années précédentes, on n'a pas des chiffres précis. Nous, ce que l'on a constaté au niveau du commerce, c'est une baisse de fréquentation dans la plupart des commerces et y compris des commerces, je dirai, qui ne sont pas forcément touchés par la crise, je citerai le bureau de tabac qui a vu une baisse de fréquentation sur le mois d'août, le marchand de chocolats, glaces, chocolatier qui a vu une baisse de fréquentation sur le mois d'août par rapport à l'an dernier.

Personnellement, je vends des bérets, donc, cela, c'est une activité pour les touristes, et effectivement, j'ai constaté une baisse de vente de bérets cet été, alors qu'en septembre cela repart au même niveau que l'an dernier. Donc, je ne suis pas convaincue par vos chiffres et je souhaiterais - on a des compteurs de rues qui sont des compteurs très précis - que l'on puisse accéder à ces chiffres bruts. On nous a communiqué des chiffres, mais qui sont inexploitable, donc, donnez-nous ces chiffres de compteurs de rues que l'on puisse savoir où l'on en est au niveau du flux commercial parce qu'une fois de plus, le compte n'y est pas au niveau des commerces.

M. le Maire :

Permettez-moi de vous dire que cela n'est pas parce que vous n'avez pas vendu de bérets au mois d'août, alors qu'il faisait 40° à l'extérieur, que vous pouvez en conclure qu'il n'y avait pas de clients. Simplement, il n'y avait pas de clients qui voulaient des bérets pour se protéger de la pluie et du froid parce qu'il faisait 40°. Vous voyez ce que je veux dire !

Mme GIBERGUES :

Le glacier, pourquoi il a fait moins de chiffres alors ?

M. le Maire :

Eh bien, si vous avez regardé les files d'attente qui étaient de dizaines et dizaines de mètres devant le glacier de la place Royale, c'est que, en effet, on ne voit pas la même ville. Mais moi, je maintiens que beaucoup de vos confrères ont déclaré publiquement quel avait été leur augmentation de chiffre d'affaires, et donc, c'est que simplement peut-être, en effet, le commerce des bérets au mois d'août, alors qu'il repart au mois de septembre quand il pleut ou qu'il bruine, qu'il fait un peu plus frais, probablement est plus adapté à la saison, voilà ce que je crois.

Mme GIBERGUES :

Oui, mais on compare de mois d'août à mois d'août, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Si vous voulez vendre des manteaux de fourrure au mois d'août quand il fait 40°, je vous assure que votre chiffre d'affaires ne sera pas excellent. Peut-être qu'il faut vous interroger sur ce que vous vendez, sur les produits que vous proposez à la vente.

Mme GIBERGUES :

Rassurez-vous, Monsieur le Maire, je m'interroge tous les jours sur ce que je vends et j'ai su m'adapter depuis plus de 20 ans dans ce centre-ville commerçant très difficile.

M. le Maire :

Non mais, ce n'est pas moi qui ai évoqué les bérets, Madame Gibergues.

Mme GIBERGUES :

Donnez-nous les chiffres des compteurs de rues et on pourra peut-être se mettre d'accord.

M. le Maire :

Écoutez !

Il me suffit de voir les cellules dans des rues qui étaient désertées - vous le dénonciez à l'époque - et qui sont aujourd'hui toutes ou quasiment toutes occupées, pour voir que, probablement, vous avez beaucoup de confrères qui eux estiment qu'il y a intérêt à être dans le centre-ville, ce que je crois. On peut être en désaccord, on l'a souvent été sur ce sujet.

Mme GIBERGUES :

Je n'ai pas terminé.

M. le Maire :

Vous n'avez pas fini, allez-y !

Mme GIBERGUES :

Une autre question sur les Galeries Lafayette.

Donc, nous avons un acquéreur privé, la société Hermione, qui a acquis le fonds de commerce et qui désirait acquérir les murs.

Question : est-ce que vous avez préempté les murs des Galeries Lafayette ?

Et alors, ce projet que vous annoncez, c'est un projet qui comportera, donc, si j'ai bien compris, de l'immobilier. C'est un projet qui reste assez flou. Cela voudrait dire que les Galeries Lafayette ne se réinstalleraient pas dans ce bâtiment ?

M. le Maire :

Les Galeries Lafayette n'ont pas, pour l'instant, la capacité de mener à bien la reconstruction de l'immobilier de cet immeuble et je ne veux pas en dire plus.

Et donc, moi, je n'ai pas l'intention de laisser traîner cette affaire, j'ai l'intention que nous, responsables de la collectivité, nous fassions face à cette nécessité vitale pour le centre-ville, que cet emplacement premium retrouve sa vocation. Est-ce que pour autant, il y avait, quand l'incendie a éclaté, 3 500 m² de commerces ? Je pense qu'il faut que nous réussissions à en construire plus. Pour autant, est-ce qu'il faut imaginer que l'on fasse, comme certains le proposent, 10 000 m² de commerces uniquement aux frais de notre collectivité ? Je pense que nous n'en avons pas les moyens. Et donc, l'idée sur laquelle nous travaillons, c'est au moins autant de surfaces commerciales qu'avant, équilibrées ou complétées par une partie du projet qui, comme il serait commercialisable, nous permettrait d'assumer la charge de cette réalisation, parce qu'il ne faut pas qu'elle coûte à la ville ou il ne faut pas qu'elle coûte trop à la ville. Si l'on faisait tout cela, c'est une affaire de 30 ou 35 M€. Nous n'avons pas les moyens de faire 30 ou 35 M€. Mais je suis persuadé que nous avons les moyens de remettre au moins autant de surfaces commerciales qu'il y en avait avant, je dis au moins autant, et j'espère plus. Voilà le projet qui est le nôtre.

Mme GIBERGUES :

La société Hermione deviendrait donc locataire d'un bâtiment qui appartiendrait à la ville.

M. le Maire :

Si elle le souhaite, parce qu'elle est tout à fait libre de s'installer ailleurs en centre-ville. Mais si elle le souhaite, en effet, si nous trouvons un accord sur le prix du loyer, en effet c'est tout à fait plausible. On peut même imaginer qu'à terme, elle puisse acheter cet établissement, mais moi, comme responsable de la ville, je tiens à ce que cet emplacement redevienne commercial le plus vite possible et peut-être vous aussi.

Mme GIBERGUES :

Oui !

M. le Maire :

Cela nous fait un accord !

Mme GIBERGUES :

Tous les commerçants du centre-ville, je pense, sont conscients de cet enjeu.

Dans quels délais pensez-vous pouvoir faire une réouverture ?

M. le Maire :

Cela dépend quand on peut débiter les travaux. Disons entre trois ans et trois ans et demi, quelque chose de cet ordre-là.

Mme GIBERGUES :

Oui.

Cela fait six ans que ce bâtiment est inexploité.

M. le Maire :

Eh bien, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise !

Ce n'est pas moi qui ai subi l'incendie ! Ce n'est pas moi qui ai pris des délais ! Et j'ai au contraire constamment accéléré avec les propriétaires, et c'est la raison pour laquelle je propose que l'on prenne nos responsabilités. L'engagement des Galeries Lafayette, si je suis bien informé, c'est de rester là où ils sont actifs jusqu'en 2026, c'est leur contrat.

Qui souhaite la parole ?

Oui, Monsieur Chenevière, un mot pour répondre à Madame Gibergues.

M. CHENEVIÈRE :

Oui, juste pour compléter, Monsieur le Maire.

On a eu encore des ouvertures cet été, la semaine dernière rue des Cordeliers. Pour avoir fait le tour évidemment des commerces cet été, le mois d'août a été très bon. La braderie a très bien marché, vous l'avez souligné, y compris dans des rues...

M. le Maire :

Sauf pour les bérets de Madame Gibergues.

M. CHENEVIERE :

Je suis confus pour ce point-là.

Mme GIBERGUES :

Je vais me reconvertir.

M. CHENEVIERE :

Et nous étions aussi, je le souligne parce que c'est toujours important - nous étions avec l'équipe du service commerce au SIEC la semaine dernière, Salon de l'Immobilier Commercial - l'attractivité se confirme pour le centre-ville et on aura des bonnes nouvelles d'ici la fin de l'année à nouveau sur des ouvertures.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Madame Bussy...

Mme BUSSY :

Merci, Monsieur le Maire.

Déjà, je rejoins Jean-François Blanco et Patrice Bartoloméo pour dire que la détresse sociale est immense, donc, que la situation est grave et que l'inflation, la crise énergétique mettent les plus fragiles dans des situations vraiment très, très difficiles, et donc, que notre devoir est de mettre tous les moyens que nous pouvons pour les aider.

Mais je voudrais revenir sur les arbres pour dire des choses qui n'ont pas été dites encore.

Déjà, je voudrais saluer le travail remarquable du collectif « Au pied des arbres », qui a initié une pétition qui en quelques jours a réuni plus de 30 000 signatures. Cela veut dire que c'est quand même un sujet qui préoccupe les gens et qui mobilise.

M. le Maire :

Une précision Madame Bussy, 30 000 signatures pas à Pau ni dans la région de Pau.

Mme BUSSY :

Non, non.

Mais vous savez que l'on parle de Pau hors de Pau, et cela vous rend très fier souvent, donc.

Oui, donc, évidemment ce ne sont pas que des palois, mais le succès de cette pétition montre que c'est un sujet qui intéresse.

Et il y avait un rassemblement à l'initiative de ce collectif devant la mairie, tout à l'heure à 17h. Certains citoyens, certains palois voulaient monter assister au conseil municipal. On leur a d'abord dit

15 personnes, puis, ensuite finalement, on leur a dit non. Puis, finalement, quatre ont pu monter, or je vois qu'il y a des chaises vides. Donc, moi, je me demande si vous ne muselez pas la parole par le protocole parfois. Voilà, cela c'est une chose.

Mais je voudrais poursuivre sur la question des arbres. Donc, je vais revenir sur ce que vous disiez sur la place Gramont, mais je voudrais aussi d'abord revenir sur la place de la Monnaie parce que vous avez donc abattu tout un alignement de marronniers le 13 juillet, en pleine canicule. Il faisait 40°. C'est quand même un geste extrêmement cynique. On était en plus dans une période entre avril et août où les abattages et les élagages sont réglementés par des directives européennes parce que c'est la période de nidification des oiseaux. Donc, il me semble que c'est un geste éco-cide qui porte atteinte à la protection de la nature, qui ne respecte pas les directives européennes et qui est évidemment extrêmement cynique, qui est presque la manifestation d'un déni de la situation climatique catastrophique dans laquelle nous sommes. Bon, cela c'est une chose !

Ensuite, vous avez dit Monsieur le Maire, que place Royale, il n'y avait pas de sujet sur les arbres, or j'ai là le plan du PSMV : il y a 14 tilleuls. En réalité, on a compté, en fait il y en a 18 qui sont identifiés comme étant maintenant des arbres non protégés, donc, il n'y a pas de projet de les abattre, vous nous dites, et tant mieux, on en est ravi. Par contre, ils ne sont plus protégés sur le PSMV, voilà. Et en plus, bon je ne sais pas si cela doit indiquer des nombres d'arbres spécifiques, mais place Royale, mais c'est le cas aussi pour la place de la Monnaie, le nombre d'arbres exact n'est pas correct.

Alors, pour revenir à la place Gramont, qui est mon quartier en plus, qui est mon quartier de cœur, - j'ai grandi pas loin - enfin voilà, ce n'est pas important, mais bon, je pense qu'il faut protéger tous les quartiers et tous les arbres de la ville évidemment, mais disons que cela m'émeut particulièrement.

Vous dites que vous voulez revenir au plan initial, mais, Monsieur le Maire, une ville c'est vivant. Evidemment, cette place elle est magnifique, les bâtiments sont magnifiques, mais les arbres aussi sont magnifiques et ils font partie de l'histoire de la place Gramont. Ils ont une cinquantaine d'années. Il y a eu d'autres époques où il y a eu d'autres arbres. D'ailleurs, en fait, si l'on remonte dans l'histoire, elle a beaucoup évolué cette place. Elle a eu un certain type d'arbres, puis plus, puis à nouveau des arbres. Eh bien, il me semble que l'on peut aussi considérer aujourd'hui que les arbres font partie de l'histoire, du patrimoine et ajoutent une valeur esthétique aussi. Ces magnolias sont magnifiques. Il y a une esthétique de la nature que l'on pourrait aussi prendre en compte. Sans compter évidemment qu'en termes d'absorption du CO² et que dans la situation dans laquelle nous sommes, effectivement, il faut continuer à planter des arbres, mais on ne peut pas se permettre d'abattre les arbres existants. Peut-être que les projets architecturaux, d'ailleurs, seraient enrichis d'intégrer dans leur réflexion et dans leur conception la nature existante tout autant qu'elle intègre cette réflexion sur l'urbanisme, les bâtiments architecturaux.

Et puis, il y aurait tant d'autres sujets à aborder, mais je parlais au précédent conseil municipal du patriarcat, et puisque c'est le même système patriarcat qui exploite et qui domine la nature, et qui exploite et qui domine les femmes, et qui tue aussi, je voudrais dire quelques mots de solidarité avec la situation en Iran, avec les femmes iraniennes, le peuple iranien. Je pense que notre ville pourrait exprimer sa solidarité d'une certaine façon après le crime d'État dont a été victime la jeune Mahsa Amini pour avoir mal porté son voile.

Merci.

M. le Maire :

Sur ce dernier point, c'est ce que j'ai dit ce matin sur France-Info de manière un peu développée parce que je partage votre sentiment. Je veux y ajouter les femmes, les jeunes filles et les petites filles afghanes, à qui on interdit d'aller à l'école, désormais enfermées, pas seulement enfermées sous le voile, mais enfermées à la maison. Donc, il y a quelque chose d'extrêmement lourd que nous vivons en ce moment dans certaines parties du monde.

Les arbres de la place Royale, je ne sais pas ce qui est sur le PSMV parce que je n'ai pas moi-même organisé le repérage. Je vous dis que place Royale, nous avons planté au moins sept, je me suis penché sur le balcon à la fenêtre pour voir le nombre de tilleuls, au moins sept tilleuls nouveaux pour restaurer les alignements des arbres de la place Royale et que je n'ai pas l'habitude de planter des arbres pour les couper après. Je sais bien qu'un jour, j'ai reçu une lettre d'une dame qui prétendait que sur les arbres de la place de Verdun, ceux que nous avons coupés parce qu'ils étaient malades, je les avais en fait coupés pour vendre le bois pour me faire du bénéfice pour moi-même. Je vous assure que cette affirmation m'est allée droit au cœur, et donc, je vous la restitue. Mais je vous garantis qu'aucun arbre n'est en cause dans cette affaire. Nous avons restauré les alignements d'arbres de la place Royale. Cela n'avait pas été fait avant nous par tous ceux qui sont là. C'est nous qui l'avons fait, et nous les avons plantés de haute tige, de manière que le développement de ces arbres ait un effet à la fois esthétique et écologique parce que vous opposez esthétique et écologique, moi pas. Je pense que c'est ...

Mme BUSSY :

Mais non justement, c'est ce que je vous disais, il faut les lier.

M. le Maire :

Je pense que c'est tout à fait nécessaire.

Vous avez fini sur quelle considération ? Je ne sais plus. Je voulais vous dire quelque chose.

Mme BUSSY :

Sur l'Iran ! J'ai terminé sur l'Iran, sur le patriarcat qui tue partout dans le monde.

M. le Maire :

Je vous ai répondu sur l'Iran.

Ce n'est pas seulement du patriarcat, c'est du fanatisme. Et je condamne au moins autant le fanatisme que le patriarcat, les deux. Mais, en Iran, c'est du fanatisme.

Votre argument précédant l'Iran c'était quoi ?

Mme BUSSY :

Sur la ville vivante peut-être, les arbres, la directive européenne des oiseaux par rapport aux abattages et aux élagages.

M. le Maire :

Je vérifierai les conditions de tout cela. Je répète, en tout 30 arbres par an, alors que nous en avons planté des milliers, et ceci est vérifiable. Ce sont des chiffres certains.

Oui, il y a des nids dans ces arbres nouveaux.

Vous avez la parole...

M. CILGI :

Monsieur Bayrou, je vous avais demandé la parole, s'il vous plaît.

M. le Maire :

Excusez-moi, je respecte l'ordre de votre liste.

M. DARTIGOLLES :

Il n'y en a plus, de liste !

M. le Maire :

Vous n'avez plus de liste, cela c'est vrai. C'est tellement le bazar qu'en effet, je comprends votre réflexion.

(intervention inaudible)

Mme BUSSY :

On a un fonctionnement collectif dans le respect de la diversité en fait.

Mme JOANIN :

Vas-y Tuncai, je préfère conclure.

M. le Maire :

Madame Joanin, vous avez la parole...

Mme JOANIN :

Bon, j'aurais préféré conclure sur une note de douceur, mais tant pis.

Merci, Monsieur le Maire.

Moi, je souhaitais, eh bien, au nom de l'opposition, apporter notre plus grand soutien à notre collègue, Marie-Laure Mestelan. Je pense qu'outre les propos infâmes et injurieux qui ont été proférés, c'est toute ta dignité et ton intégrité en tant que femme et en tant qu'élue, Marie-Laure, qui a été mise à mal. Et donc, je tenais vraiment à te dire que nous condamnons fermement tous ces propos. Mais je réitère que tu as tout notre soutien et notre sympathie dans cette affaire. Et je pense que c'est d'autant plus important à souligner que dans ces temps troubles que nous vivons, où les élus sont critiqués, où les élus sont menacés, eh bien, je pense qu'il faut arriver à dire et à souligner le fait que les élus travaillent, que les élus travaillent bien et que certains élus, dont tu fais partie, et beaucoup d'autres bien sûr, travaillent avec beaucoup d'abnégation et voilà. On voulait vraiment pouvoir le mettre en exergue ce soir.

Donc, c'était le message que nous voulions te faire passer et en une petite phrase, j'enchaîne du coup sur la manifestation qui a lieu samedi. Je ne suis pas au courant de ce qui va être mis en place en termes de sécurité. Je pense que l'on a le temps de le devancer et que c'est vraiment quelque chose qu'il faut prendre au sérieux pour que cette manifestation se déroule dans la joie, mais surtout dans l'apaisement.

Et je vais conclure en disant que nous serons pour partie présents et nous espérons vivement que symboliquement, si votre agenda le permet, Monsieur le Maire, vous soyez également présent pour ce beau temps fort de la vie paloise.

M. le Maire :

Merci, Madame Joanin.

Il va sans dire que le travail que Marie-Laure Mestelan fait et son engagement sont pour nous précieux et c'est même, je vais vous dire, la raison pour laquelle elle est élue sur cette liste et adjointe. Parce qu'à la différence de ce que Monsieur Dartigolles affirmait, chez nous, il y a toujours une liste. Et donc, évidemment, pour nous, c'est précieux. Ce sont des propos dégueulasses faits par des gens qui ne méritent pas d'autres qualificatifs que des qualificatifs méprisants. Mais nous avons l'habitude de recevoir des déclarations infâmes comme celle-là. Pour certains d'entre nous, c'est tous les jours ! Tous les jours, que des individus dissimulés derrière l'anonymat des réseaux sociaux - des vrais noms ou des faux noms, il y a longtemps que je ne vérifie plus – déchargent, comme sur Marie-Laure Mestelan, un tombereau de vilénies et de haine. Et cela prouve en effet la maladie de la société dans laquelle nous sommes. Et il y en a partout ! Y compris parfois chez ceux qui manifestent. Les injures, elles viennent de tous les milieux, et on en a beaucoup entendu à certaines périodes et à certaines manifestations, et donc, voilà. Il faut avoir les yeux ouverts sur ce que nous sommes en train de vivre. Ce sont des temps qui sont des temps de dérives et de dérives qui conduisent à des perversités, à des perversions de l'esprit. Et donc, j'ai dit à Marie-Laure, naturellement, et je redis devant nous, elle a notre soutien fonctionnel d'abord, c'est notre rôle, et puis moral. Et ce genre de personnes se reconnaîtront, j'espère. Ils entendront des échos de ce que nous disons-là. Ils ne méritent que le renvoi à leur abjection. Voilà, c'est dégueulasse, c'est comme cela.
Monsieur Cilgi...

Madame Bussy, il faut que vous coupiez votre micro.

M. CILGI :

Merci, Monsieur le Maire.

Après cette intervention, il me revient la lourde charge de reprendre le cours de la discussion sur la question des arbres. Mais avant, je voudrais étayer ce que mon camarade Jean-François Blanco a dit. Oui, les bourses municipales existent. Il y a des villes comme Dijon, Troyes, qui octroient, sous conditions bien sûr, des bourses à des étudiants. Donc, c'est un choix politique. Vous avez décidé de le renvoyer à une question nationale, c'est votre choix, mais il est tout à fait possible pour une ville d'instaurer une bourse étudiante afin que les étudiants puissent étudier tranquillement et sans être inquiétés par la détresse sociale qu'ils vivent.

Sur la question des arbres, Monsieur Bayrou, c'est vrai que quand on a beaucoup de mandats, on ne peut pas accorder beaucoup de temps à tous ces sujets-là.

M. le Maire :

Je sais bien, Monsieur Cilgi, que vous voudriez avoir beaucoup de mandats, mais je ne suis pas sûr que vous y arriverez.

S'il vous plaît, essayez de respecter... d'abord ce ne sont pas des mandats ! Les seuls mandats que j'ai, c'est ici. Ce sont des responsabilités, et j'assume mes responsabilités. Que cela vous agace, je le comprends.

Je vais vous répéter ce que très souvent j'ai dit et que Monsieur Dartigolles a souvent repris. La qualité de citoyen, elle ne se divise pas. Vous êtes citoyen autant que le Président de la République. Il n'y a pas de différence comme citoyen. Et quand on est citoyen, on assume la totalité de ses responsabilités. Je ne suis pas un citoyen à temps partiel. Je suis un citoyen pleinement engagé dans toutes les questions qui concernent la vie locale et la vie nationale, et si cela n'avait pas été le cas, je n'aurais pas postulé à des mandats locaux. Je crois que c'est mieux pour une ville d'avoir des élus qui participent à l'orientation nationale, c'est mieux pour l'influence naturellement, pour aider à débloquer des dossiers, comme on dit, ou à trouver de l'argent, comme on dit, c'est beaucoup mieux. Mais c'est surtout mieux parce qu'il est très important d'enraciner la décision nationale dans la vie locale.

Je ne suis pas un parachuté, voilà ! J'ai toujours été élu ici, je ne serai élu qu'ici. J'ai assumé tous mes mandats ici, quasiment tous, comme André Labarrère le faisait et je vous assure que si vous aviez dit à André Labarrère qu'il fallait qu'il abandonne ses responsabilités nationales pour vous faire plaisir, je vous assure qu'il ne l'aurait pas fait. Je sais bien qu'il y a des tas de gens qui aiment sectionner, moi j'aime rassembler. Nos responsabilités, elles ne se divisent pas. Moi, je ne vous interpelle pas lorsque vous prenez une position nationale ou que Monsieur Bartoloméo prend une position nationale. C'est la moindre des choses, c'est civique ici. Et donc, je suis désolé de vous contredire, mais je consacre la totalité de mon temps aux responsabilités locales et aux responsabilités nationales. Je ne m'arrête jamais, et ceux qui m'entourent pourraient assurer que c'est le cas tous les jours, absolument tous les jours, parce qu'heureusement aujourd'hui, comme vous savez, il y a des outils qui permettent d'avoir le don d'ubiquité, alors, je les utilise.

M. CILGI :

Eh bien, Monsieur Bayrou, votre réaction, à mon sens, démontre votre malaise sur ce point-là parce que nous, en tant que simple conseiller municipal, et je n'ai que ce mandat-là que m'ont confié les paloises et les palois, je peux vous assurer qu'une demi-journée accordée pour pouvoir étudier tous les dossiers, eh bien, c'est très peu, et on fait ce que l'on peut pour étudier les dossiers et intervenir ici sur le fond et de façon convenable comme attendent de nous les paloises et les palois. Mais bref !

Je vais revenir sur la question des arbres, parce que le plan de sauvegarde et de mise en valeur du cœur historique de Pau dit qu'il y a 64 arbres qui ne sont plus protégés, 64 arbres, ce document fait foi puisqu'il a été validé, 64 arbres qui ne sont plus protégés, et je vais vous en donner là où il y a les plus nombreux. Donc, il y en a 14 ici place Royale, alors que l'on en compte 18. Le plan prévoyait 14, donc, on ne sait pas où ils sont les quatre autres. Il y en a quatre à cinq derrière l'espace Lydie Laborde, Jean Carrérot, si je ne me trompe pas, la rue Jean Carrérot, Jean-Baptiste Carreau, au temps pour moi. Place Royale, il y en a 12 et alors, cela c'est un point d'interrogation, je ne sais pas, mais même autour de l'église Saint-Martin il y a 24 arbres qui sont marqués comme non protégés, pourtant cet endroit-là est protégé. Donc, quand on voit la politique qui est menée depuis des années en matière de protection des arbres - même des arbres protégés ont été abattus - on est en droit de s'inquiéter.

Et je ne vais pas parler beaucoup, Monsieur Bayrou. J'ai amené quelques exemples en photo ici parce que parfois les photos parlent plus que ce que nous, on pourrait dire. Ici, c'est l'ancienne bibliothèque de Pau. Aujourd'hui, c'est l'École Supérieure d'Art et de Design. Regardez, il y avait des arbres de partout. Voilà aujourd'hui l'ancienne bibliothèque ! Plus rien, tout est minéralisé. Ici, c'est le comble, celui-là. Je crois que c'est l'angle du palais Royal. Il y avait un arbre fraîchement

implanté, fraîchement planté, et puis tout à coup l'arbre disparaît pour mettre un panneau publicitaire.

M. le Maire :

Je n'ai pas entendu où était votre indignation, là.

Mme BUSSY :

L'arbre qui disparaît pour mettre un panneau publicitaire à la place ! Eh bien, c'est...

M. le Maire :

Non mais attendez, où ?

Excusez-moi, où ?

M. CILGI :

Du côté du palais des Pyrénées, à l'angle, là où il y avait ... *inaudible*...

Mme BUSSY :

Palais des Pyrénées...

M. CILGI :

Mais vous savez où c'est. Vos adjoints vous l'expliqueront, Monsieur Bayrou.

Ici, c'est ...

M. le Maire :

Alexa, tu es au courant ?

M. CILGI :

Ici, je suis désolé, je l'ai perdu, mais... ici c'est le square Mazoyer. Regardez à l'époque, je peux vous montrer les photos, je l'ai par-là. Il n'y avait que des arbres sur cette place-là, il n'y a plus aucun arbre, Monsieur Bayrou. Alors, vous pouvez argumenter comme quoi ils étaient malades, mais l'argument de la maladie a bon dos. Eh bien voilà le square Mazoyer avant (*Monsieur Cilgi montre des photos*).

M. le Maire :

Monsieur Cilgi, est-ce que vous êtes allé square Mazoyer depuis longtemps ?

M. CILGI :

Oui, j'y suis allé.

M. le Maire :

Parce que la tempête a arraché tous les arbres et on les a tous replantés.

M. CILGI :

Ah oui ! Et elle a arraché aussi les arbres au niveau de la bibliothèque ?

Non, mais Monsieur Bayrou, je crois que vous ne vous rendez pas compte des dégâts provoqués par votre politique d'aménagement urbain.

M. le Maire :

Absolument ! Très bien !
Je vais donner la parole...

M. CILGI :

Parce que l'on pourrait même en parler au niveau des Halles, c'est la catastrophe. Je peux même vous montrer d'autres photos avant/après, c'est la catastrophe.

M. le Maire :

Franchement...

M. CILGI :

Vraiment, je ne voulais pas utiliser ce mot, mais c'est la politique de la tronçonneuse.

M. le Maire :

Je ne voudrais pas que vous continuiez à dire des bêtises.

Il ne peut pas y avoir ce dont vous faites une accusation sur les Halles, car il ne peut pas y avoir d'arbres à la place des Halles, car il y a un parking dessous. Ce qui est exactement le cas de la place Clemenceau, qui a été minéralisée. Ce n'est pas moi qui l'ai fait. C'était il y a longtemps et c'est André Labarrère qui l'a fait, mais il est très difficile de planter des arbres. Nous, on va essayer d'en remettre puisque c'est un des projets que j'ai indiqués, de même que nous avons mis des arbres en pot rue Carnot.

M. CILGI :

Puisque nous parlons de chiffres, tout le monde envoie des chiffres. Nous, on a discuté avec les associations, les collectifs. Avec leurs moyens, ils ont compté depuis des années, depuis..., je vais

vous dire cela. On a discuté avec eux, depuis 2012, même avant vous, voyez-vous, plus de mille arbres ont été abattus à Pau.

M. le Maire :

En 2012, c'est possible.

M. CILGI :

Non ! de 2012 à aujourd'hui.

De 2012 à aujourd'hui, plus de mille arbres ont été abattus.

M. le Maire :

Je vous l'ai dit ! Nous, c'est 30 arbres par an, Monsieur Cilgi.

M. CILGI :

Ah oui !

Mais écoutez, je vais vous dire une autre... puisque vous dites 30 arbres, regardez, j'ai un autre élément. Par exemple, entre décembre 2011...

M. le Maire :

Madame Lauriol, vous avez la parole...

Mme LAURIOL :

Oui, merci Monsieur le Maire.

Alors, j'ai bien conscience que le sujet des arbres est toujours un sujet qui reste un sujet, et on n'apporte jamais vraiment de bonnes réponses, manifestement. Mais je tenais quand même à vous dire que la ville de Pau a conservé, eh bien, ses « 4 fleurs », qui est un label de « villes et villages fleuris » et ce label, ce ne sont pas uniquement les fleurs. C'est toute une appréciation de ce qu'est la ville de Pau et de ce qu'elle représente. C'est :

- améliorer la qualité de vie des habitants ;
- favoriser l'attractivité touristique, économique et résidentielle ;
- agir en faveur de l'environnement ;
- et renforcer le lien social.

avec un gros axe sur la protection des arbres et de l'environnement.

À l'appui de sa candidature, Pau a fait notamment un énorme book que je vous invite, effectivement, à demander et à consulter parce qu'il est extrêmement bien fait et il permettrait à tous d'avoir une vision un peu plus globale et générale de ce qui se passe sur la ville de Pau, tant en termes de plantations arborées que de végétalisation des places. Sur les IMCV, dans le square Mazoyer, Monsieur Cilgi, qui a été quand même considérablement amélioré et aménagé assez récemment, comme de nombreuses autres petites places, où l'on a recréé de la végétalisation, et qui retissent un lien social et qui font de l'attractivité, alors que jusque-là, eh bien, elle ne représentait pas grand-chose et on n'y voyait jamais personne, même s'il y avait un seul arbre et un seul banc.

Donc, je vous invite, effectivement, à parcourir ce manuel qui est très très bien fait et peut-être qu'après, on pourra avoir des discussions un peu plus intéressantes que les discussions que l'on a régulièrement au sein de ce conseil municipal.

Intervention inaudible de Monsieur Cilgi.

Eh bien, écoutez Monsieur Cilgi, on ne doit pas parcourir la même ville ni en vélo ni à pied, alors...

M. le Maire :

Monsieur Cilgi, nous avons eu de très nombreuses manifestations depuis des mois, je ne vous ai vu à aucune, voilà. De très nombreuses réunions et, Monsieur Dartigolles, je ne vous accuse pas pour l'instant, donc...

Monsieur Cilgi, en relais d'Alexa Lauriol, adjointe aux espaces verts et aux jardins et aux arbres, je vous donne les engagements de plantation d'arbres nouveaux cet hiver. Parce que comme vous le savez, on ne peut pas planter en dehors de la saison.

Nous allons planter 700 arbres et je vous donne les chiffres :

- au Pôle d'échange multimodal, à la gare, on va en planter 135 ;
- à Batsalle, on va en planter entre 50 et 60 ;
- Parc Nolibos, on va en planter 127 ;
- Boulevard Guillemin, on va en planter 40 ;
- et à Nouste Soureilh, on va en planter 60.

Et cela, ce sont des réalisations, ce sont des actes. Ce ne sont pas des mots, ce ne sont pas des déclarations, ce sont des actes que nous pouvons vérifier tous ensemble. Sans compter, comme l'a dit Alexa Lauriol, ce que l'on appelle les IMCV, les projets de petites tailles, modestes, pour changer la vie, que nous allons aussi continuer dans la ville. Je vous dis, une ville qui est capable de planter 4 000 arbres sur les dernières années, elle ne mérite pas le procès que vous essayez de lui faire, mais bon !

Monsieur Jubier...

M. CILGI :

Attendez !

Soit, vous ne voulez pas comprendre, soit on n'arrive pas à vous expliquer.

Partout, scientifiquement, Monsieur Bayrou, scientifiquement... Moi, je ne suis pas un spécialiste, mais j'écoute, j'essaie de me renseigner et j'essaie d'analyser à mon niveau. Partout, on vous explique que si vous abattez un arbre existant, jamais, en replantant des arbres nouveaux, vous n'arriverez à rattraper tout ce qu'un arbre ancien fait en termes de captation du CO², de biodiversité...

M. le Maire :

Monsieur Cilgi, pardonnez-moi, votre affirmation...

M. CILGI :

Non, mais attendez...

M. le Maire :

... votre affirmation mérite une explication.

Monsieur Cilgi, vous m'écoutez ?

M. CILGI :

Eh bien non, vous devrez écouter un peu l'opposition aussi. Je vous ai laissé parler.

M. le Maire :

Eh bien ! Cela fait 2h30 ou 3h que l'on écoute l'opposition.

M. CILGI :

Oui, oui, mais attendez, Monsieur Bayrou...

M. le Maire :

Les oppositions diverses...

Monsieur Cilgi, vous voulez m'écouter !

M. CILGI :

Je n'ai pas terminé.

M. le Maire :

Pour une explication scientifique.

M. CILGI :

Non, Monsieur Bayrou, je n'ai pas terminé.

Les gens, en plein été, quand il faisait 40, 42, 43, 45, est-ce que vous avez vu des gens en centre-ville ?

Est-ce que vous avez vu des gens place Récaborde, place Clemenceau, au boulevard des Pyrénées ? Il n'y a personne et cela c'est dommageable pour les commerçants aussi.

M. le Maire :

Alors, c'est très bien parce que je vais vous donner les chiffres.

M. CILGI :

Je veux vous dire quelque chose de très important. C'est ma ville, la ville de Pau. Je suis là depuis 30 ans, même plus de 30 ans. La ville de Pau n'est pas préparée au réchauffement climatique, Monsieur Bayrou. On parle d'un sujet, et je pèse mes mots, de vie ou de mort. Ce qui se passe là va s'aggraver et va s'approfondir dans les années à venir, donc, si votre politique en termes d'aménagement urbain concernant les arbres continue, je peux vous assurer que dans quelques années, on sera dans une situation encore pire que ce que nous sommes aujourd'hui et si on prend autant à cœur ce sujet-là, c'est parce que c'est un sujet très, très, très important et vous devez le mesurer...

M. le Maire :

Est-ce que vous voulez maintenant m'écouter ?

M. CILGI :

Oui, je vais vous écouter, Monsieur Bayrou.

M. le Maire :

Très bien.

Alors, je vais vous apporter deux éléments.

Le premier, puisque vous l'évoquiez, c'est le nombre de touristes exact au mois d'août : nous avons eu 768 000 touristes mesurés, même si tous n'ont pas acheté les bérets de Madame Gibergues. 768 000 touristes contre 500 000 sur le mois le plus fréquenté en 2019 : une augmentation de plus de 50%.

Quant aux arbres, Monsieur Cilgi, c'est assez facile à comprendre. Bien sûr, un arbre jeune n'absorbe pas autant par le développement foliaire qui est le sien, n'absorbe pas autant de CO² qu'un arbre en pleine maturité. Mais dix arbres, cela absorbe plus qu'un seul. Nous avons planté des arbres, ce n'est pas un pour un, Monsieur Cilgi, c'est le nombre des arbres. Je vous ai dit, on a planté plus de 4 000 arbres ! Et donc, cinq arbres de moyenne ampleur absorbent plus qu'un seul arbre de grande ampleur. Et donc, sur le CO², ce qu'il faut considérer c'est le nombre des arbres et pas seulement l'unité de chaque arbre.

Vous êtes d'accord ?

M. CILGI :

Eh bien oui !

M. le Maire :

Eh bien, on a fait un grand progrès, Monsieur Cilgi, si on a pu se retrouver de ce point de vue-là.

Monsieur Jubier...

M. JUBIER :

Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et tous.

Je ne vais pas polémiquer et rajouter du débat sur les arbres. Je regrette que pendant les deux heures de débat que l'on vient d'avoir, on se soit focalisé juste sur « on coupe ou on plante des arbres » et je ne dis pas que je remets en question cela, mais ici, dans cette salle, que ce soit au niveau national ou local, dans différentes campagnes, on a tous assumé dans notre acte, dans nos paroles, etc., dans nos interviews, que l'écologie devait être transversale.

Et aujourd'hui, je regrette que l'on limite notre débat sur l'écologie aux arbres et même le lien avec l'aménagement urbain. Parce que l'on parle beaucoup de réchauffement climatique avec les étés qui se réchauffent, qui vont s'accroître, mais on parle peu aussi des périodes de pluie qui vont s'intensifier, qui vont être de plus en plus fortes, des tempêtes aussi qui vont s'accroître.

Et attention de ne pas faire des débats tiroirs où, en fait, on fait un focus sur un enjeu très ciblé, amené par un collectif ou des citoyens qui amènent un débat aussi très ciblé. Et j'aimerais bien aussi que les citoyens nous invitent à avoir des débats beaucoup plus larges avec beaucoup plus de hauteur.

Et quand on parle de la place Gramont, qui est pour moi la plus belle place de cette ville et la seule place qui a une architecture homogène et cohérente, on ne parle pas du sol, on ne parle pas de la mobilité, on ne parle pas de la vie sur l'espace public, on ne parle pas de la présence de la biodiversité aussi, etc. Et, Monsieur le Maire, on vous a beaucoup attaqué ce soir sur le fait que vous imaginiez, vous mettiez une hypothèse qui dure depuis des années, d'enlever ces arbres-là, mais vous avez été aussi le premier maire qui a diminué la route sur cette place. Et je pense qu'il faut aussi savoir reconnaître ce qui est bien fait par moment, même si pour moi, cette place doit faire l'objet d'une réflexion beaucoup plus profonde : c'est à dire une place majeure de la ville, une place où l'on doit y vivre, etc. Et l'écologie doit prendre un enjeu vraiment central et non pas limité juste à des arbres. Voilà, je n'en dirai pas plus sur cela, mais dommage que l'on limite le débat aux arbres par rapport à l'écologie.

(intervention inaudible)

J'ai le droit de parler, non ?

Non, mais cela va, les attaques. Moi, j'ai la chance d'être libre. Je n'appartiens plus à aucun groupe, donc, j'ai la chance de parler quand je veux et...

Oui, mais il n'y a plus de liste, cela a été dit.

Non, mais c'est bon, les attaques ! Je parle quand je veux et personne n'est là pour me dire « c'est bon » !

M. le Maire :

Dans ma mission, il y a de maintenir l'ordre dans l'assemblée, pas de maintenir l'ordre dans les rangs de l'opposition.

M. DARTIGOLLES :

De la richesse et de la diversité.

M. le Maire :

Et donc, si vous pouviez...

M. JUBIER :

Est-ce que je peux juste continuer sur deux points ?

M. le Maire :

Oui, vous pouvez, Monsieur Jubier.

M. JUBIER :

Par rapport aux commerces...

M. le Maire :

Attendez ! On va attendre que le silence revienne.

M. JUBIER :

Par rapport aux commerces, Monsieur le Maire - c'est un sujet que j'ai longuement porté pendant la campagne et même en dehors - je salue le fait que vous avez pris votre responsabilité en proposant de reprendre la main sur le bâtiment des Galeries Lafayette parce qu'il faut arrêter d'attendre, et cela devient compliqué, et cela va alimenter une dynamique commerciale qui n'est pas parfaite, mais qui a le mérite d'être assez positive. Donc, moi, je vous soutiendrai, en tout cas dans ce projet-là. Et même si vous avez besoin d'avis ou de conseils, j'ai travaillé pendant un certain temps dans le service commerce d'une ville, donc, cela m'intéresserait de vous aider.

Et ensuite, dernier point rapidement.

J'ai entendu certains de mes collègues s'alarmer sur la situation d'étudiants que je reconnais et que je soutiens, ou même de plusieurs paloises et palois qui traversent comme beaucoup dans le pays et dans le monde, la période qui est très compliquée avec l'inflation, la crise énergétique, etc. Mais attention de ne pas trop non plus tirer sur une situation d'une ville qui n'est pas si mal que cela, parce que j'ai la chance, dans le cadre de mon travail, de pas mal bouger dans le pays, même à l'international maintenant, et Pau, il faut le dire, Pau redevient assez attractive. Il y a des choses encore à améliorer sur la politique sociale, mais en tout cas, sur le plan économique, le travail est fait. Sur le plan urbain, je trouve que le travail est fait. Mais attention de ne pas noircir le tableau plus qu'il ne l'est.

Moi, je travaille dans une ville qui est la ville de Lourdes, qui est une ville vraiment sinistrée...

M. BARTOLOMEO :

On voit bien que vous n'habitez pas à Pau, cela c'est certain !

M. le Maire :

Monsieur Bartoloméo, s'il vous plaît !

M. JUBIER :

En tout cas, je viens régulièrement au conseil municipal et j'habite encore Pau. J'habite dans les deux villes.

M. BARTOLOMEO :

Mais pas dans le quartier.

M. JUBIER :

Mais je siége régulièrement au conseil.

M. le Maire :

Monsieur Bartoloméo !

M. JUBIER :

Oui, mais moi je tiens en tout cas mon engagement auprès des citoyens !

M. le Maire :

Monsieur Bartoloméo, ce n'est pas acceptable.

M. JUBIER :

Je siége à tous les conseils municipaux. Ce qui n'a pas été le cas pendant de nombreux mois, Monsieur Bartoloméo, pour vous. Et j'aimerais bien terminer mon propos tranquillement et pas arrêter de couper comme vous le faites à chaque fois pour faire du spectacle.

Intervention inaudible de Monsieur Bartoloméo.

Non ce n'est pas scandaleux, j'essaie juste d'avoir un débat assez équilibré et je dis qu'il y a des choses bien et des choses moins bien et qu'il faut améliorer, mais il ne faut pas non plus, pour toujours faire des coups politiques, avoir des débats des fois qui sortent un peu de la réalité. C'était juste mon propos.

Voilà !

M. le Maire :

Merci, Monsieur Jubier de vos appréciations, qui en effet sont intéressantes.

Mais encore une fois, il n'est pas, Monsieur Dartigolles, de ma responsabilité de rassembler l'opposition.

M. DARTIGOLLES :

Non, mais vous pouvez éveiller des vocations.

M. le Maire :

Oui, c'est cela !

M. MARBOT :

En saisissant la main qui vous est tendue, vous saurez peut-être mettre un peu d'ordre dans l'opposition, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Merci de vos conseils, Monsieur Marbot, j'essaierai de les suivre.

Bien ! Nous sommes, si je ne me trompe pas, au bout du débat de la chronique, au bout de 2h et 15 minutes. C'est-à-dire que ceux qui prétendent que dans cette ville, le Maire muselle l'opposition ou se sert, Madame Bussy, du règlement pour museler son opposition, se verront objecter que tout muselés qu'ils soient, ils parlent quand même assez longtemps, donc, voilà.

Merci pour cette chronique.

Je vous propose de prendre l'ordre du jour, si vous le voulez bien.

M. le Maire :

Alors, il faut adopter le procès-verbal de la séance du 27 juin 2022. Il n'y a pas d'opposition.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 juin 2022

1 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : François BAYROU

Le conseil municipal prend acte des décisions prises.

Prend acte

M. le Maire :

Monsieur Pérès, vous avez trois rapports de résiliation amiable de protocole d'accord et c'est très important.

On peut peut-être faire une suspension d'une minute ?

2 - RESILIATION AMIABLE DU PROTOCOLE D'ACCORD SIGNE AVEC LA SOCIETE COUNTERPOINTE SPORTS GROUP

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Donc, bon, la chronique étant finie, effectivement, nous commençons le conseil municipal.

La délibération numéro 1, effectivement, c'est le compte-rendu des décisions prises en application.

J'imagine qu'il n'y a pas d'observation.

La délibération numéro 2, c'est la suite et fin de l'épisode que nous avons connu.

Donc, la résiliation du protocole d'accord avec la société CSG.

Là, ce qui est présenté, c'est que la société CSG a cédé la totalité de ses parts, de ses actions plus exactement, qu'elle détenait dans la société Élan Béarnais. Vous vous rappelez, cela correspond à 72% du capital total. Elle l'a vendue, l'a cédée, donc, à la nouvelle société qui reprend, c'est-à-dire Eat4Good.

La particularité de cette cession, c'est qu'elle ne s'est pas traduite par un flux financier. Et c'était impossible puisque l'acquéreur initial CSG n'avait jamais payé les actions. Donc, effectivement, aujourd'hui, il faut résoudre cette question et c'est la société nouvelle, Eat4Good qui est d'accord pour se substituer au groupe CSG dans le paiement du prix des actions qui sont dues à la ville et à la communauté d'agglomération, selon des modalités qui sont à définir, mais c'est évidemment le même montant. Vous posiez la question en commission des finances, Monsieur Marbot, selon des modalités, c'est-à-dire un calendrier.

Voilà ce qui est prévu pour cette délibération numéro 2.

Oui, Monsieur Marbot...

M. MARBOT :

Oui, Monsieur Pérès, alors, sur ce sujet, j'espère et j'accepte l'augure du fait que ce soit la fin de la discussion.

J'ai quelques doutes.

Je voudrais d'abord dire, avant de commencer mon propos, que nous nous réjouissons tous que l'Élan Béarnais ait pu rester en Betclic Élite. Je crois que c'était la priorité pour tous ceux qui aiment le club de basket et, de ce point de vue-là, on se réjouit qu'une solution ait pu être trouvée, notamment qui permette le maintien du club en Élite.

Alors, aujourd'hui, vous nous proposez la résiliation amiable des contrats qui liaient la Ville à CSG Group. Si je comprends bien, le Groupe CSG a d'ores et déjà vendu ses parts à Eat4Good. C'est ce qu'il indique dans la lettre qui accompagne la délibération, la lettre annexe, et Eat4Good aurait, alors, en principe, s'ils ont vendu leur part, Eat4Good vient se substituer à CSG dans l'ensemble des obligations que CSG avait souscrites auprès de la Ville. Sauf, que, vous nous demandez de résilier les contrats qui lient la Ville à CSG, ce qui veut dire, si mon raisonnement n'est pas complètement faux, que Eat4Good est soulagé de l'ensemble des obligations qui pesaient sur CSG, ou que CSG avait prises envers la ville. Sauf une, vraisemblablement, si l'on

en croit la lettre de CSG, c'est que Eat4Good se serait engagé à ouvrir des discussions avec la ville pour payer à la ville le prix des actions que CSG n'a pas encore payé. Cela me semble être pour le moins périlleux pour la collectivité, dans la mesure où aux termes de ce protocole d'accord ou de cette résiliation amiable, on libérera donc Eat4Good de l'ensemble des obligations que CSG avait prises. Alors, disons-le tout de suite, c'est très bien concernant les baux emphytéotiques. En revanche sur le reste et notamment sur les modalités et le montant de paiement des actions qui appartenaient autrefois à la ville et à l'agglomération, cela laisse, à mon sens, un flou qui devrait nous alerter ; qui devrait nous alerter d'autant plus que nous avons déjà été, on va dire « roulés dans la farine » par des actionnaires qui n'ont jamais payé ce qu'ils devaient, et donc là, le seul engagement de discuter, à mon avis, est un engagement assez léger. Lorsque l'on a évoqué ce sujet en conseil en juin, Monsieur le Maire, vous nous aviez dit que la vraie et seule, finalement, garantie dont disposait la ville vis-à-vis de CSG, c'était de pouvoir approuver ou non le repreneur.

Donc, la première question que je vous pose, c'est :

Avez-vous mis des conditions et notamment demandé que des garanties de paiement soient apportées à la ville et à la communauté d'agglomération, avant d'approuver le repreneur des actions de CSG par, donc, Eat4Good ?

Une chose m'interpelle également, c'est que lorsque nous avons discuté en juin, vous nous aviez dit que vous aviez - je ne vais pas dire pas considéré - mais en tout cas écarté la deuxième proposition qui était faite à l'époque, de reprise de l'EBPLO, pour privilégier celle de CSG parce que vous estimiez que la deuxième proposition n'avait pas une surface financière suffisante. Il se trouve que l'investisseur financier de cette deuxième proposition est celui qui, aujourd'hui, a racheté le club. Alors, peut-être que sa surface financière s'est développée. A l'époque, la société s'appelait NL International. Elle s'appelle aujourd'hui Eat4Good. Elle a simplement changé de nom, mais il s'agit de la même société. Et donc, j'imagine, j'espère que vous avez en tout cas pu vérifier que la surface financière que vous n'aviez pas jugée suffisante à l'époque, aujourd'hui est suffisante pour garantir à la ville et à la communauté d'agglomération qu'elles seront enfin payées du prix des actions qu'elles ont vendues.

J'ai deux autres questions qui sont dans le droit fil de cette cession.

Quid des tokens ? C'est une discussion à mon sens à ouvrir, si cela n'a pas déjà été fait, et je regretterais que cela n'ait pas déjà été fait, mais en tout cas, cela me semble indispensable de l'ouvrir. Au-delà de l'obligation juridique, sur l'obligation morale que la vente de ces tokens et finalement le fait qu'un certain nombre de supporters sincères dans leur volonté d'aider le club se sont fait avoir de peut-être les économies qu'ils avaient mises de côté et qu'ils souhaitaient consacrer au club, puisque aujourd'hui, les tokens, à ma connaissance, n'ont plus de valeur financière. Cela veut dire que ces investisseurs qui, encore une fois, sont souvent de petits investisseurs, ou en tout cas, même pas des investisseurs, mais simplement des supporters qui avaient envie de soutenir le club, se retrouvent défaits de parfois ce qui constituait leurs seules économies. Et donc, à mon sens, il serait intéressant au moins d'avoir une discussion avec le repreneur sur ses intentions vis-à-vis de la pérennité des tokens, éventuellement ce qu'il compte proposer à ceux qui ont investi, voire, le remboursement des sommes qui ont été déposées par ces supporters.

Enfin, on nous propose de résilier les baux emphytéotiques. Il y avait sur la plus petite des parcelles, si je ne m'abuse, la parcelle EI005 une modification du PLU permettant de soulager le constructeur américain, en l'occurrence, de la construction de logements sociaux sur cette parcelle, ce qui paraissait assez cohérent vis-à-vis du projet des américains, ou en tout cas cela semblait être dans le droit fil de ce qu'ils nous proposaient. Dans la mesure où l'on résilie les baux emphytéotiques - et donc, le projet des américains n'aura plus lieu d'être sur cette parcelle - je souhaiterais savoir si vous comptez rétablir les règles qui étaient applicables auparavant, notamment pour un futur constructeur en termes de pourcentage de logements sociaux.

M. le Maire :

Monsieur Marbot, merci.

Quelques observations pour vous répondre.

La première, nous avons été en grave difficulté et la menace était non seulement réelle, mais pressante de voir le club retomber en 3^{ème} division, c'est-à-dire aux yeux de tous les observateurs, pas forcément aux miens, disparaître. Parce que moi, je crois que les grands clubs ont une histoire et une vitalité, et si cela nous était arrivé, on aurait tout fait pour remonter. Mais nous avons eu la possibilité, la chance, je dirais, dans l'urgence, de trouver des repreneurs. On en a contacté beaucoup et certains étaient en effet très intéressants, mais on n'a pas pu conclure dans le délai suffisant parce que, comme vous le savez, la menace sur l'Élan Béarnais était une menace juridique, directe, officielle, par la Fédération et par la Ligue. On a eu la chance de pouvoir redresser les choses.

Alors, vous me dites « cette société vous l'aviez écartée » lors du premier round, si j'ose dire. Oui, mais ils ont doublé leur investissement, leur promesse d'investissement. La société, il y a un an, proposait d'investir 500 000 €, et là c'est un million qu'ils proposent d'investir. Est-ce que c'est suffisant ? Je ne sais pas, j'espère que l'on va trouver d'autres investisseurs, mais pour moi en tout cas, 500 000 € et un million d'euros ce n'est pas la même chose. Je n'oublie pas que le principal apport, c'est celui de la ville et de l'agglomération. C'est nous qui sommes les principaux sponsors du club. Cela ne veut pas dire que nous soyons les patrons du club. C'est interdit strictement par la loi, comme vous le savez. C'est la SASP qui est elle-même en situation de responsabilité, et nous, nous avons un engagement moral, si toutes les clauses sont respectées, d'apporter une subvention annuelle. Comme vous le savez, le principe de l'annualité budgétaire fait que l'on ne peut pas s'engager par écrit, simplement on vote tous les ans, et moralement nous nous sentons obligés.

Est-ce que la situation est confortable ? Sûrement pas ! Et d'ailleurs vous aurez remarqué qu'il y a beaucoup de clubs sportifs qui sont en situation difficile. Nous, nous avons été pris par surprise, par une déloyauté comme il y en a peu, avec des garanties qui avaient été offertes notamment par une lettre d'intention qui comportait les plus grands noms du basket américain, ou certains parmi les plus grands noms du basket américain. Il se trouve que cette lettre était un faux, ce que j'ai découvert en lisant la presse locale, et comme vous le savez, il y a une maxime juridique qui dit « fraus omnia corrumpit », la fraude annule tout. Alors, là on n'a pas été totalement annulé, mais vous voyez à côté de quoi nous sommes passés. C'est la limite au groupe de travail en question. Ce n'est pas la ville qui est la patronne, c'est la société. Il faut suivre, on peut suivre, mais se mêler de la gestion du club, non !

Alors, vous m'interrogez sur, par exemple, les tokens. Vous savez bien que j'ai dit à toutes les reprises nécessaires que j'étais absolument sceptique et non seulement sceptique, mais interrogatif. Et je me souviens de discussions avec Monsieur Dartigolles dans un cadre aéroportuaire sur ce sujet-là. Je n'ai jamais cru à cette opération. Où est passé cet argent ? Je ne sais pas. Est-ce que cet argent a été utilisé ? Je ne sais pas dans quelles conditions juridiques il a pu être utilisé, mais s'il a été utilisé, ce n'est probablement pas de manière juridiquement acceptable, donc, on va voir, on va s'occuper de cette affaire. Mais je n'oublie pas les gens qui ont donné, comme cela, par amour du club de l'argent, et je sais que nous sommes d'une certaine manière moralement redevables de tout cela. Il y a des gens qui avaient les moyens, mais il y avait sûrement des gens qui n'avaient pas beaucoup de moyens. Et tout cela, si je me suis bien informé, c'est 250 000 € qui ont été recouverts comme cela par l'affaire des tokens.

Alors, j'en viens maintenant aux baux emphytéotiques. Les baux emphytéotiques n'existent plus. Est-ce que l'on peut reprendre cette discussion ? Probablement, on va me le demander. Est-ce que je suis obligé de dire oui ? Non ! Mais en même temps, j'ai le souci du club. Est-ce que les mêmes facilités devraient être accordées dans un cadre nouveau si on décidait de continuer dans

cette voix ? Non ! Vous avez parfaitement raison de dire que, un certain nombre de facilités ont été accordées. On peut reprendre tout cela, nous sommes libres de notre parole. C'est une opération scandaleuse qui a été faite par les partenaires américains de cette société-là, scandaleuse ! Il y a eu beaucoup d'exemples, mais encore une fois, nous étions garantis par ces lettres qui étaient un faux, qui disaient « nous », avec des noms éminents. Pour tout vous dire, je n'ai jamais été rassuré totalement sur cette opération - je l'ai dit devant vous - mais j'étais rassuré par les noms qui étaient sur la lettre. Quand vous avez des très grands champions, des cadres de premier plan de la NBA qui disent « nous sommes intéressés » et qui signent une lettre... J'ai regardé qui étaient ces gens, mais je n'ai pas regardé à qui était la signature, quelle était la nature de la signature. Je ne suis même pas sûr que j'aurais eu le droit de lancer des enquêteurs sur toute cette affaire, et en tout cas cela n'est pas ma nature et cela n'est pas ma pratique.

Voilà, on s'est trouvé devant quelque chose d'absolument scandaleux, et je pourrais employer d'autres termes, je ne le fais pas.

Donc, on a le devoir de surveiller, on n'est engagé à rien.

Est-ce que l'on a des moyens de pression ? Sans le moindre doute, puisque nous donnons la subvention annuelle qui est l'apport financier le plus important au budget du club.

Et enfin dernier point : est-ce que la société qui reprend doit être engagée aux remboursements des actions ? Oui. On peut imaginer des échelonnements pour sauver le club, mais oui bien sûr, ils sont engagés, alors, comment va s'équilibrer...

L'Élan, c'est impressionnant, c'est une formidable aventure sportive et une opération scandaleuse du point de vue de la spoliation par des partenaires qui paraissent recommandables sur base de faux, et comme nous l'avons dit, la fraude est destructrice de tout accord. Alors, c'est là que nous devons trouver un équilibre pour aider à la poursuite d'activités du club, éviter qu'il n'y ait trop de disputes à l'intérieur, parce que ce sont des choses qui arrivent. Cela arrive même sur les listes de l'opposition, donc, cela peut arriver à l'intérieur d'un club. Moi, je suis très soucieux de ce point de vue-là. J'espère que l'on va pouvoir rassembler toutes les énergies, en tout cas, je m'y emploie. Je n'ai pas cessé durant toute cette période d'apporter tout le soutien que je pouvais apporter pour aider au sauvetage du club. Est-ce que c'est acquis ? Non. Je vais vous dire, dans la vie il n'y a jamais rien d'acquis, jamais. On a à aider, à réfléchir, à imaginer, à favoriser des contacts. On reçoit encore très souvent des messages d'intérêt, des manifestations d'intérêt, comme on dit en termes de votre métier. Il faut vérifier sur quoi elles sont fondées. Et moi, je ne veux pas suspecter a priori la bonne foi des gens qui reprennent. Simplement, nous sommes là pour garantir, pour sécuriser l'apport qui a été celui de notre collectivité en cédant les parts au premier et en approuvant la cession des parts au second, mais en les aidant. Je n'ai aucun doute qu'il faut les aider.

Monsieur Dartigolles...

M. DARTIGOLLES :

Bon ! On a eu par le passé, au cours de cette année pénible, des échanges souvent vifs, parfois rugueux, mais nous sommes tous attachés à ce club qui est une partie essentielle d'une identité. C'est d'ailleurs, je pense, ce que n'ont jamais compris les racheteurs américains. Je pense qu'ils sont donc venus faire un coup et qu'ils ont pensé, et je l'avais dit à l'époque, que leur arrivée spectaculaire et parfois accompagnée par certaines de vos paroles publiques, Monsieur le Maire, sur l'idée qu'il allait se passer à Pau quelque chose qui n'avait eu lieu nulle part ailleurs. Ils ont pensé pouvoir gravir une marche spectaculaire en termes de sponsoring, de partenaire, c'est cela en fait. Ils ont pensé arriver là et pouvoir obtenir des contrats très forts de partenaires. Moi, j'ai pensé à un moment donné qu'ils arrivaient avec un partenaire, un sponsor outre-Atlantique, cela n'a pas été le cas.

Pourquoi eux, sans la connaissance du territoire, sans les réseaux, auraient réussi à obtenir ce

que, quand même, des personnes assez chevronnées, organisées, et avec des réseaux n'ont pas obtenu, première chose.

J'entends votre argument, Monsieur le Maire, sur l'idée « attention, nous ne sommes pas les propriétaires ! », cela ne m'a pas échappé et je n'étais pas favorable au statu quo juridique d'avant cette solution qui s'imposait. Mais nous ne sommes pas les propriétaires, mais nous sommes, au final, vous l'avez dit, les premiers des sponsors et avec un niveau d'argent public mobilisé très important, notamment quand on fait la liste de tout ce que l'on pourrait faire avec cette somme qui dépasse le million : urgence sociale, urgence énergétique, urgence dans la société telle qu'elle est aujourd'hui. Donc, on s'imagine très bien - je ne vais pas faire écho à des sujets qui ont été abordés ici - mais tout ce que l'on pourrait - oh combien ! - assurer et financer en termes de politiques publiques utiles.

Ce qui demande, donc, à ce que le comité de suivi puisse en effet être installé, et avec un échange très direct avec le nouveau propriétaire et la nouvelle gouvernance, qui est déjà d'obtenir une chose, Monsieur le Maire, la transparence. Nous avons passé une année complète à aller chercher dans la presse écrite, à aller chercher où l'on pouvait des informations, alors que nous étions associés – oh combien ! – financièrement à tout cela.

Donc un : la transparence !

Deux : je pense qu'il faut reconsidérer, pas uniquement sur la question du résultat sportif, les engagements d'un club de cette dimension vis-à-vis d'un territoire et d'une collectivité sur un certain nombre d'enjeux et d'objectifs, de contrats d'objectifs. Je crois qu'il y a un très beau travail à faire aujourd'hui pour dire, nous, nous sommes là, on attend des résultats bien sûr, mais il y a des choses à réfléchir sur l'engagement territorial d'un club de cette dimension, sur des politiques publiques, sur une présence territoriale.

On l'avait fait à une époque, quand j'étais président de missions locales avec les forums emploi, avec des choses très positives qui s'étaient passées au Palais. Il y a plein de choses à faire.

Et enfin, quand je lis les déclarations récentes du nouveau président, notamment comme je vous ai dit tout à l'heure, nous ne sommes pas amenés à faire un tel effort tous les ans, ce que je veux bien comprendre au regard de la dimension de cette... Et nous découvrons une situation beaucoup plus dégradée que celle que l'on nous avait présentée. Nous ne savons pas, d'ailleurs, quand il dit cela, s'il s'agit des anciens propriétaires ou de notre collectivité, mais qu'importe... d'accord, donc, dont acte. Il faut bien se dire que le comité de suivi est d'autant plus important que rien n'est joué, quand bien même je ne veux pas avoir une parole anxieuse et négative, loin s'en faut, et j'espère que tout cela va aller dans la bonne direction, et j'espère que le nouveau président pourra regarder ce comité de suivi comme, véritablement, quelque chose de positif et d'utile parce que l'on va avoir besoin de travailler avec lui.

M. le Maire :

Merci.

Je veux simplement dire que, moi, je ne veux pas entrer dans cette période nouvelle chargée de suspicions à l'égard des gens qui ont été les repreneurs. Comme vous savez, ils m'ont été présentés par des personnalités du monde sportif et ayant exercé des fonctions gouvernementales, et qui normalement, savent ce qu'ils disent et qui ont servi d'intermédiaire dans cette réflexion. Moi, je ne veux pas charger de soupçons a priori, mais on est là pour conseiller, aider, surveiller, c'est notre travail. Encore une fois, il n'y a pas de villes qui ont quatre clubs comme nous, du premier niveau national pour le rugby et pour le basket, pour le rugby féminin ou du deuxième et très important niveau national s'agissant du football et du hand-ball, et donc, on surveille cela, bien sûr, comme le lait sur le feu, par passion d'abord, par amitié et aussi parce que c'est l'image de la ville qui est en cause. Donc, moi, je ne vais pas jeter la pierre à ceux qui nous ont aidés à reprendre un club qui paraissait condamné aux yeux de tout le monde. Bon,

on a fait quelque chose qui était positif, j'espère que l'on pourra aller dans le bon sens. Je suis persuadé que le patrimoine que ce club représente en tant qu'histoire et figure dans le basket-ball français, ce patrimoine-là peut être attractif. Bon ! Eh bien on va travailler à ce point et on s'y aidera, ce n'est pas un secret que l'on a eu des conversations tous ensemble.

Monsieur Blanco...

M. BLANCO :

Oui, Monsieur le Maire, si je vous comprends bien, nous avons été victimes d'une escroquerie basée sur de faux documents, donc, c'est extrêmement grave, et à mon avis cela ne peut pas rester sans réponse sur le plan judiciaire, pour montrer que l'on ne peut pas jouer avec les deniers publics. On ne peut pas jouer avec la confiance d'une collectivité territoriale comme cela a été le cas. Moi, je pense aussi que nous n'avons pas pris suffisamment de garanties. Il y a eu une certaine naïveté, peut-être trop d'enthousiasme, mais quand j'ai découvert qu'il y avait un document falsifié, des parts qui avaient été vendues mais qui n'avaient pas été réglées, eh bien, franchement, j'ai été extrêmement étonné. Donc, pour moi, si j'entends vos explications, et cela nous a mené très près d'une catastrophe sportive et économique, eh bien, nous avons été véritablement victimes d'une escroquerie.

Donc, la question que je vous pose, elle est extrêmement simple : avez-vous l'intention d'engager une procédure pour que cette escroquerie, cette utilisation de documents faux, qui ont entraîné les décisions que nous connaissons, soit soumise à un contrôle de la justice et à une réponse judiciaire ? Avez-vous l'intention de déposer plainte au nom de la ville ? Moi, je pense, pour ma part, que c'est absolument nécessaire pour que, au moins, nous soyons respectés, et aussi comme l'a dit Jérôme Marbot tout à l'heure, parce qu'il y a des personnes qui ont eu confiance dans notre parole. Les personnes qui ont acheté ces parts, elles l'ont fait. Vous ne les avez pas incitées à les acheter, ce n'est pas ce que je veux vous dire...

M. le Maire :

C'est le moins que l'on puisse dire...

M. BLANCO :

... mais elles l'ont fait parce qu'elles avaient confiance parce que la ville et l'agglomération étaient engagées. Elles n'avaient aucune raison d'imaginer que leurs interlocuteurs, ceux à qui elles confiaient leur argent, étaient des personnes malhonnêtes. Nous traitions avec ces personnes. Donc, ne serait-ce que par rapport aussi à tous ces supporters qui de bonne foi ont fait confiance, je pense qu'il est absolument nécessaire que la ville réagisse sur le plan judiciaire.

M. le Maire :

Plusieurs des élus sont avocats, des élus de l'opposition et des élus de la majorité. Cela mérite que vous en parliez entre vous. Moi, je ne suis pas entré dans cette affaire-là parce que je me suis dit que cela allait faire encore plus de dégâts que cela n'en a fait. Ces investisseurs scandaleux ont perdu quelques 800 000 € déjà. Les habitudes procédurières de ce genre d'organisation sont pour moi très difficilement lisibles, mais vous allez vous en occuper, vous allez nous donner des conseils sur ce point. Honnêtement, je n'ai pas envie de compromettre l'image du club par des démarches de cet ordre. Peut-être que je me trompe, peut-être serais-je trop idéaliste ou naïf, c'est un club. Dès l'instant que vous entrez dans des procédures de cet ordre, qui souffre ? C'est l'image du club.

M. BLANCO :

Ah non ! le club est victime comme la ville.

Je ne vois pas en quoi le fait d'être victime d'une escroquerie ou de faux pourrait nuire à l'image de la ville.

M. le Maire :

Je vous propose que vous en parliez entre avocats. Vous allez faire un commando puisque vous voulez à tout prix mettre en place des groupes de travail. Vous allez faire un commando, vous me direz ce qu'il faut faire.

Intervention inaudible de M. Cilgi.

Monsieur Cilgi, je vous demande de mesurer vos paroles. D'accord ?

Ce qui me gêne, c'est que vous-même, vous avez proféré des propos sur le club qui sont des propos terriblement négatifs et je n'ai pas aimé cela.

Monsieur Dartigolles...

M. DARTIGOLLES :

J'entends la discussion.

Je ne crois pas que cette décision d'aller en justice relève d'un échange entre les conseillers municipaux, avocats ou assez férus en droit. Pourquoi ? Parce que c'est une décision aussi d'ordre politique au sens noble du terme.

M. le Maire :

Je n'ai pas proposé qu'ils la prennent.

M. DARTIGOLLES :

Non, non attendez !

M. le Maire :

J'ai proposé qu'ils me donnent des conseils !

M. DARTIGOLLES :

Attendez, laissez-moi terminer.

Ils peuvent en discuter entre eux, mais, à partir du moment où vous dites « oui, il y a escroquerie », escroquerie ce n'est pas rien. A partir du moment ...

M. le Maire :

Je n'ai pas utilisé le mot...

M. DARTIGOLLES :

Bon, en tout cas...

M. le Maire :

Ce sont vos collègues qui l'ont utilisé.

M. DARTIGOLLES :

Cela semble être quand même...

M. le Maire :

Moi, j'ai dit que la décision que nous avons prise, nous l'avons prise à partir d'un document qui s'est avéré, de l'aveu même de son auteur, être un faux.

M. DARTIGOLLES :

Donc, ce qui déjà apporte un début de réponse à ma caractérisation.

Il peut en relever de l'escroquerie, mais cela c'est à la justice d'en décider. Parce que d'une certaine manière, nous sommes donc, en effet, la victime, la collectivité. De plus, on ne l'a pas trop dit, mais il y a en effet des supporters de l'Élan qui ont mis toutes leurs économies en tokens. Donc, c'est une réalité. On a reçu des mails et vous aussi très certainement. Donc, si jamais nous n'allons pas en justice après un tel préjudice financier et d'image pour notre territoire pour ce club, cela pourrait vouloir dire que ce type de comportement, que ce type d'opération, de razzia, pourrait donc se renouveler ailleurs sans que cela ne fasse l'objet d'une seule décision de justice. Je pense qu'il y a peut-être pour le coup, quelque chose que vous pouvez engager, Monsieur le Maire. Il faut peut-être vous-même que vous reconsidériez pour dire : « Cela ne se passera plus comme cela. Pau a décidé d'engager une action judiciaire parce que ce que nous avons vécu n'est pas acceptable. »

M. le Maire :

Merci.

Monsieur Pérès...

M. PERES :

Oui, quelques mots.

Je comprends que l'on se pose des questions, notamment sur la situation actuelle, c'est ce qui est important. Mais n'oublions pas quand même ce que nous avons vécu il y a simplement quelques mois et ce que serait aujourd'hui la discussion, ce soir dans ce conseil municipal, si le club avait été rétrogradé.

M. le Maire :

Vous n'avez pas la parole, Monsieur Cilgi.

M. PERES :

Si vous pouvez me laisser parler un instant, je vous remercie.

Je dis, effectivement, que nous sommes sortis, un peu par chance et par volonté aussi d'avoir cherché, d'une situation qui était extrêmement périlleuse et dangereuse pour le club.

Nous avons trouvé un repreneur.

Alors, moi, je comprends les questions que l'on peut se poser aujourd'hui sur le repreneur, sur les garanties, mais on ne peut pas vouloir être sorti à juste titre de la société d'économie mixte parce que, effectivement, ce n'était pas une position tenable sur le plan financier et déjà depuis longtemps, d'être dans une société qui est une société purement commerciale. On en est sorti. On a eu, effectivement, cette mauvaise surprise avec les américains que personne n'envisageait parce qu'on les croyait honnêtes. On en est sorti. On a un repreneur, alors, on n'en a pas eu non plus dix et c'est vrai que le temps nous pressait. Moi, ce que je crois, je comprends qu'il faille être prudent, je comprends qu'il faille accompagner en quelque sorte, avoir un comité de suivi, mais laissons faire. Laissons-les faire, on n'est pas dans la société, on doit contrôler, accompagner, discuter, avoir des informations, mais c'est une société qui reprend, qui a certainement des ambitions pour le club. Moi, je ne les soupçonne pas et je comprends la prudence, mais je ne comprends pas la méfiance en quelque sorte. Mais le fait de ne pas être méfiant, cela ne veut pas dire que l'on se désintéresse, mais on ne peut pas aujourd'hui considérer que, parce qu'il y a eu, effectivement, une très mauvaise expérience, on en tire des conclusions sur la situation actuelle.

Et quant à la procédure judiciaire, je ne suis pas avocat, mais peut-être que sur le plan de l'analyse juridique c'est possible, mais je ne voudrais pas que cela retombe sur l'image du club et que l'on parle de l'Élan Béarnais pendant des mois et des mois dans des chroniques judiciaires, voilà.

Donc, essayons aujourd'hui d'avoir de bonnes relations avec le repreneur, d'avoir les informations dont on a besoin parce que c'est vrai que nous y consacrons de l'argent et essayons d'être positifs et de travailler ensemble avec eux.

M. le Maire :

Alors, j'avais une information que j'avais oubliée, pour tout dire, c'est que David Bonnemason-Carrère a, comme président j'imagine, déposé plainte contre X et que le parquet national financier a été saisi sur l'affaire des tokens évidemment, je pense, et qu'une enquête est en cours. Voilà ce que j'avais oublié, c'est une information que j'avais reçue.

Oui, Monsieur Marbot...

M. MARBOT :

Juste quelques mots pour vous répondre.

D'abord, bon, vous dire que je pense que les enquêtes de justice sont toujours nécessaires, enfin

parfois nécessaires, pour rétablir la vérité - je m'en suis déjà exprimé publiquement à ce sujet comme sur d'autres - et cela permet souvent de départager les uns et les autres pour savoir ce qui s'est passé réellement.

Quelques mots pour vous répondre, au risque d'insister. Nous sortons d'une histoire, on va dire, ou d'une affaire dans laquelle, moi, j'estime que la ville a été relativement imprudente avec toutes les considérations que l'on sait, je n'y reviens pas, mais vis-à-vis des américains, on n'a pas pris assez de garanties.

M. le Maire :

Est-ce que je puis vous demander quelles garanties vous auriez prises ?

M. MARBOT :

Par exemple, un cautionnement.

M. le Maire :

Ils ont déposé un cautionnement.

M. MARBOT :

Pourquoi ne l'avons-nous pas activé, s'ils avaient déposé un cautionnement ?

M. le Maire :

Nous n'étions pas en mesure de l'activer, mais aux yeux de la Fédération, ils ont déposé sur des...

M. MARBOT :

Non, non, je parle d'un cautionnement pour le prix des actions que nous leur avons vendues et qu'ils n'ont jamais payées en réalité. Peu importe, ne revenons pas sur le passé, mais moi, je trouve qu'aujourd'hui, nous allons encore de manière périlleuse dans une aventure avec des repreneurs dont je ne souhaite absolument pas remettre en cause la bonne volonté et la bonne foi, mais malgré tout, on se retrouve encore dans une situation où nous n'aurons pas de levier d'action.

Or,...

M. le Maire :

On a un levier d'action.

M. MARBOT :

Nous en avons deux en réalité, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

La subvention que nous donnons annuellement est un gros levier d'action.

M. MARBOT :

Absolument !

Et nous avons, deuxièmement, le pouvoir d'approuver ou pas le repreneur. Vous nous l'avez dit en juin, comme étant une des garanties évidentes, et donc, de ce point de vue-là, encore une fois, il ne s'agit pas de dire « nous allons vous mettre dehors si vous ne nous donnez pas entière satisfaction », mais simplement d'ouvrir des discussions sur des points importants qui engagent, et l'avenir de l'Élan, et l'avenir des tokens et en tout cas de la confiance que certains supporters ont mise dans le club. Et je crois que le groupe de travail pourrait se réunir sur cette base-là, simplement pour dire à ces repreneurs : « Nous vous faisons confiance, mais mettons tout sur la table pour que notre partenariat soit sain et sincère. »

M. le Maire :

Très bien !

On peut considérer comme close la discussion et mettre aux voix le rapport numéro 2 qui est un rapport de résiliation, je vous le rappelle.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui est « contre » ?

Qui s'abstient ?

Cinq abstentions.

C'est adopté.

Le rapport est adopté à la majorité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Laurent JUBIER

Vote(s) abstentions : Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Adopté à la majorité

Monsieur Pérès, rapport numéro 3, ce sont les baux emphytéotiques...

3 - RESILIATION AMIABLE DE DEUX BAUX EMPHYTEOTIQUES ADMINISTRATIFS ATTRIBUES A LA SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE COUNTERPOINTE DEVELOPMENT GROUP

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Les baux emphytéotiques, c'est la suite...

M. le Maire :

Mais là, on va avoir l'unanimité, j'espère !

Qui est d'avis d'adopter la résiliation des baux emphytéotiques ?

Il y en a qui ne veulent pas adopter la résiliation des baux emphytéotiques ?

M. MARBOT :

On estime que l'on n'a pas assez d'éléments et d'informations, comme je vous l'ai dit, qu'il y a trop d'ombres encore pour pouvoir se prononcer sur ces deux délibérations.

M. le Maire :

Alors, qui veut s'abstenir ?

Trois abstentions.

M. MARBOT :

Non, non, moi je m'abstiens, mais je crois que Madame Poueyto souhaitait la parole pour dire quelque chose.

M. le Maire :

Pardon !

Quatre abstentions.

Unanimité moins quatre abstentions.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-

SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUÉYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Julie JOANIN, M. Laurent JUBIER

Vote(s) abstentions : M. Jérôme MARBOT, Mme Fabienne CARA, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Adopté à la majorité

M. le Maire :

Rapport numéro 4, modification du règlement intérieur, Monsieur Pérès.

4 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA VILLE DE PAU

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, il s'agit de mettre à jour quelques dispositions du règlement intérieur suivant des modifications législatives et réglementaires.

Alors, les principales portent sur, notamment, la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en précisant la qualité des représentants nommés ; l'article 40 sur la consultation des électeurs qui peut être intéressant, qui abaisse le nombre de signatures nécessaire de 1/5^{ème} à 1/10^{ème} des électeurs ; et puis quelques modifications concernant la publication sous format électronique.

M. le Maire :

Y a-t-il des observations ?

Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUÉYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric

DAVAN, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Nous passons, Monsieur Pères, au rapport numéro 5, c'est-à-dire la cession d'une parcelle rue Michel Hounau.

5 - RUE MICHEL HOUNAU : CESSIION D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PRIVE DE LA VILLE AUX RIVERAINS

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà, nous proposons de vendre une parcelle de 69 m² toute en longueur, inaccessible depuis la voie publique, de la vendre, donc, au propriétaire de la parcelle voisine.

Et les services fiscaux ont évalué forfaitairement cette parcelle à 70 €.

M. le Maire :

Merci et nous notons que Pauline Roy ne prend pas part au vote.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUÉYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Ne prend pas part au vote : Mme Pauline ROY LAHORE

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Monsieur Pérès, rue de l'Arrioulat, cession de deux parcelles.

6 - RUE DE L'ARRIOULAT : CESSION DE DEUX PARCELLES DU DOMAINE PRIVE DE LA VILLE AUX RIVERAINS

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà, cession à l'euro symbolique de deux parcelles non affectées et ne faisant l'objet d'aucun projet, et on propose de les vendre à des riverains, la première emprise étant de 250 m² et la seconde de 450 m².

M. le Maire :

Merci.

Pas d'observation, pas d'opposition, pas d'abstention.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Monsieur Pérès, rénovation urbaine de Saragosse, déclassement de deux emprises.

7 - PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DU QUARTIER SARAGOSSE : DECLASSEMENT DE DEUX EMPRISES DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL SUR LE SITE KENNEDY

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà, parce qu'il est prévu dans le programme très important que vous connaissez, la transformation du quartier Saragosse, que la ville doit accorder une contrepartie foncière à Action Logement, qui est un des principaux financeurs que Madame Poueyto connaît bien, afin d'y réaliser une trentaine de logements.

Alors, le site est situé au cœur de l'îlot Kennedy que vous connaissez tous, donc, je ne détaille pas.

Il s'agit de deux emprises :

- la première d'une superficie d'un peu plus de 1 000 m², correspond à un parking public arboré de 40 places environ ;
- et la deuxième parcelle d'une superficie de 2 500 m², donc, qui est aujourd'hui un terrain vague non affecté qui porterait le projet immobilier.

Une enquête publique a bien sûr été diligentée, et au terme de laquelle le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Donc, il nous est demandé de prendre acte de cet avis, de constater la désaffectation de l'emprise et de procéder au déclassement subséquent.

M. le Maire :

Merci, unanimité.

Pardon, Madame Bussy...

Mme BUSSY :

Pardon.

Je vote « contre » et je ne suis peut-être pas la seule. Je ne sais pas, mais c'est un projet d'artificialisation encore, en fait. Et, on le disait, le problème de l'écologie c'est une question globale. Donc, il y a un parking avec des arbres, il y a un terrain que l'on pourrait laisser repartir à la nature sur lequel on peut planter des arbres, voilà.

M. le Maire :

Merci.

Alors, 7 voix « contre ».

Heureusement que je suis là pour mobiliser votre conviction.

Donc, adopté à l'unanimité moins 7 voix « contre ».

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najja BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY,

Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Julie JOANIN, M. Laurent JUBIER

Vote(s) contre : Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Jérôme MARBOT, Mme Fabienne CARA, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Adopté à la majorité

M. le Maire :

Monsieur Pérès, cession à Pau Béarn Habitat d'un terrain du domaine privé de la ville.

8 - RUE DU CAPITAINE GUYNEMER : CESSION D'UN ILOT POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS EN ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Qui est le numéro 8.

M. le Maire :

Rue Guynemer...

M. PERES :

Voilà, sur laquelle nous travaillons depuis longtemps pour la réhabilitation de ce quartier, qui est appelé à se développer.

Donc, vous savez que ce sont des habitats très dégradés, et que nous essayons d'y mettre des constructions de logements de qualité.

Alors, là il s'agit du Comité le COL (le Comité Ouvrier pour le Logement) qui s'est intéressé pour acquérir un îlot d'un peu plus de 1 500 m², pour y construire une vingtaine de logements en accession sociale à la propriété, par le système juridique du Bail Réel Solidaire, c'est-à-dire le bail qui dissocie le foncier du bâti.

Les services fiscaux ont évalué cela à 300 000 €.

M. le Maire :

C'est donc le COL qui est évidemment l'acteur principal.

Dois-je comprendre que les mêmes qui ont voté « contre » votent « contre » ?

Moi, je vous interroge du regard, personne ne bouge, alors il faut savoir.

Monsieur Bartoloméo vote « contre », Madame Camelot vote « contre ».

Non mais, ne me dites pas oui... Levez la main ! Qui vote « contre » ?

Vous votez « contre » des logements du COL, soyons simples.

Monsieur le Maire répond à l'intervention d'un conseiller municipal de l'opposition, mais celle-ci est inaudible.

Parlons franchement. Vous habitez Pau, vous avez une maison, oui. Là, cela ne vous gêne pas que ça ait été artificialisé. Ce que vous ne voulez pas, c'est que des terrains soient réservés à du logement social, d'accession sociale à la propriété. C'est contre cela que vous votez ?(*intervention inaudible*)...Vous, vous estimez qu'il est légitime que vous ayez votre propriété, votre maison et votre jardin. Cela, cela ne vous gêne pas, mais qu'il y ait 20 logements en accession sociale à la propriété dans une opération qui est écologiquement exemplaire, sur des terrains qui étaient auparavant occupés par des immeubles bâtis, qui ont été détruits et dans un habitat absolument concentré... Voilà, c'est dans l'opposition.

Si vous m'amenez un jour des adresses de logements inoccupés, on s'en occupe immédiatement avec la SIAB.

Ce que vous voulez, c'est que l'on ne construise plus à Pau, et moi je veux que l'on puisse offrir du logement de qualité écologique et social.

Non, non, on ne va pas continuer.

Moi, en tout cas, je défends le développement de la ville dans un contexte social, économique et écologique et je comprends très bien que vous êtes « contre ». Et donc, pour vous cela va très bien, mais pour les autres, dehors ! Eh bien, c'est cela la vérité.

Je recueille les votes.

Qui vote « contre » ?

Six votes « contre ».

Mme BUSSY :

Est-ce que je pourrais dire un mot, Monsieur le Maire, s'il vous plaît ?

M. le Maire :

Oui, si vous voulez.

Mme BUSSY :

Parce qu'en fait, on est totalement cohérent. L'incohérence, elle est quand vous artificialisez avenue Vignancour, un endroit pour y mettre une station à hydrogène et là, vous êtes dans la

contradiction la plus totale. Nous, on dit qu'il faut arrêter les artificialisations, c'est urgent. C'est urgent pour la planète, c'est urgent pour l'avenir des jeunes, et à cet égard, il y a des solutions. Évidemment qu'il faut loger tout le monde, mais il y a beaucoup de logements à réhabiliter, il y a beaucoup de passoires thermiques, et on peut mettre tout l'argent public que l'on met dans des projets de construction, d'artificialisation, ce sont des sommes considérables, eh bien, nous, on vous dit qu'il est urgent de mettre cet argent dans l'investissement pour l'avenir, pour l'écologie.

M. le Maire :

C'est-à-dire ? Des logements pour vous, cela va très bien, mais des logements pour les foyers qui ont besoin de s'installer, pour les familles qui ont besoin de s'installer en ville...

Mme BUSSY :

Mais il faut des logements pour tout le monde, Monsieur le Maire, on ne dit pas le contraire !

M. le Maire :

Et vous ne voulez pas que l'on en construise pour eux ?

Vous souhaitez que l'on gèle tout au bénéfice de ceux qui sont là.

Mme BUSSY :

On veut que l'on loge tout le monde de façon décente en réhabilitant les logements existants.

M. le Maire :

Le jour où vous m'apporterez des listes de logements qui sont inoccupés...

Mme BUSSY :

Mais, je n'ai pas ce pouvoir pour l'instant.

M. DARTIGOLLES :

Monsieur le Maire, on le fait, dans dix jours. Moi, j'ai déjà deux-trois exemples très précis, je les rentrerai dans la liste. On vous fait parvenir une liste de logements insalubres, inoccupés y compris...

M. le Maire :

Et en vente !

M. DARTIGOLLES :

Comment ?

M. le Maire :

En vente !

M. DARTIGOLLES :

Non, mais ce que je veux simplement vous dire, c'est que le chiffre donné par Jean-François Blanco est un chiffre officiel...

M. le Maire :

Eh bien j'attends...

M. DARTIGOLLES :

Il y a des logements vacants.

Mais, Monsieur le Maire...

M. le Maire :

Si vous pouvez apporter...

M. DARTIGOLLES :

Comme dans toutes les autres villes de France, d'ailleurs...

M. le Maire :

Oui, mais si vous pouvez apporter cela et que nous puissions en effet nous en saisir - nous avons un instrument qui est la SIAB - moi, je ne demande pas mieux. Ce dont notre ville manque, c'est de logements pour les familles. Précisément ici, c'est 20 logements pour les familles sur un terrain extrêmement réduit et qui était construit avant. Et donc, il y a quelque chose d'extrêmement choquant. Les gens qui ont des maisons à Pau, eh bien oui, mais excusez-moi, et qui disent non, les autres non, les jeunes foyers qui veulent s'installer, non.

Non, pas du tout parce que nous avons, nous, une politique sociale qui ne vous intéresse pas. Vous ne voulez pas des logements sociaux. Ce dossier, ce sont des logements d'accession sociale à la propriété.

M. JUBIER :

Juste, par rapport au chiffre des 12%, je pense que cela doit prendre le parc privé et le parc public. Le parc privé, le problème qu'il y a, c'est que la collectivité n'a pas la main dessus et qu'aujourd'hui, vu que Pau... Et il y a différents dispositifs comme « Action cœur de ville », enfin, il y a plein de dispositifs qui font que beaucoup de promoteurs investissent sur la ville parce qu'il y a une rentabilité sur les actifs, etc. Mais là où je rejoins Monsieur le Maire, c'est que sur l'accession sociale, sur le logement social, là il y a encore de la demande et notamment dans une stratégie de faire venir de la famille dans les villes, et là on est obligé, vous êtes obligés de

passer sur des terrains qui avaient déjà des bâtiments, mais qu'il faut démolir...

M. le Maire :

Qui avaient déjà des bâtiments...

M. JUBIER :

Oui, il y avait déjà des bâtiments.

M. le Maire :

Merci.

Madame Bussy, dernière intervenante...

Mme BUSSY :

Oui.

Vous dites vouloir faire des choses pour les familles, mais les familles qui occupent des logements sociaux et qui ont été obligées de se raccorder au réseau de chaleur urbain et qui aujourd'hui paient des charges trop élevées...

M. le Maire :

Excusez-moi, mais vous êtes en dehors du sujet.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najja BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, Mme Julie JOANIN, M. Laurent JUBIER

Vote(s) contre : Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Tunçay CILGI, M. Jérôme MARBOT, Mme Marion BUSSY

Adopté à la majorité

M. le Maire :

Monsieur Pérès, cession d'un terrain rue Théo Lannes.

9 - RUE THEO LANNES : CESSION D'UN TERRAIN DU DOMAINE PRIVE DE LA VILLE A PAU BEARN HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS NEUFS

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà, cession à Pau Béarn Habitat pour la construction de logements neufs. Donc, j'imagine que ce sera le même vote.

Il s'agit là de deux choses principalement :

- un aménagement d'un square public ;
- et le deuxième aménagement consiste à céder une parcelle pour la construction d'un petit immeuble de 12 logements en accession libre.

Et c'est une cession de 1 384 m² au prix de 66 € le mètre carré.

M. le Maire :

Qui vote « contre » ?

Non, on ne va pas reprendre la discussion.

Dites-moi qui vote « contre ».

M. BLANCO :

Monsieur le Maire, là c'est un exemple, on peut très bien créer un espace vert. D'ailleurs, les riverains le souhaitent. C'est un endroit, ça se situe dans le quartier Saint-Joseph, c'est un emplacement idéal pour créer un espace vert et on peut éviter l'artificialisation qui n'est pas particulièrement bien venue.

M. le Maire :

Bien, qui est « contre » ?

Levez haut la main parce que je ne m'y retrouve plus.

Huit votes « contre », d'accord ?

Adopté à la majorité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI,

Mme Najja BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUEY, M. Xavier LANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Fabienne CARA, M. Laurent JUBIER

Vote(s) contre : Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Adopté à la majorité

M. le Maire :

Au rapport numéro 10 c'est la même chose, mais on déclasse.

10 - RUE THEO LANNES : DECLASSEMENT ET CESSIION D'UNE EMPRISE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL A PAU BEARN HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS NEUFS

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, c'est toujours le même quartier, le quartier Saint-Joseph, la rue Théo Lannes, effectivement. Donc, il y a l'immeuble dont on vient de parler et ensuite il y a aussi - la ville souhaite réaliser des aménagements - notamment un trottoir afin de faciliter l'accès au square public qui sera aménagé.

M. le Maire :

Merci. Cela, cela vous va ? Ou...

M. BLANCO :

Non ! cela fait partie de l'ensemble.

M. le Maire :

Même vote ?

Huit votes « contre ».

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-

RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najja BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUÉYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAÏ, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUEÏ, M. Xavier LANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Fabienne CARA, M. Laurent JUBIER

Vote(s) contre : Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Adopté à la majorité

M. le Maire :

Technopole, autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

11 - UNIVERSITE-TECHNOPOLE : AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE L'ETAT POUR LA REALISATION DU PARC DU RUISSEAU DU LAÛ

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Là, parce que la ville veut réaliser le parc du Ruisseau du Laü, effectivement, dans ce quartier Pau Université et Technopole, etc., et donc, quelque chose pour justement, un espace public dédié aux mobilités douces.

La première phase a pour but d'aménager la voirie, des espaces végétalisés et des places de stationnement pour un coût de 600 000 €.

Alors, évidemment, comme cela appartient à l'université et à l'État, eh bien, il convient de signer avec l'État une convention d'occupation temporaire à titre gratuit pour une durée de 50 ans.

M. le Maire :

Qui est « contre » ?

Tout le monde est « pour » ?

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najja BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUÉYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-

GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Nous passons au chemin Guilhem, acquisition de parcelles.

12 - CHEMIN GUILHEM : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION BD N°394P ET N°408

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà, acquisition de parcelles pour un peu plus de 5 000 m², parcelles d'ailleurs qui sont soumises au risque inondation, qui ne sont pas constructibles. Ceci pour construire un parking, ce secteur souffrant d'un problème récurrent de stationnement.

Et le prix a été fixé à 70 000 €.

M. le Maire :

Qui est « contre » ?

Unanimité « pour ».

Merci beaucoup.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPEARAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najja BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Nous continuons, Monsieur Pérès, on modifie l'objet social de la SPL Halles et République.

13 - MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL DE LA SPL HALLES ET REPUBLIQUE

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Exactement, dans le sens que, on l'étend, si vous voulez on élargit l'objet social de cette société afin de lui permettre de mettre en œuvre des animations commerciales, uniquement pour le compte de ses actionnaires et uniquement dans un périmètre déterminé qui correspond à l'opération de revitalisation du territoire.

Voilà ce qui est proposé.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najja BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Rapport 14, Monsieur Pérès, décision modificative numéro 2.

14 - DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà, concernant le budget principal et dans le budget principal, concernant uniquement la section d'investissement.

Alors, il est proposé des nouvelles dépenses d'investissement pour à peu près 3 345 000 €, qui sont financées en totalité par des redéploiements. Cela veut dire que ces dépenses d'investissement ne génèrent pas d'emprunt nouveau.

Alors, les redéploiements, c'est quelque chose qui est classique puisque les budgets sont toujours prévisionnels. Ce ne sont pas des opérations qui sont annulées, ce sont des opérations sur lesquelles il y a un certain différé dans les plannings. Alors, c'est vrai pour la Sernam par exemple, c'est vrai pour le parc du Laü dont je venais de parler, qui n'est pas encore tout à fait près (500 000 €), c'est vrai aussi pour les chantiers d'écoles qui ont été légèrement retardés comme le Trianon et Marancy.

Voilà ce que l'on peut dire, donc, sur cette décision modificative numéro 2.

M. le Maire :

Merci.

Pas d'opposition, pas d'abstention ?

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najja BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Monsieur Pérès, création de courts de padel.

15 - CREATION DE COURTS DE PADEL AUX TENNIS DU CAMI-SALIE : MODIFICATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE AU TC PAU

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà, c'est tout simple, nous avons lors du dernier conseil accordé une garantie d'emprunt à l'association Tennis Club de Pau qui va construire, effectivement, aménager à ses propres frais un certain nombre d'aménagements padel, et donc, on avait donné notre garantie pour un emprunt de 550 000 € que l'on garantit à 50% puisqu'il s'agit d'une personne morale de droit privé.

Il y a eu simplement un changement de taux de la banque, c'est-à-dire que le taux initial de 1,42% a été porté à 1,87%, donc on nous demande de modifier la délibération que nous avons prise au mois de juin.

M. le Maire :

Merci.

Monsieur Saubatte, qui est un padeliste distingué, ne prend pas part au vote.

Unanimité en dehors de cela.

Mme POUEYTO :

Excusez-moi trente secondes, parce que l'on parle, mais il ne pourra pas en parler, Éric Saubatte.

Moi, je voulais quand même saluer le parfait travail qui s'est fait autour de « Fête le Mur » avec justement le Tennis Club de Pau et qui a permis de faire, le jour de la fête du quartier de l'Ousse des Bois, une superbe journée qui s'adressait à tous publics. Merci, donc, au Tennis Club d'avoir repris et d'avoir participé avec l'opération « Fête le Mur », merci à Éric Saubatte, qui a d'ailleurs donné de sa personne aussi puisqu'il a, effectivement, donné et enseigné des cours.

Je crois que c'est aussi une belle évolution du Tennis Club et je trouve que, des fois, il n'y a pas toujours eu une image qui a été, on va dire sympathique, en direction peut-être des quartiers ou autres vis-à-vis du Tennis Club, donc, là je veux saluer le travail qu'ils ont fait avec nous, voilà.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Tant que l'on en est aux remerciements et aux saluts, j'avais différé ce paragraphe parce qu'il était sorti et je voudrais vous dire que cette réunion est la dernière à laquelle - la dernière pour l'instant, parce que le temps est long, on ne sait jamais - à laquelle assistera Ouahid Dorbane, puisque, après huit ans de services remarquables, excellents, appréciés de chacun d'entre nous, il va nous quitter pour une évolution de carrière très importante puisqu'il va prendre une responsabilité très importante à la ville de Montpellier.

Ouahid Dorbane a été pour moi, pour nous tous, un formidable atout dans le travail que nous

avons conduit, le travail de rénovation urbaine en particulier, parce qu'il en avait une grosse expérience au Havre d'abord et à Bordeaux ensuite. Et puis au-delà même de cette compétence professionnelle, Ouahid est quelqu'un pour qui j'ai beaucoup d'estime personnelle parce qu'il est à la fois rigoureux, qu'il n'hésite pas à accélérer quand il faut accélérer et à faire accélérer quand il faut faire accélérer.

Et donc, la ville de Montpellier a beaucoup de chance de gagner un responsable, un cadre de ce niveau et nous, nous avons eu beaucoup de chance pendant huit ans de travailler avec lui, et je vous invite à le remercier.

Applaudissements

Madame Poueyto...

Mme POUEYTO :

Oui.

Ouahid a été mon compagnon de l'ANRU, et je dis que c'est vrai, que grâce à lui on a pu avancer beaucoup de dossiers – j'ai beaucoup d'émotion parce que je n'arrive pas à accepter trop son départ, mais bon, c'est comme cela, les meilleurs s'en vont, on le dit souvent, mais bon... - là moi je sais que nous allons, au niveau de la ville de Pau, on va le regretter énormément parce qu'il nous a bien fait évoluer. Le quartier de Saragosse, mais aussi la ville de Pau, je crois qu'il n'y a pas que le quartier qui a pu bénéficier de son savoir-faire et, voilà, il avait d'abord un très bon réseau. Il nous a permis et je tiens à le saluer là-dessus parce que si l'on a pu contacter et avoir aussi cette accélération, comme vous le disiez si bien, pour l'école de Thierry Marx, c'est bien parce qu'il avait aussi ses relations et ses connaissances et bon, cela ajouté au reste, cela nous a permis de pouvoir avoir ce beau projet.

Donc, j'espère Ouahid que, d'abord que nous te reverrons ici, cela c'est la première chose. Moi, je sais que je n'ai pas perdu l'espoir et l'idée de continuer à travailler sur certains projets avec toi et notamment sur celui-là, et j'espère surtout que tu arriveras à te libérer pour être avec nous lorsque, eh bien, on fera cette belle inauguration.

Merci pour tout !

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Et c'est Christian Lesport qui va avoir la lourde charge, toujours en promotion interne - ce qui est une politique que je crois intéressante en tout cas pour l'esprit de la collectivité - qui va avoir la lourde charge de prendre le relais de Ouahid, qui a été ainsi couvert de lauriers, et donc, cela hausse la barre de la performance que Christian Lesport doit accomplir.

En tout cas, cela était huit ans formidables pour moi !

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M.

Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Ne prend pas part au vote : M. Éric SAUBATTE

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Monsieur Pérès, groupement de commande.

16 - GROUPEMENT DE COMMANDE PERMANENT POUR DES PRESTATIONS DE TRANSPORT DE FONDS

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui.

Pour des prestations de transport avec la STAP.

M. le Maire :

De transport de fonds.

M. PERES :

Oui, de transport de fonds.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI,

Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Monsieur Pérès, avenant au groupement de commandes, signalétique directionnelle.

17 - AVENANT 2 AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN PLACE D'UNE SIGNALÉTIQUE DIRECTIONNELLE D'IDENTIFICATION SUR L'ESPACE PUBLIC ET BATIMENTAIRE

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, entre la ville de Pau, la communauté d'agglomération, le Centre Communal d'Action Sociale et le syndicat Pau Mobilités, effectivement, et ce sera réparti en fonction du nombre de bâtiments détenus par chacune de ces entités.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Rapport 18, Monsieur Pérès, le Pôle d'Échanges Multimodal, une convention de financement pour les études et les travaux de réhabilitation de la « rotonde » SNCF.

18 - POLE D'ECHANGES MULTIMODAL - CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LES ETUDES ET LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA « ROTONDE » SNCF

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà, là aussi, comme vous le savez, c'est un projet très important pour l'agglomération, et donc, il y a un certain nombre de financeurs, la communauté d'agglomération notamment, la ville de Pau, le Syndicat de Mobilités.

Là, pour la ville de Pau, la participation financière est de 160 000 € en 2023, étant observé, c'était pluriannuel, que l'on n'avait rien financé en 2022 et que l'on ne financera rien en 2024.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Je dis simplement en passant que je ne perds pas de vue la question, pour moi brûlante, d'accessibilité de la gare. Et donc, je vous proposerai que l'on fasse le point sur ce sujet assez vite.

M. MARBOT :

J'avais demandé la parole, Monsieur le Maire, mais c'était justement pour aborder l'accessibilité de la gare, regretter un peu que l'on conclue cette convention avec SNCF, avec une subvention conséquente, même si je sais que les ordres de grandeur sont vraiment complètement différents, mais sans commencer à insister lourdement sur l'accessibilité de la gare, qui devient aujourd'hui une nécessité absolue et que beaucoup de nos concitoyens attendent.

M. le Maire :

Le moins que l'on puisse dire, Monsieur Marbot, c'est que j'ai...

M. MARBOT :

Je voterai volontiers cette délibération, néanmoins c'était une façon de vous rappeler à vos engagements de campagne, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Mais, je tiens mes engagements.

Le moins que l'on en puisse dire, c'est que j'ai insisté lourdement et que j'ai une lettre du Président de la SNCF,...

M. DARTIGOLLES :

Vous avez vérifié la signature ?

M. le Maire :

Monsieur Dartigolles !

Vous savez, le Président de la SNCF est béarnais, et donc sa signature est insoupçonnable. Donc, de ce point de vue-là, Jean-Pierre Farandou m'a adressé une lettre officielle pour que, en effet, cette accessibilité soit garantie.

Je vais essayer de dire les choses avec légèreté.

Je tiens beaucoup à ce que l'aspect esthétique soit garanti. Et j'ai demandé à l'architecte des Bâtiments de France de m'aider dans cette tâche. Et il y a peut-être une possibilité pour que l'on puisse se servir de cet équipement d'accessibilité pour augmenter les atouts de la ville, notamment dans la découverte de son environnement naturel. Et c'est autour de cette idée que je travaille, et j'espère que très vite, très vite, on pourra vous rassurer et nous rassurer sur ce point.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUÉYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Monsieur Danan, mise en valeur des façades.

19 - MISE EN VALEUR DES FAÇADES : ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIERES

Rapporteur : M. Gilbert DANAN

M. DANAN :

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir mes chers collègues, cette délibération concerne la mise en valeur des façades.

Dans la continuité de la politique de renouvellement urbain, la ville de Pau s'est engagée depuis de nombreuses années dans des opérations incitatives de mise en valeur des façades, en accordant des aides aux propriétaires, via les syndicats dans le cas d'une copropriété, pour le ravalement des façades des immeubles du centre-ville, et ce depuis 2015, dans deux opérations majeures obligatoires successives de ravalement. La ville de Pau aide également les commerçants du centre-ville rénovant leur devanture commerciale.

La ville de Pau est par ailleurs amenée à verser une subvention à la Fondation du Patrimoine dans le cadre d'une convention de partenariat conclue le 9 janvier 2015, couvrant la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019. Pour les dossiers déposés auprès de la Fondation du Patrimoine au cours de cette période, la ville de Pau s'était engagée à verser un montant égal à 1% du montant TTC des travaux effectués par les propriétaires d'immeubles labellisés par la Fondation.

Il vous est demandé de :

- décider de l'attribution des subventions dans le cadre de l'opération de mise en valeur des façades 2015-2019 à hauteur de 60 000 € ;
- décider de l'attribution des subventions dans le cadre de l'opération de mise en valeur des façades 2020-2025 à hauteur de 31 384,91 € ;
- décider de l'attribution des subventions dans le cadre du partenariat entre la ville de Pau et la Fondation du Patrimoine à hauteur de 20€.

Je vous remercie.

M. le Maire :

Mes chers collègues, comme il est 21h 30, si on pouvait raccourcir les rapports en les résumant en quelques phrases, cela serait mieux que d'en assurer la lecture intégrale parce qu'ici tout le monde, mon cher collègue, les a lus.

Je mets aux voix le rapport de Monsieur Danan, il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Monsieur Danan, vous avez le rapport numéro 20.

20 - AVENANT 1 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT PLAN DE RELANCE - FONDS FRICHES RELATIVE AU PROJET "CORISANDE SUD" - SUBSTITUTION DE LA VILLE DE PAU A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES

Rapporteur : Gilbert DANAN

M. DANAN :

Eh bien, je vais être un peu plus concis.

Pour la construction de l'îlot Corisande situé au sud de l'avenue Saragosse, notre administration a demandé et obtenu auprès de l'État, une subvention de 350 000 € dans le cadre du fonds friches.

Lors de la constitution du dossier relatif à l'appel à projets de l'État dans le cadre du fonds friches - volet recyclage foncier, ainsi que la convention de financement y afférente - la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées a été désignée comme porteur de projet.

Or, la parcelle concernée par le projet de subvention est située sur la ville de Pau.

Il vous est demandé, donc, par la même, de rectifier cette opération administrative.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

C'était bien, mais on peut faire encore mieux, Monsieur Danan.

M. DARTIGOLLES :

Résistez à la pression, Monsieur Danan.

M. le Maire :

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUÉYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric

DAVAN, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Madame Wolfs, rapport d'activité de la commission d'accessibilité.

21 - RAPPORT D'ACTIVITE 2021 - COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

Rapporteur : MME Patricia WOLFS

Mme WOLFS :

Synthèse de la synthèse, comme tout le monde l'a lu, je vais faire très court.

Je voulais juste remercier Sylvia Gonzalez et le service communication qui ont fait un rapport beaucoup plus ouvert à tous publics et qui sera d'ailleurs mis sur le site de la ville.

M. le Maire :

Merci.

Mme WOLFS :

Juste un petit détail par rapport à l'accessibilité de la gare : il ne faut pas oublier que des ascenseurs extérieurs tombent en panne régulièrement. Donc, si l'on peut éviter d'avoir des ascenseurs extérieurs, il vaut mieux attendre un petit peu plus et avoir quelque chose de pérenne parce que quand on vient prendre le train et que l'ascenseur est en panne, c'est foutu !

M. le Maire :

Vous avez complètement raison et vous savez à quel point cela m'exaspère.

Unanimité sur le rapport, le compte-rendu de Patricia Wolfs.

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy

POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Prend acte

M. le Maire :

Rapport numéro 22, subventions aux associations.

22 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022 - MISSION HANDICAP

Rapporteur : Patricia WOLFS

Mme WOLFS :

C'est une subvention de 30 000 € pour Autisme Pau Béarn afin de leur permettre de développer leur activité en particulier le diagnostic précoce.

M. le Maire :

Merci infiniment.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Madame Mestelan, Colos apprenantes 2022.

23 - COLOS APPRENANTES 2022 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PARTENAIRES ASSOCIATIFS

Rapporteur : MME Marie-Laure MESTELAN

Mme MESTELAN :

Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'une délibération classique.

Le dispositif Colos apprenantes a permis à 65 paloises et palois, âgés de 6 à 16 ans de partir du 8 juillet au 31 août, grâce à l'intervention de structures associatives partenaires pour lesquelles nous vous proposons de voter 32 558 € pour les associations citées dans la délibération, et qui sont parties prenantes de la réussite de ces Colos apprenantes.

M. le Maire :

Merci.

Merci aussi pour votre engagement comme on l'a dit plus tôt.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Ne prend pas part au vote : Mme Françoise MARTEEL, M. Sébastien AYERDI

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Madame Poueyto, fonds d'initiatives pour les habitants.

24 - FONDS D'INITIATIVES POUR LES HABITANTS

Rapporteur : Josy POUEYTO

Mme POUEYTO :

Oui, merci, mes chers collègues et toutes mes excuses pour le moment d'émotion tout à l'heure, mais bon je ne me contrôlerai jamais de ce côté-là.

Là il s'agit du fonds d'initiatives pour les habitants.

C'est le dossier, j'ai envie de dire, traditionnel.

Quatre associations ont pu mener des fêtes pour leur quartier :

- Léo Lagrange ;
- L'AFL Touquet ;
- Fouchet ;
- et le centre-ville.

Et je vous propose de voter, évidemment, 600 € pour chacune de ces associations, à l'exception de 527 € pour la dernière.

Merci.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Madame Jouhandeaux, subventions aux structures à vocation sociale.

25 - SUBVENTIONS AUX STRUCTURES A VOCATION SOCIALE

Rapporteur : Béatrice JOUHANDEAUX

Mme JOUHANDEAUX :

Oui, il s'agit de l'octroi des aides financières suivantes :

- une pour France Alzheimer de 2 000 € ;
- pour l'OGFA 1 000 € ;
- Humanité Solidaire 64, 5 000 €.

Et trois subventions d'équipement :

- une de 20 000 € pour le CCAS pour l'équipement et la sécurisation des accueils et des travailleurs sociaux ;
- et une pour les résidences autonomie Beth Ceü et Margalide pour la rénovation des appartements. Elle est de 30 000 €.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Madame Marteel, l'évolution des tarifs de la restauration scolaire.

Peut-être que l'on peut rappeler en préambule que la moyenne nationale pour la facturation des repas des scolaires se situe à 4,67 €, m'avez-vous dit, et que nous, nous allons passer de 2,82 € à 2,93 € et que, évidemment, la différence de prix est prise en charge par la collectivité, par le budget de la collectivité.

Vous avez la parole...

26 - EVOLUTION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Rapporteur : Françoise MARTEEL

Mme MARTEEL :

Oui, merci Monsieur le Maire.

Chers collègues, donc, l'actualisation des tarifs de la restauration scolaire est portée ce soir à votre approbation.

L'inflation constatée sur les prix des denrées alimentaires et sur la nécessité de maintenir les équilibres financiers de la SPL Pau Béarn Pyrénées avait amené le conseil d'administration de cette dernière à voter une augmentation tarifaire de 5%.

Afin de limiter la hausse et l'impact sur les familles, les tarifs qui sont portés à votre approbation ce soir proposent une augmentation de 4%. La SPL fera en complément des efforts d'économie de gestion, tout en conservant la qualité des repas, cette qualité qui est un engagement essentiel pour la SPL et pour nous, pour les enfants et les autres usagers de la SPL.

De plus, je rappelle que l'aide du CCAS sera maintenue pour les familles les plus en difficulté.

Donc, il vous est proposé d'approuver les tarifs, donc, à savoir 2,93 € pour les repas des scolaires, 5,07 € pour les repas des enseignants et du personnel municipal et 7,65 € pour les repas des conjoints et enfants de plus de 12 ans.

M. le Maire :

Peut-être est-il intéressant de rappeler que l'aide du CCAS fait que, pour les familles qui ont des problèmes, le prix du repas baisse parfois jusqu'à cinquante centimes.

Mme MARTEEL :

Oui.

C'est-à-dire qu'en fait, les aides du CCAS peuvent prendre 25, 50, 75 ou 90% du prix du repas.

M. le Maire :

Plus bas encore que cinquante centimes.

D'abord, la parole est à Monsieur Pérès...

M. PERES :

Oui, merci Monsieur le Maire.

Quelques mots, d'abord, sur la Société Publique Locale, c'est-à-dire celle qui fabrique les repas, qui en réalité subit une inflation, non seulement des produits alimentaires, des denrées alimentaires que chacun constate, qui est souvent supérieure à 10%, mais elle connaît aussi l'augmentation des fluides et l'augmentation des charges de personnel, il ne faut pas l'oublier.

Parce que la plupart des personnes qui travaillent à la Cuisine Centrale, ce sont des agents de la collectivité en immense majorité, c'est-à-dire des gens qui sont mis à disposition et qui ont, et c'est bien normal, pu bénéficier de l'augmentation de la valeur du point. Les autres qui sont en contrat de droit privé, qui avaient des salaires inférieurs, ont aussi connu une augmentation.

Donc, cela, si vous voulez, c'est, effectivement, quelque chose qui fait suite d'ailleurs à la crise sanitaire qui avait frappé aussi, vous vous rappelez, de plein fouet, la cuisine parce qu'au moment du confinement, évidemment, nous avons généré des pertes importantes.

Alors, on y a travaillé avec le conseil d'administration, avec l'ensemble des élus, toutes tendances confondues parce que dans le conseil d'administration, le sujet n'est pas là, et on a essayé de voir les choses. Alors, la réalité, je vous la résume brièvement, c'était que pour arriver à peu près à un équilibre financier de la Société Publique Locale, il fallait une augmentation d'environ 8%. Après discussions et échanges de vues, on a considéré que c'était trop important et que l'on pouvait essayer de réduire l'augmentation à 5%, ce qui a été fait et décidé par le conseil d'administration à l'unanimité. Cela c'est le premier point.

Alors, 5% ce n'est pas négligeable, ce n'est pas ce que je veux dire, mais bon, il faut essayer aussi de trouver le meilleur équilibre possible.

Pour ce qui concerne la ville de Pau, vous l'avez noté, Françoise Marteel vient d'en parler, on propose une augmentation non pas de 5%, mais de 4%, en considérant aussi que, si la SPL fait un effort pour réduire l'augmentation qui était envisagée, qui était d'ailleurs adoptée par un bon nombre d'administrateurs, il nous a semblé que la ville de Pau devait le faire ; 4%, c'est-à-dire un effort supplémentaire pour aider, effectivement, et faire en sorte que le tarif soit le moins augmenté possible.

Vous avez rappelé, Monsieur le Maire, le prix moyen.

Je dis simplement qu'il faut regarder les pourcentages et il faut regarder les valeurs absolues. Qu'est-ce que cela représente, une augmentation de 4% ? Cela représente une augmentation de 12 centimes à peu près ou un peu moins, 11. Je vais mettre 12, si vous voulez. C'est-à-dire que sur un mois de 20 jours, cela fait une augmentation de 2,40 € sur un mois. Alors, je ne dis pas que c'est négligeable, mais je dis que c'est, effectivement, pour un certain nombre de familles, supportable.

Je fais vite, mais c'était quand même une chose importante.

Alors, quant au tarif qui augmente de 4% et qui va représenter, donc, pas tout à fait 3 €, je le dis et vous le savez, mais je le rappelle quand même, il s'agit pour les 3 € du coût du repas. Il ne s'agit pas du coût du service. Le coût du service, alors, c'est un peu variable suivant, si vous voulez, les écoles, mais c'est de l'ordre de 9,50 € et c'est normal. Si on tient compte du personnel d'animation, du personnel de service, des fluides, de l'entretien, de la charge d'investissement, etc., donc c'est 9 €. Cela veut dire, et c'est normal, que ce service des cantines est extrêmement subventionné et je dis, moi, que c'est normal parce qu'il ne s'agit pas simplement de la cantine stricto-sensu. C'est aussi une question d'enjeu importante, d'enjeu de santé, sanitaire, d'enjeu, je dirai de développement durable, de respect de l'environnement et d'enjeu aussi, j'allais dire sociétal, du vivre ensemble. Donc, c'est normal qu'on le fasse, mais c'est normal aussi qu'il y ait une partie qui soit à la charge de l'utilisateur et pas tout à la charge du contribuable.

Je termine en disant - les aides sociales vous en avez parlé aussi, Madame Marteel - j'ai demandé les chiffres, il y a quand même 850 enfants qui en ont bénéficié. Les réductions vont de 25% à 90% par rapport au reste à vivre et c'est important. Le CCAS, c'est-à-dire la ville, y a consacré lors de la dernière année 2021-2022, 140 000 € qui ont été totalement consommés. Car, c'est vrai qu'il y a des besoins. Moi, je considère, mais c'est un point de vue, on peut en avoir d'autres, que les familles qui peuvent supporter le coût et cette légère augmentation le font et que tout ceux qui ne le peuvent pas doivent être aidés, et je vous dis, certaines familles sont aidées jusqu'à 90%.

Donc, voilà ce que l'on a essayé de faire. Ce n'est pas parfait, c'est un équilibre à essayer de trouver. Il faut que la SPL continue à fonctionner, il faut que l'augmentation soit modérée, il faut que les familles qui peuvent, le supportent et il faut aider les autres.

Merci.

M. le Maire :

Merci.

Madame Cara...

J'ai rompu, à votre profit, la règle que j'avais moi-même énoncée comme imprescriptible.

Mme CARA :

J'ai remarqué, je vous en remercie.

Donc, Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, nous sommes aujourd'hui entrés dans un contexte d'inflation record. Cette situation, elle va empirer avec la flambée des prix des denrées alimentaires de première nécessité, des énergies, des carburants. Les familles à très faibles revenus sont concernées, mais pas que. Toute la strate des familles à revenus moyens, celles qui travaillent à deux pour essayer de boucler les fins de mois, de s'en sortir et qui elles, payent tout de plein fouet.

Monsieur le Maire, vous avez décidé de répercuter une partie de l'augmentation du coût des repas de la restauration scolaire sur les familles. Cette augmentation de 11 centimes par repas représente 19,80 € par an et par enfant, cela fait 39,60 € de plus sur le budget d'une famille avec deux enfants. Certes, les familles ayant le plus de difficultés financières peuvent bénéficier d'une aide du CCAS, mais il y a aussi toutes les autres, celles qui sont juste au-dessus du seuil d'aide, qui ne bénéficient d'aucune aide et qui subiront toutes les augmentations.

Pourquoi, dans un tel contexte, avez-vous fait le choix d'augmenter les tarifs de la restauration scolaire ? N'y avait-il pas la possibilité pour la ville d'absorber cette dernière ?

D'autres villes ont fait ce choix. Je pense aux villes comme Lyon, Rennes et le Havre, et bien d'autres encore, qui ont décidé de ne pas répercuter l'augmentation du coût aux familles et qui, de plus, pratiquent une tarification calculée sur le quotient familial, ce qui n'est pas le cas dans la ville de Pau.

Donc, impacter ainsi le budget des familles, d'autant plus quand ils touchent aux repas des enfants, pour moi, ne mérite pas ce choix comptable, et donc, je voterai contre cette décision.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Monsieur Dartigolles...

M. DARTIGOLLES :

Est-ce que vous avez une idée, une estimation, une projection, Jean-Louis Pérès, de ce que cela rapportera en plus dans les ressources de la SPL, cette augmentation de 4% ?

M. PERES :

Mais, non seulement cela ne va rien rapporter, mais on devrait perdre, avec une augmentation de 5%.

M. DARTIGOLLES :

J'ai bien compris le montage, mais puisqu'il y a une augmentation, il va y avoir, donc, des ressources supplémentaires.

Je ne dis pas qu'il n'y a pas des dépenses sur l'autre colonne, mais est-ce que vous avez une estimation ?

M. PERES :

L'augmentation des 5%, a priori, n'est pas suffisante pour augmenter les charges nouvelles.

M. DARTIGOLLES :

Ce n'est pas ma question.

M. PERES :

Bon alors, je n'ai pas compris.

M. DARTIGOLLES :

Je comprends bien l'augmentation des charges nouvelles qui est un vrai problème pour les collectivités, pour les entreprises, pour les familles. Mais cette augmentation du prix de la cantine va rapporter combien dans la colonne recettes ?

M. PERES :

Je n'ai pas le montant exact, mais...

M. DARTIGOLLES :

Cela serait intéressant de savoir.

M. PERES :

Oui, eh bien, de tête cela doit faire... il y a 450 000 repas à peu près, donc, cela va faire...

M. le Maire :

A 10 centimes par repas, 450 000 repas cela fait 50 000 €, mais cela va coûter à la collectivité au moins autant.

M. DARTIGOLLES :

Oui, mais je voulais obtenir simplement... - ce n'est pas pour une basse polémique - c'est pour réfléchir.

Cela veut donc dire que cette augmentation, quand bien même les charges vont être plus fortes à supporter, va faire rentrer en ressources nouvelles 50 000 €. Je pense qu'une ville de la dimension de Pau pouvait prendre à sa charge ces 50 000 €, première chose.

Deuxième chose : bien sûr, on nous dit que c'est une petite augmentation. J'entends l'argument, mais cela s'ajoute à de nombreuses autres petites augmentations qui ont égrené votre mandat et votre budget et, au final, ces petites sommes qui s'additionnent commencent à avoir un impact douloureux pour un certain nombre de familles, quand on sait aujourd'hui le niveau des salaires, le niveau des minima sociaux et la gravité de la situation sociale.

Et donc, il y a quelque chose là, vous voyez, où il aurait pu y avoir un message très fort en termes de solidarité avec la population et dans le même temps, budget PLF 2023, suppression de la CVAE. On nous parle d'une compensation substantielle via la TVA, mais on sait très bien que pour l'instant, la piste d'atterrissage, on ne l'a pas. Refus du gouvernement de prendre à sa charge, de répercuter l'inflation sur les dotations, donc, là, on répercute sur un phénomène d'inflation sur les familles, alors que l'on n'a pas la même exigence pour l'État concernant les dotations. Et concernant le bouclier tarifaire pour les collectivités, concernant l'énergie sur les années à venir, là aussi on a du souci à se faire.

Donc, je trouve que c'est injuste et je trouve que pour 50 000 €, on aurait pu les prendre à la charge de notre collectivité et ne pas envoyer ce signal, et rejoindre les collectivités qui ont décidé, vu la situation, « on n'augmente pas ».

M. le Maire :

Deux observations.

La première factuelle, si je prends les villes socialistes, Chambéry par exemple... attendez, attendez... 6,32 € et les villes écologistes, Poitiers par exemple, 5,73 €. Ce sont des éléments factuels. Mais il y a un élément de fond. Chaque fois que vous prenez la parole, c'est pour que la collectivité assume des charges qu'elle n'assume pas. Exemple : vous voulez les transports gratuits.

Vous voulez la nourriture gratuite dans les écoles, et les autres jours de la semaine qu'est ce qu'il se passe ?

Pour moi, cette manière de penser, on a eu le débat pendant les municipales, et cette manière de penser, pour moi, est fautive. Cela n'est pas possible et je ne crois pas que cela soit souhaitable. Cela n'est pas à la collectivité d'assumer totalement la charge de la nourriture des enfants, y compris pour des familles aisées. Ce n'est pas à la collectivité. Nous intervenons jusqu'à descendre à, j'ai dit 50 centimes, c'est peut-être 20 centimes, 29 centimes, le prix des repas pour les familles en difficulté.

L'idée que la puissance publique doit prendre tout à sa charge est une idée, à mon sens, qui est gravement erronée et qui est même civiquement erronée. Si, on a très souvent ce débat sur tous les sujets.

M. DARTIGOLLES :

Vous caricaturez, je n'ai jamais proposé la gratuité sur tout !

M. le Maire :

Eh bien si, la gratuité des transports, qu'est-ce que c'est ?

M. DARTIGOLLES :

Monsieur le Maire, sincèrement, puisque des villes l'ont mise en œuvre, cela veut donc dire que c'est possible.

M. le Maire :

Aucune n'est contente !

M. DARTIGOLLES :

En plus, cela fait faire des économies sur un certain nombre de sujets. On en reparlera dans le groupe de travail.

M. le Maire :

Aucune n'est satisfaite !

M. DARTIGOLLES :

Ne caricaturez pas la pensée ou la réflexion...

M. le Maire :

Ce n'est pas que je caricature, je traduis en français ce que vous proposez, rapport après rapport.

Je vais prendre un exemple : Pourquoi on ne prend pas en charge les dépenses d'habillement des enfants ? C'est aussi nécessaire que la nourriture. Quelle distinction faites-vous ?

M. DARTIGOLLES :

Par contre, des fournitures essentielles pour une rentrée des classes, cela oui. Des villes le font sur les fournitures, et c'est très bien.

M. le Maire :

Il y a une aide de l'État pour toutes les familles annuellement et à juste titre. Mais l'idée que, peu à peu, toutes les dépenses de la vie soient prises en charge par la collectivité est une idée que je

trouve, pour ma part, gravement fausse.

Intervention inaudible de M. Cilgi.

Je donne 40 000 € aux commerces de centre-ville, Monsieur Cilgi, excusez-moi. Et c'est une politique assumée, et c'est nous, dont les palois... Ce n'est pas une multinationale (*à propos de Starbucks*), excusez-moi, vous n'y connaissez rien. Ce n'est pas une multinationale, c'est un franchisé. Et si cela accroît la fréquentation du centre-ville, je suis pour.

Intervention inaudible de M. Cilgi.

Monsieur Cilgi, excusez-moi, vous dites absolument n'importe quoi, les Halles de Pau sont à l'équilibre. Avant, elles coûtaient 600 000 € par an.

Et j'ai la charge d'une collectivité en bon état !

Je regrette, vous n'avez pas la parole.

Monsieur Bartoloméo...

M. BARTOLOMEO :

Oui, c'est assez ahurissant ce qui se passe là. Moi, je suis comme on dit chez nous, je suis un peu « espanté » quoi. Arguer du fait que l'on veut la gratuité de tout pour nourrir nos enfants, pour les transports, etc., je pense que ce n'est vraiment pas du tout le propos politique que je tiens, en tout cas, et que je tiendrai. Simplement, il faut une juste répartition de l'effort de chacun, et les gens qui travaillent payent de nombreux impôts, et si on réclame la gratuité pour les cantines, et si on réclame la gratuité pour les transports, ce n'est pas du tout faire la charité aux gens ou donner des allocations gratuites, c'est simplement répartir la manne de ceux qui cotisent et créer, effectivement, créer la gratuité pour les usagers. Ce n'est pas du tout soutenir les gens et les maintenir dans une espèce de - je ne sais plus comment disait Monsieur Roussel - là d'assistanat, voilà.

Non, je m'en fous de Roussel, il est ridicule, peu importe.

Voilà, c'est juste un choix politique. Dédier l'argent public vers quelque chose et si, effectivement, au plan national les gens avaient un SMIC à 1 800 €, sûrement que ce serait beaucoup moins nécessaire. Mais, aujourd'hui - je reviens sur les propos de Madame Cara qui sont très justes - aujourd'hui les gens qui travaillent s'appauvrissent jour après jour, et les politiques publiques sont toujours de plus en plus néo-libérales, sont toujours de plus en plus en faveur des plus riches et de moins en moins en faveur de la majorité de la population. Voilà le point crucial et voilà ce que j'avais à dire.

M. le Maire :

Merci.

Monsieur Cilgi, dernier intervenant inscrit.

M. CILGI :

Je voudrais quand même mettre en exergue qu'il y a des enfants. Je veux dire, il faut mesurer quand même la décision que nous prenons ici. Derrière tout cela, il y a des enfants qui vont manger ou pas, selon la situation de leur famille et c'est cette situation. Et goutte à goutte,

aujourd'hui, à l'heure où nous parlons, il y a des familles qui ont peur parce que si l'hiver est rude. Eh bien, les familles vont avoir de plus en plus de difficultés. Goutte à goutte, cela fait des dépenses supplémentaires, ce qu'a rappelé notre camarade Olivier Dartigolles.

Donc, Monsieur Bayrou, il me semble que cette augmentation est très, très malvenue, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, dans un contexte économique et social. Et pourquoi pas remettre à une autre délibération, à l'année prochaine, en voyant la situation, en analysant la situation parce qu'aujourd'hui, dans le contexte économique que nous vivons, cette augmentation là, d'autant plus de 50 000 € parce que, on nous a dit 450 000 repas distribués, 50 000 €, si l'on n'est pas capable d'absorber pour une ville qui a de l'autofinancement, qui a les moyens, je crois que là, vous faites preuve de manque de bienveillance pour les familles, voilà ce que je voulais dire.

M. le Maire :

Très bien.

Merci, Monsieur Cilgi.

Mme MARTEEL :

Monsieur le Maire, est-ce que je peux juste rajouter quelque chose ?

M. le Maire :

Oui, Françoise.

Mme MARTEEL :

Alors, à titre personnel, je crois que tout le monde connaît mon engagement associatif depuis des années et je ne peux pas laisser dire que l'on va laisser des enfants sans qu'ils puissent manger.

Donc, effectivement, je pense que cette augmentation ne va pas faire que les enfants ne vont pas manger, puisque effectivement, les familles qui auront des difficultés seront prises en charge par le CCAS. Donc, je ne peux pas vous laisser dire cela, parce que effectivement, depuis de très nombreuses années, je me bats justement pour que les enfants et les familles qui sont en précarité puissent vivre dignement. Donc, je ne peux pas vous laisser dire cela.

Mme JOUHANDEAUX :

Moi, je ne peux pas non plus parce que cela me met très en colère !

Tous les enfants de Pau mangent, qu'ils soient en situation régulière ou irrégulière, cela je peux vous le dire. Apportez-moi une liste d'enfants qui ne mangent pas, donnez-moi des noms ! Demandez à Madame Bouchannafa, demandez à Madame Marteel, tout ce que l'on fait !

M. CILGI :

Je n'ai pas dit cela.

Mme JOUHANDEAUX :

Si, vous avez dit cela.

M. le Maire :

On va baisser un peu le ton !

Intervention inaudible de M. Cilgi.

Mme MARTEEL :

Eh bien, non, ils viennent manger à la cantine.

M. le Maire :

Madame Bouchannafa...

Monsieur Cilgi, vous n'avez pas la parole.

Mme BOUCHANNAFA :

En toute honnêteté, la plupart des familles qui sont vraiment en difficulté, et on les côtoie tous les jours, et j'envoie des mails tous les quatre matins pour des enfants qui n'ont pas le droit de manger à la cantine parce que financièrement c'est difficile. Le CCAS accompagne très bien.

Aujourd'hui, vous n'entendrez pas une famille - et cela je peux le faire avec vous et vous accompagner - on n'a aucune famille qui est abandonnée. Cela, il faut l'entendre ! Que l'on dise que des familles sont en souffrance, je veux bien l'entendre, mais qu'elles ne sont pas accompagnées, c'est faux.

M. le Maire :

Madame Marteel...

Mme MARTEEL :

Oui, juste je rajouterai que lorsque nous avons les orientations budgétaires, il y a plusieurs personnes ici qui m'ont entendu dire qu'il était hors de question, alors que je m'occupe de ce problème-là, que des enfants soient ramenés chez eux sans avoir eu un repas, comme cela s'est fait dans certaines communes. Je ne sais pas de quelles obédiences, mais je peux vous garantir, et je m'y engage encore ce soir devant tout le monde, qu'effectivement, avec moi, aucun enfant ne partira chez lui sans avoir eu un repas.

M. le Maire :

Monsieur Marbot...

M. MARBOT :

J'entends ce que disent nos collègues en charge de ces questions et je ne doute pas de leur bonne volonté pour que les choses se passent au mieux pour chacune des familles concernées.

Je voudrais juste attirer votre attention sur le fait que ce n'est pas forcément la même chose d'avoir un accompagnement par le CCAS ou un accompagnement associatif pour aider ces enfants à manger, que d'avoir un tarif que l'on peut assumer. Et de ce point de vue-là, il me semblerait beaucoup plus intéressant d'étudier la voie du quotient familial, par exemple, parce que moi, je rejoins tout à fait ce que vous dites sur le fait que les plus riches peuvent payer, et qu'il n'y a aucune raison de les dispenser de cela, mais qu'en revanche, tous n'ont pas à subir également la même augmentation et que c'est parfois compliqué d'aller au CCAS faire des démarches, etc.

Cela ne remet la bonne volonté de personne en cause, mais c'est une démarche et c'est une démarche de précarité qui n'est pas forcément identique à celle du quotient familial, et donc, moi, je pense que l'on pourrait étudier cette voie du quotient familial pour les familles les plus démunies.

M. le Maire :

Je répète que les familles en difficulté sont prises en charge jusqu'à 90% du prix du repas.

Monsieur Dartigolles...

M. DARTIGOLLES :

Ce que je veux vous dire en réaction aux propos que j'entends : d'abord la passion du propos et la réalité de l'engagement, je le connais et je le respecte, il n'y a pas de problème là-dessus.

Mais bon, en plus on a un peu de temps pour en discuter, ce n'est que 22h, mais quand des élus contestent politiquement une augmentation, dans le contexte d'aujourd'hui, je ne recharacterise pas. Pour au final aller chercher 50 000 €, quand nous amenons cela dans le débat de notre assemblée délibérante, ce n'est absolument pas pour avoir un propos dépréciatif et critique de l'action des élus en charge de la grande précarité.

Une chose quand même, regardez la situation des non-recours concernant les – attendez mais, or il faut que vous acceptiez que lorsque je parle d'un sujet je ne vous mets pas personnellement en cause, loin s'en faut – mais la question des non-recours, il y a d'ailleurs une réflexion nationale, gouvernementale, sur le fait de s'attaquer à ces non-recours, ils existent. Il y a des familles aujourd'hui qui passent à travers les mailles malgré l'engagement des élus locaux qui, d'ailleurs, sont souvent le dernier filet pour essayer de toucher tout le monde.

Mais je peux vous assurer que sur une ville de la dimension de Pau, il y a derrière des portes des misères noires de personnes à ce-jour non identifiées, par-delà les efforts que vous déployez. C'est une réalité, nous le savons tous, et cela demande beaucoup de maillage citoyen, de relations de voisinage dans une société qui se délite, y compris sur les situations de solitude et de souffrance. Il y a parfois, je vois Monsieur Lacoste, il y a parfois des médecins d'urgence qui rentrent dans des foyers et qui alertent les acteurs sociaux pour dire « attention, c'est très préoccupant », c'est simplement notre propos il me semble.

M. le Maire :

Monsieur Bartoloméo...

M. BARTOLOMEO :

Oui, comme Monsieur Dartigolles, je ne doute pas de l'engagement des services et je ne remets pas en doute le fait que l'on s'occupe des gens dans la grande précarité et dans la grande difficulté. Certainement, notre CCAS fait un excellent travail.

Mais, il faut tout de même revenir sur un point qui me semble vraiment très difficile et d'actualité, c'est que cette politique-là, d'aide aux plus en difficulté, laisse certaines personnes. Il y a des trous dans la raquette, il y a un énorme trou dans la raquette, voilà. Il y a des travailleurs pauvres aujourd'hui.

Ce matin, c'est anecdotique, mais c'est assez révélateur de ce qui se passe aujourd'hui au plan national et on n'y échappe pas à Pau. Il se trouve que j'ai mes habitudes dans le quartier du Foirail et ce matin, j'ai discuté avec un jeune homme qui travaille dans le chantier du Foirail, où l'on dépense beaucoup d'argent d'ailleurs, et qui dort dans sa voiture, voyez. Je pense que cela rejoint le trou dans la raquette des gens qui ont des difficultés pour payer leur cantine scolaire, qui se lèvent tous les matins pour aller travailler, qui payent des taxes et des impôts et qui sont agonis d'impôts, et qui n'ont pas droit justement à l'aide des CCAS ou aux aides que l'on met en place, voilà.

Il y a des gens qui aujourd'hui, travaillent et ne peuvent pas vivre dignement de leur travail. Voilà la grande difficulté d'aujourd'hui et voilà pourquoi ce point particulier des cantines soulève autant de passion et autant de commentaires.

Merci.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Je mets aux voix le rapport. Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui est « contre » ?

Toute l'opposition moins un.

Merci.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Laurent JUBIER

Vote(s) contre : M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMÉLOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Adopté à la majorité

M. le Maire :

Madame Marteel, mise à jour du règlement des accueils périscolaires et de la restauration scolaire.

27 - MISE A JOUR DU REGLEMENT DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Rapporteur : Françoise MARTEEL

Mme MARTEEL :

Oui, il s'agit ici d'approuver les changements à la marge du règlement des accueils périscolaires. Donc, des changements qui portent sur une actualisation de certaines terminologies, voilà ce sont des petites choses.

M. le Maire :

Merci unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUÉYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Au rapport 28, convention avec la CAF pour le financement des activités d'accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires.

28 - CONVENTIONS AVEC LA CAF POUR LE FINANCEMENT DES ACTIVITES D'ACCUEILS

DE LOISIRS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES GERES PAR LA VILLE DE PAU

Rapporteur : Françoise MARTEEL

Mme MARTEEL :

Oui, donc, dans le cadre du renouvellement sur la période 2022-2025, de trois conventions d'objectifs et de financement relatives aux accueils de loisirs, en relation avec la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Atlantiques, il vous est demandé de valider ces conventions et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUÉYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Madame Marteel, subventions dans le cadre du programme Cités Éducatives.

29 - SUBVENTIONS ACCORDEES A LA VILLE DE PAU DANS LE CADRE DU PROGRAMME CITES EDUCATIVES

Rapporteur : MME Françoise MARTEEL

Mme MARTEEL :

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, dans le cadre du programme...

M. le Maire :

30 000 €.

Mme MARTEEL :

Oui, on reçoit 30 000 € en personnel ATSEM supplémentaire à l'école Nandina Park.

M. le Maire :

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Nous continuons avec Madame Johnson, convention de partenariat entre le Centre d'Investigation et d'Action Éducative et la ville.

30 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE D'INVESTIGATION ET D'ACTION EDUCATIVE ET LA VILLE DE PAU

Rapporteur : Clarisse JOHNSON LE LOHER

Mme JOHNSON LE LOHER :

Oui, Monsieur le Maire et chers collègues, on a déjà évoqué devant ce conseil la forte mobilisation de la collectivité en faveur des travaux d'intérêt général et la volonté non moins forte de notre Maire de poursuivre et d'intensifier cet engagement.

Et aujourd'hui, nous vous soumettons une délibération qui est en totale cohérence avec cette volonté. En effet, le Centre d'Investigation et d'Action Éducative a sollicité la ville pour lui présenter son dispositif de réparation pénale pour les mineurs et lui proposer d'accueillir des jeunes au sein des services de la collectivité pour effectuer ces mesures de réparation selon le principe des TIG.

Pour fixer les modalités de ce partenariat, une convention est en annexe et il vous est proposé d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Je suis très fier de ce que l'on fait sur les travaux d'intérêt général.

Nous avons atteint quelques 150 travaux d'intérêt général, et je pense qu'en continuant, on peut aller jusqu'à 200 travaux d'intérêt général, ce qui permet, sur des situations qui sont des situations périlleuses, à ce moment particulier où l'on peut basculer, où la prison est bien souvent un milieu peu favorable au rétablissement moral, psychologique, civique, de se remettre d'aplomb. Nous, offrir pour une ville comme la nôtre et c'est une politique absolument voulue, et que j'ai voulue, et que je maintiens : 150 travaux d'intérêt général allant, j'espère, Madame Johnson, vers 200.

Je pense que cela mérite qu'on le souligne.

Je mets aux voix.

Unanimité ?

Super, je suis très content sur ce point.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Dans le même esprit, partenariat entre la ville et le Centre d'Études et d'Information sur la Drogue et les Addictions, Madame Johnson.

31 - PAU MEDIATION : PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE CEID (CENTRE D'ETUDES ET D'INFORMATION SUR LA DROGUE ET LES ADDICTIONS)

Rapporteur : Clarisse JOHNSON LE LOHER

Mme JOHNSON LE LOHER :

Oui, tout à fait.

En 2021, vous aviez approuvé une convention partenariale avec Idelis pour le recrutement d'un médiateur dans les transports publics. Devant les très bons résultats obtenus par cette médiation, la ville de Pau a souhaité poursuivre sur cette voie et pour ce faire, elle a confié à une association, le CEID, la mise en place d'un dispositif de médiation plus ambitieux permettant à trois médiateurs, et bientôt quatre, de se déployer à travers la ville pour contribuer à dénouer des situations de tension et à restaurer le lien social.

Donc, vous trouverez le détail de leurs missions dans la délibération et la convention annexée.

Le coût de la subvention attribuée à cette association est de 61 000 € pour l'année 2022.

Il vous est demandé d'approuver ce partenariat et l'attribution de cette subvention.

Je précise que la ville est partenaire, mais qu'il y a également deux autres partenaires dans cette convention. Il s'agit d'Idelis bien évidemment, qui est à l'origine de la première convention, mais aussi de Pau Béarn Habitat, voilà. Puisqu'ils sont tous les deux concernés aussi par les éventuelles difficultés susceptibles de survenir dans certains quartiers de la ville, centre-ville et dans les quartiers aussi, voilà.

M. le Maire :

Merci, Madame Johnson.

Madame Gibergues...

Mme GIBERGUES :

Merci, Monsieur le Maire.

J'aimerais intervenir sur cette délibération et - je cite - une des missions de la médiation paloise est de « contribuer à la résolution des troubles divers », comme, par exemple, l'occupation gênante d'espaces à usage public ou collectif, privé ou public, des nuisances sonores, des incivilités.

Depuis plusieurs mois, le centre-ville est fortement perturbé par des groupes de SDF.

Cet été, une pétition a été lancée par les habitants et les commerçants du quartier Bosquet, qui est devenu un point de ralliement de cette population. La place Clemenceau et en particulier en face du Monoprix, ainsi que la rue Joffre, sont également concernées par ces regroupements et perturbées par ces groupes - alcoolisés, chiens pas attachés, vindicatifs - insultants envers les forces de l'ordre qui interviennent régulièrement, plusieurs fois par jour, sans pour autant solutionner le problème.

Monsieur le Maire, que comptez-vous faire pour solutionner durablement ce problème qui est vraiment, moi j'ai pu le constater à différentes reprises...

M. le Maire :

Alors, comme vous avez pu l'observer au début de notre premier mandat, il y avait beaucoup de troubles de cet ordre. On a réussi à les faire baisser de manière très importante. Il suffit de se souvenir - on a parlé tout à l'heure de l'ancienne bibliothèque, de l'espace des Arts aujourd'hui - souvenez-vous de ce qu'était le jardin en contre-bas. C'était un marché à ciel ouvert. On a réussi à les faire reculer, et cette année, c'est vrai qu'il y a eu un rebond, et on a mis en place une réflexion partagée avec la police, la justice, pour savoir comment on peut améliorer les choses.

Je vais prendre un exemple : j'avais pris un arrêté pour interdire les regroupements sur la voie publique, les trottoirs et notamment les regroupements alcoolisés. Est-ce que c'est respecté ? Je n'en suis pas sûr. Il y a beaucoup d'endroits, notamment parce qu'il y a des commerces qui vendent de l'alcool à des prix bradés, et quand je dis à des prix bradés, je sais exactement de quels prix je parle, pour la bière en particulier. Et donc, on essaiera de vous rendre compte assez vite, peut-être de manière non publique, des décisions que l'on a prises en ce sens.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Monsieur Lacoste, convention de partenariat pour le don du sang.

32 - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA PROMOTION DU DON DE SANG BENEVOLE LABEL "PAU, COMMUNE PARTENAIRE DU DON DE SANG"

Rapporteur : Jean LACOSTE

M. LACOSTE :

Oui, Monsieur le Maire, il s'agit d'améliorer le don du sang, et donc, de signer une convention avec l'Établissement Français du Sang.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Monsieur Lacoste, licence d'entrepreneur de spectacle.

33 - FOIRAIL ET THEATRE SARAGOSSE : LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLE EN QUALITE D'EXPLOITANT DE LIEU.

Rapporteur : Jean LACOSTE

M. LACOSTE :

Oui, il s'agit - c'est très simple - d'étendre la licence d'entrepreneur du spectacle que la ville porte, au Foirail d'une part et au théâtre Saragosse, puisque nous allons exploiter ces deux lieux.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUÉYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAÏ, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUEÏ, M. Xavier LANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIÏU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Zénith, mise à disposition.

34 - ZENITH : MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE TIERS

Rapporteur : Jean LACOSTE

M. LACOSTE :

Attribution, Monsieur le Maire, d'un Zénith classique à deux associations :

- l'Art Scène Théâtre ;
- et Rêve Solidaire.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUÉYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAÏ, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUEÏ, M. Xavier LANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme

Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Madame Lauriol, un dossier qui me tient beaucoup à cœur, la fin de la procédure pour l'extension du cimetière Bessières, à quoi nous nous étions engagés, et qui est une réalité maintenant.

35 - EXTENSION DU CIMETIERE BESSIERES - FIN DE PROCEDURE

Rapporteur : Alexa LAURIOL

Mme LAURIOL :

Oui, pardon Monsieur le Maire.

Oui effectivement, à la fin de la procédure administrative, il appartient au conseil municipal de se prononcer et d'approuver, sur le caractère d'intérêt général de l'extension du cimetière Bessières, conformément à l'article, pour être précise, L121-1 du Code de l'Environnement.

M. le Maire :

Exemplaire et considérable.

De manière que l'on ait devant nous...

Mme LAURIOL :

Eh bien, c'est pour répondre à un besoin urgent, effectivement, et nécessaire.

M. le Maire :

Absolument.

Merci.

Unanimité je suppose.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme

Najja BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PÉREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Madame Bonnemason-Carrère, programme d'action du Plan Climat Air Énergie.

36 - PROGRAMME D'ACTIONS DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL ET LANCEMENT D'UN NOUVEAU CYCLE DE LABELLISATION "TERRITOIRE ENGAGE TRANSITION ECOLOGIQUE, VOLET CLIMAT-AIR-ENERGIE" (ANCIENNEMENT CIT'ERGIE)

Rapporteur : Christelle BONNEMASON-CARRERE

Mme BONNEMASON-CARRERE :

Oui, Monsieur le Maire.

Il s'agit ici d'une délibération où il convient de valider d'une part l'actualisation du programme d'action du Plan Climat Air Énergie territorial et d'autre part de renouveler la candidature à la labellisation « Territoire engagé transition écologique, volet Air-Énergie », engageant ainsi la ville de Pau dans un nouveau cycle de labellisation de sa politique Énergie Climat.

Je tiens à préciser que l'ensemble des ajouts et modifications sont présentés en annexe, et qu'une refonte globale de ce Plan « Air Climat » sera opérée à l'horizon 2024.

M. le Maire :

Oui.

Mme CAMELOT :

Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais commencer par regretter que ce type de délibérations, qui sont extrêmement importantes et riches, soit placé à la fin du conseil municipal...

M. le Maire :

Pourquoi ?

On a tout le temps.

Mme CAMELOT :

Pardon ?

M. le Maire :

On a tout le temps !

Mme CAMELOT :

Très bien.

Alors, je vais prendre mon temps.

Le programme d'action réactualisé est très ambitieux, et au regard de l'été que nous venons de passer et aussi au regard de l'hiver qui s'annonce - été et hiver qui sont absolument conformes à tout ce pourquoi les écologistes alertaient depuis des dizaines d'années - on ne peut que saluer et même se réjouir de ces ambitions.

Néanmoins, je m'interroge une fois de plus, sur la cohésion entre ces ambitions affichées et la réalité parce qu'en effet, nous n'avons obtenu à ce jour que deux étoiles sur cinq concernant la partie Air et Climat et une étoile sur cinq concernant la partie Économie circulaire.

Si l'on est positif, cela signifie que l'on a une bonne marge de progression.

Donc, dans ce programme d'action, un certain nombre d'actions à envisager et d'indicateurs soulèvent des questions quant à cette cohésion, et je souhaiterais obtenir des réponses à ces questions.

Tout d'abord, je voudrais évoquer l'Axe 1 qui concerne la sobriété en carbone.

Comment la mettre en œuvre, alors que vous venez de voter des délibérations pour continuer à construire des logements, malgré les 17% de logements vacants à Pau ? La source, c'est data.gouv, donc, on ne peut pas la mettre en cause : soit une augmentation de 12% de la vacance ces cinq dernières années.

Toujours dans le même Axe, une des actions à mener et je cite « le maintien et le développement de la nature et en particulier de l'arbre en ville pour s'adapter au changement climatique ». Or, ces mêmes délibérations, et là je ne parle pas de la place Gramont - nous en avons suffisamment parlé et tout le monde a compris ma position - or ces mêmes délibérations induisent l'abattage d'un nombre conséquent de sujets, par exemple sur l'espace Kennedy, mais pas seulement.

Il est également noté sur l'Axe 2 la lutte contre la précarité énergétique, or vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur le Maire, que les habitants des immeubles bénéficiant du réseau chaleur, propriétaires et locataires, ont constaté une augmentation considérable, et je dirais même drastique, de leur facture, que pour certains, ils ne sont plus en mesure d'honorer. D'où mes deux questions, Monsieur le Maire :

- la première est toujours la même : comment allons-nous arriver à un résultat de zéro émission en 2040 en continuant à construire des logements et à abattre des arbres ? C'est ma première question, que j'ai déjà posée plusieurs fois en conseil municipal, mais pour laquelle à ce jour je n'ai pas de réponse.

- et la deuxième question : comment lutter contre la précarité énergétique et en particulier,

en l'occurrence à l'instant T, aujourd'hui, aider les membres du collectif concerné à honorer leurs factures ?

M. le Maire :

Christelle Bonnemason va vous répondre.

Mais moi je veux vous dire, si vous attendez de moi que je cesse de construire des logements dans notre ville, alors, vous n'êtes pas à la bonne adresse.

Mme CAMELOT :

Pardon !

M. le Maire :

Non, il n'y a pas de pardon.

Mme CAMELOT :

Non, je souhaiterais vous répondre, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Non mais attendez, laissez-moi expliquer.

Je pense que cette ville a besoin d'un développement intrinsèque et notamment de construire sur la ville existante. Ce que nous faisons - vous avez voté contre le rapport de logements nombreux dans une démarche écologique - vous le verrez quand viendront les concours, pour nous c'est très important, dans une démarche écologique, 20 logements sur un terrain extrêmement réduit. Vous avez voté « contre », sur un terrain réduit qui était construit ! On construit la ville sur la ville, mais par une espèce d'aveuglement que je ne m'explique pas, vous ne voulez pas de logements nouveaux. Vous faites la chasse aux logements nouveaux, sauf pour vous-même naturellement, là vous avez...

Mme CAMELOT

Je n'ai pas de logement nouveau, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Mais si, vous avez un logement ?

Mme CAMELOT :

Mais pas nouveau.

M. le Maire :

Si, un logement qui occupe de l'espace construit, et donc...

Mme CAMELOT :

Pas nouveau !

M. le Maire :

Eh bien si !

C'est-à-dire nouveau ? C'est exactement ce que je dis, vous avez un logement et vous ne voulez pas que d'autres viennent.

Et moi je sais qu'il faut que cette ville puisse accueillir des familles, des gens qui seront heureux d'y vivre pour qu'elle retrouve le niveau de population, de prospérité et de rayonnement dont elle a besoin. C'est une différence considérable entre nous, mais les paloïls tranchent et quand ils tranchent, ils n'hésitent pas à trancher contre vous.

Mme CAMELOT :

Je souhaite vous répondre, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Mais attendez, laissez-moi ! Vous allez répondre autant que vous voulez. J'ai dit que l'on prendrait le temps.

Je pense que cette attitude est suicidaire pour la ville et notamment pour une ville qui a comme vous dites, besoin d'offrir des logements nouveaux, notamment en utilisant l'espace qui était déjà construit, et quand on le fait vous votez « contre », ce qui est pour moi stupéfiant.

Vous avez la parole...

Mme CAMELOT :

Je voudrais vous répondre sur votre argumentation, nous renvoyant systématiquement que nous avons des logements et que nous n'en voulons pas pour les autres. Je trouve que c'est assez intellectuellement malhonnête parce que je ne comprends pas les tenants et les aboutissants de ce raisonnement, d'autant plus que je pense que - le Général de Gaulle l'a dit et je pense qu'il était politiquement bien plus proche de vous que de moi - « Gouverner c'est prévoir. »

La politique de logement qui existait à la fin du 20^{ème} siècle ne peut plus être identique aujourd'hui. Pour la simple raison que depuis, certains d'entre nous, mais apparemment pas tous, sommes sortis du déni climatique, et nous voyons bien que tout ce qui peut contribuer au réchauffement n'est pas raisonnable.

Donc, je voterai autant de logements que vous le souhaitez, lorsqu'il n'y aura plus un logement vacant à Pau et que ce sera une nécessité vitale pour les familles. Aujourd'hui, il y a beaucoup de solutions et notamment en commission où l'on nous a bien expliqué que, par exemple, concernant les logements sociaux, les logements pour les familles existaient mais étaient occupés par des personnes seules qui étaient là depuis vingt ou trente ans et que cela c'était vraiment un point qu'il fallait améliorer considérablement. Et des points à améliorer, nous pouvons en trouver. Je pense que vous ne pouvez pas nous renvoyer que nous ne voulons pas loger les familles dans la ville de Pau.

Ce n'est pas honnête parce que c'est inexact.

M. le Maire :

Les personnes seules qui occupent des logements, vous voulez les renvoyer ?

Mme CAMELOT :

Ecoutez, Monsieur le Maire, ce n'est pas moi qui ai fait cette proposition et ce n'est pas moi qui ai parlé de cela. Mais en commission, ce sont les services qui nous ont expliqué qu'il y avait un point d'amélioration très important. Certains ici étaient dans la même commission que moi, où on nous a expliqué que tout cela était à revoir et que la ville, justement, devait mettre son nez dans les affaires des bailleurs sociaux, ce qui n'avait pas été fait jusqu'à présent. Je ne l'ai pas inventé, je l'ai entendu en commission et j'ai même interrogé la personne qui faisait cet exposé pour avoir des précisions, donc, je suis désolée, je n'ai pas inventé cela.

M. le Maire :

Je suis désolé, mais l'expression « mettre son nez dans les affaires des bailleurs sociaux »...

Mme CAMELOT :

Cela n'est pas une expression qui vient de moi, cela a été exactement dit comme cela en commission.

M. le Maire :

C'est ce que vous avez repris, et moi en tout cas, je suis là pour empêcher ce genre d'expression.

Madame Bussy...

Mme CAMELOT :

Je souhaiterais que vous répondiez à ma deuxième question sur la précarité énergétique et les habitants.

M. le Maire :

Comme cela a été dit, en particulier par plusieurs de vos collègues, une réunion est lancée. L'augmentation des factures sur le réseau de chaleur, elle est difficilement compréhensible parce que dans le réseau de chaleur, le gaz ne représente que moins de 25% et même moins de 20% de la facture. Le reste ce sont des calories produites par notre incinérateur, et donc, l'Ademe certifie et finance les réseaux de chaleur à partir du moment où il y a 60% d'énergie renouvelable à l'intérieur. Nous, nous sommes à 75.

Mme CAMELOT :

Je pense qu'un des problèmes...

M. le Maire :

Donc, normalement, la calorie produite en renouvelable, surtout à partir de nos propres installations, elle doit être stable dans le temps. Ce que l'on m'a expliqué - je n'en ai pas la garantie - c'est qu'un certain nombre d'abonnements avaient été pris au-delà des besoins. Eh bien, il faut le revoir, des choses que l'on va voir tous ensemble.

Madame Bussy...

Mme BUSSY :

Merci, Monsieur le Maire.

Je partage les préoccupations soulevées par Emmanuelle Camelot évidemment, et sur le réseau de chaleur, vous venez de nous répondre. Il va falloir quand même songer à aider ces familles, voilà.

M. le Maire :

Oui et à prendre en charge.

Mme BUSSY :

Et à prendre en charge.

M. le Maire :

Voilà, c'est ce que je disais tout à l'heure.

Nous passons maintenant...

Mme BUSSY :

Non pardon, parce que ce n'était pas l'objet de mon intervention.

Juste, vous écoutant, là, je me demande si vous faites une politique au service des gens, au service des palois ou au service de promoteurs immobiliers de temps en temps, et franchement je vous le dis...Eh bien oui, cette interrogation, elle est légitime, elle est légitime pour l'aménagement de la place de la Monnaie. Et là, vous nous dites : « il faut construire, il faut construire ! » Nous, on vous répond : « Il y a des logements vacants. » On perd des habitants à Pau, il y a des logements vacants. On vous dit que nous, on pense que vous devez examiner le fait de réhabiliter les logements existants. Mais ce n'était encore pas tout à fait l'objet de mon intervention, seulement je suis convaincue que le réchauffement climatique nous oblige à changer de paradigme. On doit changer nos structures de pensée quant à l'aménagement de nos territoires et de nos villes, c'est une nécessité vitale pour la planète, pour l'avenir de nous tous, de nos enfants, des enfants sur terre.

Je voulais réagir par rapport au plan que nous votons là. Il est aussi question de mobilités, et pour revenir à un sujet très local, il y a le club de vélo « Pau Vélo 64 » qui a eu de très bons résultats sportifs dernièrement. Ils sont promus à la division supérieure. Ils ont demandé un local à la ville qu'ils n'ont pas eu. Faute de quoi, ils vont devoir abandonner l'équipe senior, or voilà, c'est la façon dont, j'ai l'impression, est traité le sport amateur bien des fois. Vous allez me répondre, je vais jusqu'au bout, mais il y a beaucoup de clubs sportifs qui expriment le fait de manquer de financement, de soutien de la part de la ville. Moi, j'ai l'impression que vous donnez beaucoup pour le sport professionnel et c'est très bien. Quand cela brille, tout va bien, mais quand c'est pour les gens et quand c'est pour les palois au quotidien, eh bien, peut-être que la ville pourrait faire un peu plus d'efforts. Et en plus, le vélo c'est symbolique, et j'imagine que vous allez me répondre, Madame Poueyto, notamment par rapport au Tour de France, et peut-être même pas, parce que vous méprisez la situation.

M. le Maire :

Merci de...

Mme BUSSY :

Non, non, mais je n'ai pas fini.

Non, mais juste, je vois, eh bien, excusez-moi, il est tard, mais comme l'a dit Emmanuelle Camelot, ce sont des sujets importants. Ils arrivent en fin de conseil, mais il est urgent pour le climat de réagir.

Donc, je vais jusqu'au bout de mon raisonnement.

Donc, il me semble que financer les associations sportives de vélo c'est fondamental parce que le vélo, comme sport amateur, c'est aussi l'impulsion pour le vélo comme pratique, comme mobilité pour l'avenir, comme mobilité que l'on doit développer, que l'on doit soutenir, donc voilà.

M. le Maire :

Merci de cette intervention inattendue.

Monsieur Saubatte...

M. SAUBATTE :

Oui, alors...

Mme BUSSY :

Oui, mais honnêtement, franchement, je pense qu'il faut traiter avec sérieux des sujets graves, et je ne veux pas exprimer de mépris, ce n'est pas par rapport à vous, c'est par rapport à des situations...

M. SAUBATTE :

Je crois que l'on m'a donné la parole, je vais vous répondre avec sérieux et poliment.

Vous n'étiez pas encore élue que l'on finançait déjà ce club de vélo. Nous sommes à l'origine de sa création, de sa fusion. Nous sommes à l'origine du Grand Prix cycliste de Pau et, effectivement, lorsque vous parlez des locaux qui ne leur ont pas été attribués, nous leur avons fait cinq propositions. Cinq, cinq fois ! Sauf que, malheureusement, soit à un moment donné c'était trop proche du centre-ville, soit ce n'était pas assez proche de la campagne, soit ce n'était pas sur la bonne route, soit cela ne correspondait pas à l'équipement idéal qu'ils voulaient. A un moment donné, on ne peut pas construire un vélodrome pour chaque association parce que la réalité, c'est également celle-là, et on ne peut pas non plus, je peux le dire avec Josy Poueyto, subir un chantage à la subvention qui est disproportionné. Par rapport à des associations qui elles, ont encore plus de licenciés dans le sport amateur, qui n'ont pas forcément les mêmes moyens que ceux qu'on leur a attribués, et qui effectivement, ont des résultats tout aussi bons. Les propositions de relogement, elles ont été effectuées. Mais on les a rencontrés, mais peut-être dix fois, y compris avec le Directeur Général des services pour Josy la dernière fois. Donc, je pense que vous êtes mal informée ou que vous n'avez pas tous les éléments, donc, je vous pardonne pour cela. Donc, je tiens à éclairer, aujourd'hui, la situation par rapport à vous.

Je n'ai pas fini...

Juste, par rapport à votre remarque sur le sport amateur.

J'eusse aimé que vous soyez avec moi hier auprès de nos escrimeurs, auprès de notre para triathlète, auprès de nos triathlètes toute la journée, qui ont fait briller tout le sport amateur toute la journée de dimanche et hier, voilà. Et dont j'ai la prétention de m'occuper, peut-être pas au quotidien, mais en tout cas très régulièrement et de façon extrêmement attentive, et parfois attentionnée. Parce que Josy a dit que l'autre jour, le week-end dernier, pour « Fête le mur », j'étais sur les terrains avec les enfants du quartier de l'Ousse des Bois pour taper la balle. J'y étais, entre autres. Et d'autres fois aussi !

Donc, effectivement, le jour où vous souhaitez une véritable information sur le sport amateur à Pau, tel que le je le vis, peut-être pas au quotidien, mais de façon hebdomadaire et tous les week-ends sur le terrain, je serai ravi de vous en informer. Sachez-le, nous y sommes extrêmement attachés.

M. le Maire :

Et de vous y rencontrer...

M. SAUBATTE :

Je n'ai pas osé aller jusque-là, Monsieur le Maire.

Je serai ravi, effectivement, de vous en informer et sachez-le également, nous le faisons la main dans la main avec l'Office Municipal des Sports.

Une précision puisque Monsieur le Maire l'a involontairement omis, les journées Nelson Paillou ont été d'une grande réussite. Merci Josy pour « Fête le Mur » qui a été une grande réussite, et puis pour vous dire aujourd'hui la reconnaissance que nous avons pour le sport amateur à Pau, et cela j'en ai touché deux mots à François Bayrou, et nous pouvons l'officialiser, c'est que le congrès de l'association nationale des élus du sport se déroulera en juin. Il y a eu deux autres villes concurrentes face à nous, eh bien, nous l'avons remporté. Ce sera à Pau et nulle part ailleurs. Et c'est la reconnaissance pour notre politique sportive, non pas seulement pour le sport professionnel, mais pour notre politique sportive pour le sport amateur, pour le sport « pour tous », pour le sport santé et pour la mise à disposition d'équipements sportifs pour tous les palois dans les quartiers. Et c'est cela qui a été reconnu par le conseil d'administration de

l'ANDES, qui nous a donné l'organisation de ce congrès qui aura lieu les 7 et 8 juin à Pau.

M. le Maire :

Merci beaucoup, Monsieur Saubatte.

Madame Bonnemason-Carrère...

Mme BONNEMASON-CARRERE :

En quelques mots, je voulais juste recentrer le sujet sur l'objet de la délibération et dire qu'en fait, on a vraiment comme fil conducteur aujourd'hui sur ces thématiques-là, la neutralité carbone d'ici à 2040, avec des objectifs très ambitieux, qui sont rappelés ici, dans cette délibération.

Alors, effectivement, cela porte sur les gaz à effet de serre, sur la production d'énergie renouvelable, sur les économies d'énergie et les polluants atmosphériques. Vous avez les chiffres qui sont rappelés de façon succincte dans cette délibération.

Mais ce que je voudrais souligner aussi, et on a parlé tout à l'heure de la transversalité, il y a un réel travail transversal qui est opéré au sein des services. Alors, effectivement, en théorie c'est facile en dire, en pratique cela l'est moins, mais il y a une réelle volonté de pouvoir mettre en œuvre un travail collectif pour atteindre cette ambition et je voudrais remercier justement les services avec lesquels on travaille. Je salue les services de la direction déchets, développement durable, urbanisme également parce qu'il y a vraiment, sur ces thématiques-là, des gens qui sont des spécialistes et on leur fait confiance pour le travail qu'ils font et pour nous aider à atteindre ces objectifs.

Alors, c'est vrai, il y a des améliorations, il y a une refonte qui aura lieu en 2024. On va travailler justement tous ensemble au sein d'ateliers. C'est spécifié ici aussi. Je vous invite aussi à éventuellement venir faire partie de ces ateliers parce qu'il y a vraiment un enjeu considérable et on espère que cela va nous permettre d'aller dans les objectifs.

M. le Maire :

Et le très important investissement que nous venons de faire en matière de méthanisation et de méthanation, 10 M€, est un équipement unique puisque cette méthanation, c'est-à-dire l'utilisation de CO2 avec de l'hydrogène pour faire du méthane et le brûler ensuite, cet équipement est unique. C'est le premier que l'on puisse trouver et c'est un investissement très important pour lequel nous avons été aidés, et qui va dans le sens de l'objectif de zéro carbone que nous avons, de zéro carbone net que nous avons fixé.

Monsieur Bartoloméo...

M. BARTOLOMEO :

Oui, assez rapidement, je rebondis sur ce que vous disiez tout à l'heure par rapport au réseau de chaleur.

J'ai déjà commencé à travailler le fond de ce dossier. On se rend compte d'ores et déjà sur certaines factures, sur divers bâtiments, qu'il y a un ratio d'un à 60 et un à 80 entre le coût du kWh, mWh - je parle sous votre contrôle - produit et la vente à l'utilisateur, voilà.

Il y a de nombreux éléments à prendre en compte, et je pense que vous avez tout à l'heure

évoqué les contrats signés avec Engie, mais c'est très réducteur en fait dans ce dossier-là. Il va falloir vraiment se pencher sur d'autres éléments techniques.

M. le Maire :

Tout le monde a le droit de participer à cette analyse.

M. BARTOLOMEO :

Bien entendu !

Mais je vous invite vraiment à être prudent et à ne pas anticiper des réponses parce qu'il y a beaucoup de choses à prendre en compte et à observer, et il ne faut pas dévier le problème sur le fait que les gens aient signé les contrats peut être excessifs au profit d'Engie, merci.

M. le Maire :

Merci.

Je mets aux voix le rapport. Qui est d'avis de l'adopter ?

Tout le monde, unanimité ?

J'essaie de vous réveiller parce que...

Tout le monde est d'avis de l'adopter ? Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Nous passons au rapport 37, Thibault Chenevière, attribution d'indemnités dans le cadre des travaux de rénovation du Complexe de la République.

37 - ATTRIBUTION D'INDEMNITES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENOVATION DU COMPLEXE DE LA REPUBLIQUE ET DES ESPACES PUBLICS DU SECTEUR FOIRAIL-CARNOT-REPUBLIQUE

Rapporteur : Thibault CHENEVIERE

M. CHENEVIERE :

Oui, Monsieur le Maire, je vous propose que l'on finisse avec le paradis puisqu'il s'agit de l'indemnisation des travaux pour ce commerce que nous connaissons tous, place du Foirail. C'est dans le cadre de la commission d'indemnisation.

Il vous est proposé de voter une indemnité de 16 500 €.

Tout ceci a été vu dans le cadre de la commission et est réglementaire, voilà.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Et enfin dernier rapport, ouf, sur la gratuité...

38 - GRATUITE DU STATIONNEMENT EN OUVRAGE POUR LES TEMPS FORTS COMMERCIAUX DE L'ANNEE 2023

Rapporteur : Thibault CHENEVIERE

M. CHENEVIERE :

Sur la gratuité...
Vous êtes pressés de finir en fait...

Délibération 38 sur la gratuité des parkings souterrains à l'occasion des opérations commerciales.

Gratuité !

C'est un point important.

M. le Maire :

Très bien.

Unanimité.

Merci beaucoup de votre participation.

Mme GIBERGUES :

Je suis désolée d'intervenir sur la gratuité, je suis désolée pour les collègues qui ont déjà plié.

Je vais être brève pour cette dernière délibération.

Donc, je cite le texte de la délibération : « La gratuité des parkings souterrains de la ville permet d'amplifier la dynamique commerciale et de donner de la visibilité et de l'attrait à la destination centre-ville. » Je vote bien évidemment pour cette délibération, d'autant plus que c'est grâce au collectif des habitants et des commerçants de Pau que cette gratuité a été obtenue. Depuis cet été et pour plusieurs mois, l'accès au centre-ville est fortement perturbé par des travaux aux quatre entrées principales de la ville.

Pour compenser cette difficulté d'accès, ne pourrait-on pas envisager la gratuité du stationnement le samedi au moins, pendant la durée des travaux ?

Par ailleurs, il serait certainement moins pénalisant d'avoir au moins un accès entrant au centre-ville sur le pont du 14 juillet, par exemple.

Et enfin, j'avais deux questions. Il y en a une à laquelle vous avez répondu.

La rue Barthou, puisque l'on parle du centre-ville et des travaux, la rue Barthou sera-t-elle accessible de la même façon qu'avant les travaux ? En clair, y aura-t-il une borne d'accès ou pas ?

Voilà, j'ai terminé merci.

M. le Maire :

Non. Merci beaucoup de votre intervention.

Mme GIBERGUES :

Ce sont des questions enfin, sur l'accessibilité du centre-ville.

M. le Maire :

J'y ai répondu.

Non !

Il n'y aura pas des bornes rue Barthou, voilà c'est simple.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Merci beaucoup à tous de votre participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 septembre 2022**

Date de la convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(s) :

M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à Jean-François PLEGUE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 1 Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapporteur : M. François BAYROU

Mesdames, Messieurs

13/05/22	Signature d'un contrat de cession des droits de représentation de spectacle avec la Scène à l'Italienne SARL, pour deux représentations intégrales du spectacle « Léonce et Léna » les 24 et 25 mai 2022, au Théâtre Saint-Louis à Pau. Le prix de la cession s'élève à 9 495 € TTC, les frais annexes s'élèvent à 4 729,14 €. Les frais seront pris en charge par la ville de Pau.
16/05/22	Signature d'un contrat de prêt entre la ville de Pau / Musée des Beaux-Arts et la ville de Tarbes / Musée Massey, pour la mise à disposition, à titre gratuit, de plusieurs œuvres à l'occasion de l'exposition « Evoquer l'Orient » du 5 juillet au 16 octobre 2022. Le musée Massey s'engage à contracter une prime d'assurance « clou à clou » pour ces mises à disposition.
17/05/22	Versement de la somme de 304,98 € TTC à Monsieur Xavier LE FALHER à la suite du sinistre du 16 juin 2021 au cours duquel son véhicule a été endommagé lors d'opérations d'entretien de l'espace public.
19/05/22	Versement de la somme de 135,60 € TTC à Madame Karine ROCCAMO suite au sinistre intervenu sur son véhicule, le 16 juin 2021, lors d'opérations d'entretien de l'espace public.
23/05/22	Signature d'une convention de mise à disposition entre la ville de Pau et le collège Sainte-Ursule pour autoriser l'occupation de la halle couverte et les espaces en herbe de l'établissement pour des activités sportives organisées par l'association « Les pumas de Pau ». La mise à disposition est consentie pour la période du 6 septembre 2022 au 7 juillet 2023, moyennant un loyer de 150 € mensuel.
24/05/22	Versement de la somme de 197,63 € à Madame Marie-Luise JENSEN à la suite du sinistre du 3 mai 2022, au cours duquel son véhicule a été endommagé lors d'opérations d'entretien de l'espace public.
25/05/22	Mise à disposition auprès de Madame Tiana DORTE (professeur des écoles) d'un logement de type F4 situé au Groupe Scolaire Henri IV, pour une période du 25 mai au 30 juin 2022. En contrepartie, le bénéficiaire de cette mise à disposition devra s'acquitter d'une participation forfaitaire mensuelle de 100 € pour les charges et de l'assurance habitation logement.
30/05/22	Versement de la somme de 689,42 € TTC à Monsieur Jean MAILLE suite au sinistre intervenu sur son véhicule, le 3 mai 2022, lors d'opérations d'entretien de l'espace public.
31/05/22	Signature d'un contrat de cession des droits de représentation de spectacle avec la Compagnie de la Tong pour le concert « Strictly Vinyls – Crazy Mix Party » à l'occasion du vernissage de l'exposition « The Covers ! quand les artistes urbains s'exposent », au Parvis du Musée des Beaux-Arts, le 3 juin 2022. Le prix de cession s'élève à 1 300 € TTC. La ville de Pau prendra en charge également le défraiement des repas pour un montant total de 60,45 € TTC.
03/06/22	Est autorisée l'occupation par l'association Equipes Saint-Vincent des locaux privatifs d'une surface de 73 m ² situés au 5, Allées du Grand Tour à Pau, dont la ville de Pau est propriétaire. La mise à disposition est consentie à titre gratuit pour une durée d'un an.

03/06/22	Est autorisée l'occupation par l'association Flambeau de Pau, des locaux de stockage d'une surface de 26 m ² situés au 5 bis, Allées du Grand Tour à Pau, dont la ville de Pau est propriétaire. La mise à disposition est consentie à titre gratuit pour une durée d'un an.
07/06/22	Est engagée une action en défense des intérêts de la commune devant le Président du tribunal judiciaire de Marseille dans le cadre de l'assignation en référé notifiée à la ville de Pau le 24 mai 2022 de comparaître le 27 juin 2022 au titre d'une action intentée par M. Cyril SLUCKI et l'association CVSTREET. Le requérant sollicite qu'il soit ordonné à la ville de Pau de cesser l'utilisation du terme CVSTREET sur tout support.
07/06/22	Mise à disposition auprès de la société SNATP d'une partie de la parcelle inoccupée cadastrée EK n° 119, d'une superficie de 2 300 m ² , située rue Suzanne Lenglen à Pau. La mise à disposition est consentie à titre gratuit à compter du 1 ^{er} juin 2022, pour une durée de 8 mois non renouvelable.
07/06/22	Est versée la somme de 55 € à Monsieur Georges MOUSQUES à la suite du sinistre du 30 mars 2022, lors duquel son lave-linge a été endommagé en raison de la chute d'une branche d'arbre sur une ligne basse tension, survenue lors d'opérations d'élagage.
08/06/22	Sont passés des marchés négociés sans mise en concurrence avec divers intervenants artistiques dans le cadre du Festival « Un Air de Vacances » organisé par la ville de Pau du 12 au 15 août 2022. Des contrats de cession des droits d'exploitation de spectacles, incluant les frais de déplacement sont signés pour le paiement de leurs interventions. Le budget artistique globale s'établit à 30 442,42 € TTC. La ville de Pau prendra en charge en sus directement les frais d'hébergement, de restauration et le catering.
09/06/22	Mise à disposition auprès de la société Laboratoire Goemar SAS pour son site secondaire Natural Plant Protection sis 35 avenue Léon Blum à Pau de l'emprise cadastrée AX n° 203p d'une contenance totale de 704 m ² et formant partie de la rue Emile Combes à Pau. Cette mise à disposition prend effet à compter du 25 mai 2022. Elle est consentie à titre précaire et révocable, pour une durée de 5 ans renouvelable une fois ou, le cas échéant, jusqu'à la date d'achèvement des travaux.
13/06/22	Sont passés des marchés négociés sans mise en concurrence avec divers intervenants artistiques dans le cadre de la Fête de la Musique organisée par la ville de Pau le 21 juin 2022. Des contrats de cession des droits d'exploitation de spectacles ou de cession de droits d'auteurs, incluant les frais de déplacement sont signés avec les différents participants artistiques pour le paiement de leurs interventions. Le budget artistique globale s'établit à 13 930 € TTC. La ville de Pau prendra en charge en sus directement les frais d'hébergement et de restauration.

13/06/22	Signature d'un avenant avec la Compagnie Célébration 43 dans le cadre de l'évènement « Molière 3.0 » programmé durant l'été 2022, pour une modification de conditions de résidence de la compagnie et de prise en charge des frais annexes, telles qu'elles figuraient initialement au contrat de coproduction. La résidence de la Compagnie Célébration 43 se déroulera du 21 au 24 août 2022, au Château de Pau, pour 4 représentations programmées du 24 au 28 août 2022, avec un départ de la compagnie le 29 août. La contribution financière de la ville de Pau reste inchangée, soit 37 000 € TTC, mais inclut désormais les frais annexes de restauration.											
13/06/22	Signature d'une convention de co-organisation entre la ville de Pau, l'Association « Ebouiffons le Monde des Arts » et l'Association « La Forge Moderne » dans le cadre du premier festival de création artistique émergente programmé du 17 au 19 juin 2022. La ville de Pau prend en charge les frais techniques du festival, par l'engagement d'un technicien « son » pour la durée du festival. Un contrat d'engagement de technicien du spectacle est conclu à cet effet pour la durée du festival. Le technicien est rémunéré selon les barèmes et conventions en vigueur.											
14/06/22	Mise à disposition temporaire auprès de l'Association Restaurants du Cœur – Relais du cœur des Pyrénées Atlantiques, de locaux de 538 m ² dans un immeuble à usage professionnel au 19 rue Jean Zay que la ville a pris à bail auprès de la SCI DMP DE ZAY. La mise à disposition est consentie à titre gratuit à partir du 23 mai 2022 et se terminera le 31 décembre 2023.											
14/06/22	Signature d'une convention de mise à disposition à titre gracieux entre la ville de Pau et l'association « Pierres Lyriques en Béarn des Gaves », pour l'occupation des salles du musée des Beaux-Arts le 1 ^{er} décembre 2022 à l'occasion d'un concert-conférence consacré aux collections du musée et visant à mettre en lumière les liens entre création plastique et création musicale. Cet évènement sera assorti en amont le jeudi 23 juin 2022 d'une visite privée des collections du musée afin de présenter la saison musicale de l'association aux membres et partenaires de cette dernière ainsi que la collaboration envisagée avec le musée pour favoriser la mobilité des publics entre les deux structures.											
17/06/22	<p>Est approuvé le plan de financement concernant la série d'actions menées en vue d'une performance artistique exceptionnelle dans l'espace public, au titre du Festival des Transitions et en lien avec la ville de Saragosse et pouvant bénéficier d'un soutien financier de la Région Nouvelle Aquitaine.</p> <table border="1" data-bbox="300 1496 1437 1890"> <thead> <tr> <th data-bbox="300 1496 740 1619">DEPENSES (investissement)</th> <th colspan="2" data-bbox="740 1496 1437 1619">RECETTES (investissement)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="300 1619 740 1823" rowspan="2">20 000 € TTC</td> <td data-bbox="740 1619 1153 1688">Région Nouvelle Aquitaine</td> <td data-bbox="1153 1619 1437 1688">10 000 € TTC</td> </tr> <tr> <td data-bbox="740 1688 1153 1823">Autofinancement ville de Pau</td> <td data-bbox="1153 1688 1437 1823">10 000 € TTC</td> </tr> <tr> <td data-bbox="300 1823 740 1890">TOTAL : 20 000 € TTC</td> <td colspan="2" data-bbox="740 1823 1437 1890">TOTAL : 20 000 € TTC</td> </tr> </tbody> </table>	DEPENSES (investissement)	RECETTES (investissement)		20 000 € TTC	Région Nouvelle Aquitaine	10 000 € TTC	Autofinancement ville de Pau	10 000 € TTC	TOTAL : 20 000 € TTC	TOTAL : 20 000 € TTC	
DEPENSES (investissement)	RECETTES (investissement)											
20 000 € TTC	Région Nouvelle Aquitaine	10 000 € TTC										
	Autofinancement ville de Pau	10 000 € TTC										
TOTAL : 20 000 € TTC	TOTAL : 20 000 € TTC											

17/06/22	<p>Est approuvé le plan de financement concernant la restauration de toiles appartenant aux collections des musées de la ville de Pau et pouvant bénéficier d'un soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).</p> <table border="1" data-bbox="301 353 1436 763"> <thead> <tr> <th data-bbox="301 353 663 488">DEPENSES (investissement)</th> <th colspan="2" data-bbox="663 353 1436 488">RECETTES (investissement)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="301 488 663 692" rowspan="2">15 383 € TTC</td> <td data-bbox="663 488 1153 557">Ministère de la Culture – DRAC Nouvelle Aquitaine</td> <td data-bbox="1153 488 1436 557">3 684 € TTC</td> </tr> <tr> <td data-bbox="663 557 1153 692">Autofinancement ville de Pau</td> <td data-bbox="1153 557 1436 692">11 699 € TTC</td> </tr> <tr> <td data-bbox="301 692 663 763">TOTAL : 15 383 € TTC</td> <td colspan="2" data-bbox="663 692 1436 763">TOTAL : 15 383 € TTC</td> </tr> </tbody> </table>	DEPENSES (investissement)	RECETTES (investissement)		15 383 € TTC	Ministère de la Culture – DRAC Nouvelle Aquitaine	3 684 € TTC	Autofinancement ville de Pau	11 699 € TTC	TOTAL : 15 383 € TTC	TOTAL : 15 383 € TTC	
DEPENSES (investissement)	RECETTES (investissement)											
15 383 € TTC	Ministère de la Culture – DRAC Nouvelle Aquitaine	3 684 € TTC										
	Autofinancement ville de Pau	11 699 € TTC										
TOTAL : 15 383 € TTC	TOTAL : 15 383 € TTC											
22/06/22	Est autorisée l'occupation par l'Association Cercle Bleu, l'Association pour le Don du Sang Bénévole de Pau et l'Union Départementale Fédérée des Associations pour le Don du Sang Bénévole des Pyrénées Atlantiques, de locaux mutualisés situés 5 allée du Grand Tour à Pau. La mise à disposition est consentie pour une durée d'un an à titre gratuit.											
22/06/22	Sont signés des contrats de location de courte durée avec l'entreprise LMMNP LAEDERICH pour l'hébergement de l'équipe de la Compagnie Célébration 43, à l'occasion de l'évènement "Molière 3.0 » programmé à l'été 2022. La contribution financière de la ville de Pau pour l'hébergement s'élève à 3 227,42 € TTC en sus du montant de coproduction.											
23/06/22	Mise à disposition, à titre gratuit, auprès de l'Association des Jardins Familiaux de l'Agglomération Paloise de parcelles cadastrées AN n° 00014 et AO n° 00014 situées Chemin Salié à Pau, dont la superficie est estimée à 39 212 m².											
23/06/22	Mise à disposition, à titre gratuit, auprès de l'Association des Jardins Familiaux de l'Agglomération Paloise de parcelles cadastrées DH n° 0367 et n° 0368 situées rue du Professeur Garrigou Lagrange à Pau, dont la superficie est estimée à 1 500 m².											
23/06/22	Mise à disposition, à titre gratuit, auprès de l'Association des Jardins Familiaux de l'Agglomération Paloise d'une parcelle cadastrée AR n° 00027 située rue Maryse Bastié à Pau, dont la superficie est estimée à 20 147 m².											
23/06/22	Mise à disposition, à titre gratuit, auprès de l'Association des Jardins Familiaux de l'Agglomération Paloise d'une parcelle cadastrée AB n° 0054 située Boulevard du Commandant Mouchotte à Pau, dont la superficie est estimée à 6 230 m².											
23/06/22	Mise à disposition auprès du Syndicat Mixte de Pau Béarn Mobilités, par le biais de la SPL STAP, de locaux à usage professionnel d'une superficie d'environ 425 m², situés 14 rue Gambetta, à Pau. La mise à disposition est consentie jusqu'au 31 mars 2023, moyennant une redevance mensuelle de 769,41 € TTC. Outre cette redevance, la SPL devra rembourser à la ville de Pau sa quote-part des charges (TEOM-Gaz-Electricité) facturée au prorata des surfaces occupées.											

24/06/22	Signature entre la ville de Pau et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, d'une convention temporaire de mise à disposition de la Halle des Sports en raison de l'indisponibilité pour travaux du gymnase Léo Lagrange. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux du 11 au 28 juillet 2022.
29/06/22	Est engagée une action en défense des intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif de Pau dans le cadre de la requête déposée par l'association SEPANSO 64 qui demande la suspension du permis d'aménager délivrée le 7 avril 2022 et portant sur l'aménagement des espaces publics du quartier de la Monnaie à Pau. Le cabinet ADALTYS Avocats est désigné pour représenter la ville de Pau devant le Tribunal Administratif de Pau.
30/06/22	Mise à disposition auprès de Madame DORTE d'un logement de type F4 situé au sein du Groupe Scolaire Henri IV, pour une période allant du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2022, renouvelable une fois après avis de la commission d'attribution.
30/06/22	Mise à disposition auprès de l'Association de Préfiguration de la Ciutat, le Lavoir situé rue du Hédas, à Pau. Cette mise à disposition est consentie, à titre gracieux, pour une durée de 9 jours à compter du 1 ^{er} juillet 2022.
01/07/22	Sont passés des marchés négociés sans mise en concurrence avec divers intervenants artistiques dans le cadre de la manifestation intitulée « Scènes en Ville » organisée par la ville de Pau du 5 juillet au 6 octobre 2022. Des contrats de cession de droits d'exploitation de spectacles, ou de cession de droits d'auteurs, incluant les frais de déplacement sont signés avec les différents participants artistiques pour le paiement de leurs interventions. Le budget artistique global s'établit à 1 400 € TTC.
04/07/22	Signature entre la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, la ville de Pau et la Société de Tir de Lons, d'une convention de partenariat et de mise à disposition des installations sportives pour permettre l'accueil des équipes internationales ou d'athlètes de haut niveau dans le cadre de la préparation des grandes compétitions internationales dont les Jeux Olympiques de Paris 2024. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux, pour la période allant du 1 ^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2024 et sera ensuite renouvelée tacitement par périodes de 4 ans en cohérence avec le calendrier olympique.
04/07/22	Signature entre la ville de Pau et la Fédération Française d'Escrime d'un contrat de partenariat pour une durée d'un an à compter de la signature du contrat, avec possibilité de reconduction par voie d'avenant jusqu'aux Jeux Olympiques 2024. Les modalités de ce partenariat impliquent la participation financière partielle de la ville de Pau aux frais liés au stage de l'équipe de France Sénior (hébergement et restauration).
04/07/22	Est engagée une action devant le Tribunal de Grande Instance de Pau, dans le cadre de la procédure d'expulsion des gens du voyage du terrain dit « Ayala » situé à l'angle de l'avenue des Martyrs du Pont Long et de l'allée des Prés.
04/07/22	Est fixé à 360 € TTC le montant des honoraires dus à la SCP CASADEBAIG et ASSOCIES concernant la procédure de référé en expulsion des gens du voyage installés sur le terrain dit « Ayala » situé à l'angle de l'avenue des Martyrs du Pont Long et de l'allée des Prés.

05 /07/22	Signature d'un contrat de prêt entre la ville de Pau / Musée des Beaux-Arts et le Château-Musée de Nemours, pour la mise à disposition à titre gratuit de l'œuvre « Atelier de jeunes filles » réalisée par le peintre Paul Maurice Duthoit, à l'occasion de l'exposition « Promenade loin(g)taine, Les artistes étrangers au fil du Loing » organisée à Nemours du 8 octobre 2022 au 5 mars 2023.
06/07/22	Est acceptée la proposition d'indemnisation de la SMACL, d'un montant de 3 000 € correspondant à la Valeur à Dire d'Expert du véhicule endommagé lors de l'incendie survenu au Centre Social du Hameau dans la nuit du 12 au 13 avril 2022 et de céder l'épave.
13/07/22	Est autorisée l'occupation par l'association Maison de la Nature et de l'Environnement des locaux d'espaces privatifs et communs dans un bâtiment sis au Domaine de Sers, avenue des Martyrs du Pont Long à Pau. La mise à disposition est consentie à titre gratuit, pour une durée de 3 ans, avec effet rétroactif au 1 ^{er} janvier 2021.
18/07/22	Versement de la somme de 218,21 € TTC à Monsieur Hugues ROUGIER à la suite du sinistre du 6 mai 2022 au cours duquel son véhicule a été mis en fourrière par erreur engendrant des frais supplémentaires.
19/07/22	Versement de la somme de 321,77 € TTC à Madame Isabelle EZAOUI suite aux dommages occasionnés sur son véhicule par la projection de gravillons avec un rotofil lors d'une opération de nettoyage des espaces verts rue Pégoud à Pau, le 29 juin 2022.
20/07/22	Est acceptée la proposition d'indemnisation de la MAIF d'un montant de 462 276,33 € correspondant à l'indemnité totale dont 379 483,85 € d'indemnité immédiate et 83 222,47 € d'indemnité différée suite aux dégâts occasionnés par la chute d'un arbre lors de la tempête Barbara, le 21 octobre 2021, sur le bâtiment annexe du Groupe Scolaire des Lilas.
21/07/22	La ville de Pau dans le cadre des animations culturelles de l'été 2022, apporte son soutien à la représentation de danse « Carmen », proposée à titre gracieux par la compagnie de danse « Elephant In The Black Box » (EBB Dance Compagny) programmée le 24 juillet 2022.
21/07/22	Est versée la somme de 72,50 € à Madame Nadège INGELS à la suite du sinistre du 2 décembre 2021 au cours duquel son véhicule a été endommagé en raison de la présence d'une excavation sur la voie publique.
25/07/22	Signature d'un avenant avec le Théâtre National de Bretagne (TNB) dans le cadre de l'évènement « Molière 3.0 » programmé durant l'été 2022, pour une modification des conditions de résidence de la compagnie et de prise en charge des frais annexes, telles qu'elles figuraient au contrat de coproduction initial. La résidence du Théâtre National de Bretagne se déroulera du 18 au 24 août 2022, au château de Pau, pour 4 représentations programmées du 25 au 28 août 2022. La contribution financière de la ville de Pau reste inchangée pour un montant de 35 000 € TTC.

25/07/22	Sont passés des marchés sans mise en concurrence avec divers intervenants artistiques dans le cadre de la manifestation intitulée « Scènes en ville » organisée par la ville de Pau, du 5 juillet au 6 octobre 2022. Le budget artistique global s'établit à 2 626 € TTC.
25/07/22	Financement du programme d'investissements du budget de l'exercice 2022 de notre collectivité. Prêteur : Agence France Locale Montant : 5 000 000 € Taux d'intérêt : 2.3250 % Date de remboursement final : 20/03/2037
26/07/22	Est versée la somme de 422,16 € TTC à Mme Isabelle POILLION à la suite du sinistre du 28 avril 2022, au cours duquel les fenêtres appartenant à Mme POILLION ont été endommagées lors d'opérations d'entretien de l'espace public.
27/07/22	Signature d'un contrat de prêt entre la Ville de Pau / Musée des Beaux-Arts et la Ville de Dax / Musée de Borda, pour la mise à disposition, à titre gratuit, des œuvres « L'oiseau de mariage » d'André Beaudin, « Sportive en bleu et rouge » de François Desnoyer et « le Bilboquet » de Raymond Legault, à l'occasion de l'exposition « Léon Gischia et ses amis » organisée à Dax du 31 janvier au 30 décembre 2023.
28/07/22	Signature des contrats de prêt avec plusieurs musées à Paris, Munich et Giverny pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'œuvres issues des collections du Musée des Beaux-Arts de Pau.
05/08/22	Signature des conventions et tous documents afférents à la manifestation « Molière 3.0 », première étape et préfiguration d'un Centre de recherche et de création théâtrale, spécialisé dans le répertoire du théâtre français allant du XVIIe au XIXe siècle et labellisé "centre culturel de rencontre ».
11/08/22	Est engagée une action en défense des intérêts de la commune dans le cadre de la requête déposée par M. L. concernant la demande de suspension et d'annulation de la décision concernant l'inscription de son enfant à l'école maternelle des Quatre Coins du Monde.
23/08/22	Est autorisée l'occupation par l'Association des Sourds Malentendants et Amis du Béarn (ASMAB), par l'Association Valentin HAUY (AVH) et par l'Association de Réadaptation et de Défense des Devenus Sourds (ARDDS), de locaux situés 66 rue Montpensier à Pau. La mise à disposition est consentie à titre gratuit pour une durée d'un an. Elle se renouvellera par tacite reconduction pour la même durée si dans le mois précédent l'échéance du terme, aucun des cocontractants ne la dénonce.

24/08/22	Est autorisée par l'association Pavillon de l'Architecture, l'occupation des locaux privatifs situés 3 place de la Monnaie à Pau. La mise à disposition est consentie à titre gratuit pour une durée d'un an. Elle se renouvellera par tacite reconduction pour la même durée si dans le mois précédent l'échéance du terme, aucun des cocontractants ne la dénonce. L'association prendra à sa charge ses consommations de fluides par le biais d'une participation financière.
----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil municipal prend acte des décisions prises.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 septembre 2022**

Date de la convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Josy POUÉYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, Mme Camille LE DELLIU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à Jean-François PLEGUE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 2 Résiliation amiable du protocole d'accord signé avec la société Counterpointe Sports Group

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 28 juin 2021, notre assemblée a approuvé la conclusion avec la société Counterpointe Sports Group (CSG) et la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) d'un protocole d'accord définissant :

- Les conditions de cession des actions détenues par la ville de Pau et la CAPBP au sein du capital social de la Société d'Économie Mixte Locale Elan Béarnais Pau Lacq Orthez ;

- Les conditions de développement du modèle économique et financier du Club ;
- Les modalités de mise à disposition auprès de la société CSG de deux parcelles communales afin de lui permettre de réaliser un parc technologique innovant à proximité immédiate du Palais des Sports ;
- Les modalités de mise à disposition du Palais des Sports par la CAPBP ;
- Les modalités du soutien financier apporté par la CAPBP au club Elan Béarnais Pau Lacq Orthez ;
- Les modalités de mise en œuvre des actions technologiques innovantes en faveur du développement durable.

Conformément aux dispositions du protocole, signé le 23 juillet 2021, notre assemblée a ensuite, par délibération du 27 septembre 2021, attribué deux baux emphytéotiques administratifs d'une durée de 99 ans chacun, portant sur un extrait de la parcelle EK 0063 de 21 592 m² avant arpentage et sur la totalité de la parcelle EI 0005 de 9 093 m².

Ces deux baux portaient sur la réalisation d'une opération d'intérêt général de construction et d'exploitation d'un parc technologique climatique contribuant à l'attractivité de l'ensemble des équipements publics situés à proximité, à la création d'emplois sur le territoire et à la promotion des activités sportives dans le cadre du projet global porté par l'emphytéote en lien avec le club de Basketball Elan Béarnais Pau Lacq Orthez.

Par délibérations des 28 et 29 juin 2021, notre assemblée et le conseil communautaire de la CAPBP ont cédé à la société CSG, dans les conditions financières suivantes, la totalité des actions de la ville de Pau et de la CAPBP détenues dans le capital social de la SEM Elan Béarnais Pau Lacq Orthez (EBPLO) :

- Prix de cession des 603 224 actions détenues par la Ville de Pau : 226.640,00 € ;
- Prix de cession des 1 426 110 actions détenues par la CAPBP : 535.760,00 €.

Au terme de la saison qui vient de s'écouler, la société CSG, propriétaire de 72% du capital social de la société Elan Béarnais Pau Lacq Orthez, a cédé la totalité de ses actions à la société Eat4Good France qui a présenté un plan de reprise du club dans le cadre de la procédure engagée par la ligue nationale de Basket.

Le 25 juillet 2022, la chambre d'appel de la fédération française de basket a validé ce plan de reprise, ce qui a permis de maintenir le club en Betclac Elite.

Dans ce cadre, la société CSG a indiqué par courrier, annexé à la présente délibération, adressé à la ville de Pau et à la CAPBP renoncer irrévocablement pour l'avenir au bénéfice de l'ensemble des droits dont elle bénéficie au titre du protocole d'accord du 23 juillet 2021 ainsi qu'à ceux précisés dans les deux baux emphytéotiques administratifs précités.

En conséquence, CSG a consenti à une résiliation amiable du protocole d'accord et des deux baux emphytéotiques administratifs sans solliciter aucune indemnisation à ce titre.

Par ailleurs, la société Eat4Good France a fait part de son accord de principe pour se substituer à la société CSG dans le paiement du prix des actions dû à la ville de Pau et à la CAPBP.

Un protocole spécifique sera présenté à notre assemblée afin de définir les modalités de paiement du prix des actions.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 19 septembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Accepter la proposition de la société Counterpointe Sports Group de résilier amiablement et sans indemnité le protocole d'accord signé le 23 juillet 2021 ;**
- 2. Prononcer la résiliation amiable, sans indemnité, du protocole d'accord signé le 23 juillet 2021 avec la société Counterpointe Sports Group ;**
- 3. Autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la résiliation amiable du protocole.**

5

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 septembre 2022**

Date de la convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, Mme Camille LE DELLIU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(s) :

M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à Jean-François PLEGUE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 3 Résiliation amiable de deux baux emphytéotiques administratifs attribués à la société civile immobilière Counterpointe Development Group

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 28 juin 2021, notre assemblée a approuvé la conclusion avec la société Counterpointe Sports Group (CSG) et la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) d'un protocole d'accord définissant :

- Les conditions de cession des actions détenues par la ville de Pau et la CAPBP au sein du capital social de la Société d'Économie Mixte Locale Elan Béarnais Pau Lacq Orthez ;

- Les conditions de développement du modèle économique et financier du Club ;
- Les modalités de mise à disposition auprès de la société CSG de deux parcelles communales afin de lui permettre de réaliser un parc technologique innovant à proximité immédiate du Palais des Sports ;
- Les modalités de mise à disposition du Palais des Sports par la CAPBP ;
- Les modalités du soutien financier apporté par la CAPBP au club Elan Béarnais Pau Lacq Orthez ;
- Les modalités de mise en œuvre des actions technologiques innovantes en faveur du développement durable.

Conformément aux dispositions du protocole, signé le 23 juillet 2021, notre assemblée a ensuite, par délibération du 27 septembre 2021, attribué deux baux emphytéotiques administratifs d'une durée de 99 ans, portant sur un extrait de la parcelle EK 0063 de 21 592 m² avant arpentage et sur la totalité de la parcelle EI 0005 de 9 093 m².

Ces deux baux portaient sur la réalisation d'une opération d'intérêt général de construction et d'exploitation d'un parc technologique climatique contribuant à l'attractivité de l'ensemble des équipements publics situés à proximité, à la création d'emplois sur le territoire et à la promotion des activités sportives dans le cadre du projet global porté par l'emphytéote en lien avec le club de Basketball Elan Béarnais Pau Lacq Orthez.

Par délibérations des 28 et 29 juin 2021, notre assemblée et le conseil communautaire de la CAPBP ont cédé à la société CSG, dans les conditions financières suivantes, la totalité des actions de la Ville de Pau et de la CAPBP détenues dans le capital social de la SEM Elan Béarnais Pau Lacq Orthez (EBPLO) :

- Prix de cession des 603 224 actions détenues par la Ville de Pau : 226.640,00 € ;
- Prix de cession des 1 426 110 actions détenues par la CAPBP : 535.760,00 €.

Au terme de la saison qui vient de s'écouler, la société CSG, propriétaire de 72% du capital social de la société Elan Béarnais Pau Lacq Orthez, a cédé la totalité de ses actions à la société Eat4Good France qui a présenté un plan de reprise du club dans le cadre de la procédure engagée par la ligue nationale de Basket.

Le 25 juillet 2022, la chambre d'appel de la fédération française de basket a validé ce plan de reprise, ce qui a permis de maintenir le club en Betclac Elite.

Dans ce cadre, la société CSG a indiqué par courrier, annexé à la présente délibération, adressé à la ville de Pau renoncer irrévocablement pour l'avenir au bénéfice de l'ensemble des droits dont elle bénéficie au titre des deux baux emphytéotiques administratifs précités.

En conséquence, CSG a consenti à une résiliation amiable des deux baux emphytéotiques administratifs sans solliciter aucune indemnisation à ce titre.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 19 septembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

1. Accepter la proposition de la société Counterpointe Sports Group de résilier amiablement et sans indemnité les deux baux emphytéotiques administratifs attribués à la société civile immobilière Counterpointe Development Group pour la réalisation d'une opération d'intérêt général sur un extrait de la parcelle EK 0063 de 21 592 m² avant arpentage et sur la totalité de la parcelle EI 0005 de 9 093 m² ;

2. Prononcer la résiliation amiable, sans indemnité, des deux baux emphytéotiques administratifs attribués à la société civile immobilière Counterpointe Development Group pour la réalisation d'une opération d'intérêt général sur un extrait de la parcelle EK 0063 de 21 592 m² avant arpentage et sur la totalité de la parcelle EI 0005 de 9 093 m² ;

3. Autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la résiliation amiable des contrats ci-dessus évoqués.

4 abstentions

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 septembre 2022**

Date de la convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, Mme Camille LE DELLIU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(s) :

M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à Jean-François PLEGUE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 4 Modification du règlement intérieur de la ville de Pau

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°5 du 22 février 2021, le conseil municipal a adopté son règlement intérieur. Depuis cette date de nouvelles dispositions législatives et réglementaires sont intervenues.

Pour tenir compte de ces évolutions, il est proposé de modifier le règlement intérieur de la ville de Pau afin de prendre en compte les évolutions issues de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant

réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes administratifs pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Parmi les principales modifications, les articles suivants ont été actualisés :

- L'article 16 sur la composition de la CCSPL précise la qualité des représentants nommés par l'assemblée délibérante,
- L'article 40 sur la consultation des électeurs précise l'abaissement du nombre de signatures nécessaires de 1/5^e à 1/10^e des électeurs,
- L'article 42 sur la publicité des délibérations est complété pour prévoir la publication des délibérations sous format électronique,
- L'article 44 sur le procès-verbal de séance pour y préciser son format et sa publicité.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 19 septembre 2022, il vous appartient de bien vouloir adopter le règlement intérieur de la ville de Pau ci-joint.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 septembre 2022**

Date de la convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, Mme Camille LE DELLIU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à Jean-François PLEGUE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 5 Rue Michel Hounau : cession d'une parcelle du domaine privé de la ville aux riverains

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Par courrier au Maire en date du 2 décembre 2021, Madame Roy-Lahore et Monsieur Lahore, propriétaires de la parcelle section CO n°216 ont manifesté le souhait d'acquérir le terrain voisin, cadastré section C0 n°624, propriété de la ville et présentant une superficie de 69 m². Celui-ci est d'ores et déjà inaccessible depuis la voie publique.

En date du 1^{er} juin 2022, les services fiscaux ont évalué à 70 euros hors taxes le prix du terrain concerné.

Cette transaction ne s'inscrit pas dans le champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée.

Il convient de décider de la cession de la parcelle cadastrée section CO n°624 à Madame Roy-Lahore et à Monsieur Lahore, au prix de 70 euros nets.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 19 septembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider de céder la parcelle cadastrée section CO n°624 à Madame Roy-Lahore et Monsieur Lahore, propriétaires de la parcelle voisine cadastrée section CO n°216, pour un montant de 70 euros nets ;**
- 2. Dire que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur ;**
- 3. Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ladite cession ;**
- 4. Décider de faire recette de cette cession au budget général de la ville.**

Ne prend pas part au vote : Mme Pauline ROY LAHORE

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 septembre 2022**

Date de la convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Josy POUÉYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à Jean-François PLEGUE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 6 Rue de l'Arrioulat : cession de deux parcelles du domaine privé de la ville aux riverains

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Par délibération en date du 27 juin 2022, le Conseil municipal a décidé de déclasser une emprise du domaine public communal en nature d'espace vert en vue de futures cessions aux riverains qui en ont manifesté l'intérêt.

Il s'agit d'une emprise foncière non affectée et ne faisant l'objet d'aucun projet de valorisation. Elle est divisible en deux entités distinctes.

La première entité, dite partie Est, est destinée à être cédée à Madame Bouchet et à Monsieur Sauzé. Sa superficie est estimée à environ 250 m² avant arpentage.

La seconde, dite partie Ouest, est destinée à Monsieur Prouvost. Sa superficie est estimée à environ 450 m² avant arpentage.

Par courrier en date du 24 janvier 2022, les services fiscaux ont évalué le montant de ces emprises à 1 Euro par m². Cependant compte tenu de l'économie réalisée pour la collectivité par l'absence d'entretien, les transactions ont été proposées à l'Euro symbolique chacune, les frais d'arpentages et d'actes étant à la charge des acquéreurs respectifs.

Ces transactions ne s'inscrivent pas dans le champ de la taxe sur la valeur ajoutée. Il s'agit donc d'un montant net.

Il convient désormais de procéder aux dites cessions.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 19 septembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider de céder au prix d'un Euro symbolique une emprise d'environ 250 m², issue du patrimoine communal, à Mme Bouchet et à Monsieur Sauzé ;**
- 2. Décider de céder au prix d'un Euro symbolique une emprise d'environ 450 m², voisine de la précédente et également issue du patrimoine communal, à Monsieur Prouvost ;**
- 3. Dire que les frais d'arpentage et d'actes afférents aux dites transactions sont à la charge des acquéreurs respectifs ;**
- 4. Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et tout document relatif à ces deux cessions ;**
- 5. Décider de faire recette du montant des transactions au budget de la ville de Pau.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 septembre 2022**

Date de la convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, Mme Camille LE DELLIU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à Jean-François PLEGUE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 7 Programme de rénovation urbaine du quartier Saragosse : déclassement de deux emprises du domaine public communal sur le site Kennedy

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

La ville de Pau a engagé un Programme de Rénovation Urbaine (PRU) sur le quartier Saragosse. Or, la convention signée avec l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU), en date du 29 juin 2017, prévoit une contrepartie foncière à accorder par la ville à Action Logement, l'un des principaux financeurs du programme, afin d'y réaliser une trentaine de logements.

Le site identifié pour cette contrepartie est situé au cœur de l'îlot dit Kennedy, entre les allées

Condorcet, les avenues du Président Kennedy et Robert Schumann et la rue Lavoisier. Il s'agit de deux emprises contenues dans la parcelle cadastrée CZ n°130 appartenant au domaine public communal. Le site est desservi à l'Est par la station "Cité administrative" du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), dit Fébus, ainsi que par une piste cyclable en site propre à double sens.

La Foncière Logement, filiale d'Action Logement en charge des questions foncières est l'interlocuteur de la ville pour mener à bien la transaction en contrepartie.

Conformément au plan ci-joint, la première emprise, d'une superficie d'environ 1050 m², correspond à un parking public arboré d'une quarantaine de places situé devant une agence de la Banque Postale.

La seconde emprise, d'une superficie d'environ 2518 m², correspond à un terrain vague non affecté par la ville ainsi qu'à un cheminement piéton accolé à l'Est. Le cheminement relie la rue Lavoisier à l'Avenue Robert Schuman.

Au regard des fonctions de circulation identifiées, le déclassement de ces deux emprises est soumis à une enquête publique en application des dispositions du Code de la voirie routière. Par arrêté municipal en date du 1^{er} juin 2022, visé au contrôle de légalité le 2 juin 2022, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique du 6 au 20 juillet 2022 inclus. L'enquête s'est tenue en mairie de Pau aux dates indiquées. Par courrier en date du 11 août 2022, commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable aux déclassements présentés.

L'emprise foncière du parking n'a pas été physiquement désaffectée dans la mesure où il s'agit d'une annexe de la voirie routière pour laquelle la délibération du Conseil municipal décidant du déclassement emporte désaffectation. Le site sera clôturé après transfert de propriété à Action Logement.

L'emprise foncière regroupant le terrain vague et le cheminement piéton a été physiquement désaffectée par la ville de Pau en date du 12 septembre 2022. Les piétons peuvent désormais emprunter le trottoir qui longe le terrain.

Toutes les conditions étant réunies, il convient désormais de procéder aux déclassements de ces deux emprises en vue de leur future cession à Action Logement, comme contrepartie foncière aux dépenses engagées dans le PRU du quartier Saragosse.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 19 septembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Prendre acte de l'avis favorable du commissaire-enquêteur pour le déclassement du domaine public communal de deux emprises de superficies respectives d'environ 1050 m² et 2518 m² situées le long de la rue Lavoisier ;**
- 2. Prendre acte de la désaffectation de l'emprise regroupant le terrain vague et le cheminement piéton ;**
- 3. Procéder au déclassement du domaine public communal des dites emprises en vue de cessions futures à Action Logement, ce déclassement emportant désaffectation de l'emprise du parking public ;**

4. Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et tout document relatif à ces déclassements.

7 contre

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 septembre 2022**

Date de la convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, Mme Camille LE DELLIU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(s) :

M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à Jean-François PLEGUE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 8 Rue du Capitaine Guynemer : cession d'un îlot pour la construction de logements en accession sociale à la propriété

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

La ville de Pau a acquis les parcelles cadastrées CO n°45, 46, 47, 50 et 520, situées du n°15 au n°23 de la rue du Capitaine Guynemer, dans une perspective de renouvellement urbain de l'îlot Guynemer. Elle a procédé aux démolitions du bâti dégradé qu'elles contenaient en vue de permettre des aménagements et des constructions qualitatives répondant aux besoins de la ville en matière de production de logements.

Cet ensemble de terrains constitue désormais un îlot majoritairement non bâti, à l'exception d'une maison au n°23 de la rue, protégée par le règlement du site patrimonial remarquable. L'opération sur cet îlot contribue à la mise en œuvre du projet de la ville pour le renouvellement urbain de la rue du Capitaine Guynemer.

Celui-ci s'inscrit dans l'opération programmée d'aménagement du PLUi et dans les règles du secteur patrimonial remarquable. Une partie de la parcelle cadastrée section CO n°50 est d'ores et déjà mise à disposition de l'Association du jardin partagé Guynemer. Une partie de la parcelle section CO n°520 est destinée à l'aménagement de la voie ouverte à la circulation limitrophe. Ces deux parties de parcelles sont destinées à être maintenues dans le patrimoine de la ville.

Le Comité Ouvrier pour le Logement (COL) a manifesté son intérêt pour acquérir un îlot d'une superficie d'environ 1544 m² avant arpentage, constitué des parcelles cadastrées CO n°45, 46 et 47 ainsi que des parties restantes des parcelles cadastrées section CO n°50 et 520, afin d'y construire une vingtaine de logements en accession sociale à la propriété par bail réel solidaire.

Par courrier ci-joint, en date du 22 juin 2022, les services fiscaux ont évalué la valeur vénale de ce bien à 300 000 Euros. La ville a cependant proposé une cession à 288 000 Euros hors taxes, les frais d'acte notarié étant à la charge de l'acquéreur.

La cession de ce bien au prix ci-dessus indiqué, inférieur de 4% par rapport au montant fixé par le service des Domaines permet à l'opérateur de réaliser une opération d'intérêt général de création de logements abordables et de qualité, répondant ainsi à un besoin en centre-ville. Par ailleurs, il est à noter que ce programme s'inscrit dans une opération de redynamisation et de réhabilitation de la rue du Capitaine Guynemer, qui est elle-même intégrée dans le projet de renouvellement urbain de l'ensemble du quartier du Foirail.

Par courrier en date du 11 juillet 2022, le COL a accepté la cession aux conditions proposées. Cette transaction s'inscrit dans une démarche d'aménagement de l'espace pour laquelle la ville a acquis des terrains bâtis afin de procéder à des démolitions en vue de futures cessions de terrains à bâtir. Elle est donc assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). La qualification du terrain ayant évolué entre l'acquisition par la ville et sa cession au COL, la base d'imposition correspond au prix total du terrain, pour un taux de 20%, soit un montant de TVA de 57 600 Euros. Le montant de la vente s'élèvera donc à 345 600 Euros nets.

La parcelle cadastrée section CO n°45, située au n°21 de la rue du Capitaine Guynemer, comprise dans l'îlot à céder, est concernée par un cahier des charges de cession décidé par délibération du Conseil municipal en date du 18 décembre 2017 (délibération n°10 relative à la vente de terrains à bâtir rue du Capitaine Guynemer). Ce cahier des charges s'inscrivait dans une démarche de cessions à des particuliers pour la construction de maisons individuelles. Par courrier en date du 1er septembre 2019, la personne qui devait acquérir ladite parcelle a fait part de son désistement. Le terrain qui n'a pas été vendu est désormais intégré dans le nouveau projet du COL. La vente qui n'a pu aboutir et le cahier des charges afférent sont donc sans objet à ce jour. Afin de permettre la réalisation du projet d'intérêt général porté par le COL, la délibération ci-dessus mentionnée doit ainsi être partiellement annulée.

Dans le cadre de cette transaction, le COL a souhaité pouvoir bénéficier d'une faculté de substitution totale ou partielle lors de la signature de l'acte authentique dans la mesure où il souhaite commercialiser les logements en Bail Réel Solidaire (BRS) tel qu'instauré par la Loi du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite ELAN.

Ceci suppose une acquisition foncière, pour les logements commercialisés de la sorte, par un Organisme Foncier Solidaire (OFS) afin de pouvoir mettre en œuvre ce programme. L'OFS agréé par le Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine est la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) dite « Coopérative foncière Aquitaine ».

La spécificité du BRS est la dissociation du bâti et du foncier : le foncier reste durablement propriété de l'OFS et les ménages n'acquièrent que le bâti. Ce dispositif s'adresse aux ménages dont les revenus sont inférieurs au plafond de ressources Prêt Social Location Accession (PSLA). Également, sous contrôle de l'OFS, les acquéreurs sont dans impossibilité de revendre le logement sans avoir respecté un critère de temporalité. Les objectifs sont, d'une part, de permettre l'accession à la propriété à des ménages exclus du marché classique, et, d'autre part, d'éviter la spéculation en gardant durablement le caractère social à travers la maîtrise durable du foncier. Le foncier porté par l'OFS est financé par un prêt, sur le long terme, d'une durée maximale de 60 ans.

La demande de permis d'aménager autorisant la délimitation de la parcelle CO n°50 comme souhaitée par la Commune de Pau et le COL a été déposée par la Commune en date du 13 juillet 2022. La cession ne pourra être actée que sous réserve de délivrance de cette autorisation du droit des sols.

L'autorisation d'urbanisme préalable aux futures constructions ainsi qu'à la division de la parcelle cadastrée CO n°520 devra être délivrée dans un délai de deux ans à compter de la signature de l'acte authentique.

Il convient désormais de procéder à la cession préalable à la mise en œuvre de ce projet.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 19 septembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Retirer partiellement la délibération du Conseil municipal en date du 18 décembre 2017 qui décidait de la cession de la parcelle cadastrée section CO n°45 à un particulier, ladite parcelle étant désormais intégrée dans le projet porté par le Comité Ouvrier pour le Logement (COL) ;**
- 2. Décider de céder au Comité Ouvrier pour le Logement, ou à tout autre opérateur qui s'y substituerait, comme l'Organisme foncier solidaire dénommé la Coopérative foncière Aquitaine, un îlot d'une superficie d'environ 1544 m² avant arpentage, constitué des parcelles cadastrées CO n°45, 46 et 47 ainsi que d'une partie des parcelles cadastrées section CO n°50 et 520, au prix de 288 000 Euros hors taxes ;**
- 3. Dire que la transaction est soumise à une taxe sur la valeur ajoutée correspondant à 20% du prix de vente, soit un montant de 57 600 Euros pour une vente à 345 600 Euros nets ;**
- 4. Dire que la transaction est conditionnée par la délivrance du permis d'aménager autorisant la délimitation parcellaire exposée ci-dessus ;**
- 5. Dire que la transaction est conditionnée par la délivrance d'une autorisation d'urbanisme permettant la construction d'une vingtaine de logements neufs, dans un délai de deux ans à compter de la signature de l'acte authentique ;**
- 6. Dire que les frais afférents à cette transaction sont à la charge de l'acquéreur, soit le COL ou son substitut ;**
- 7. Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et tout document relatif à cette cession ;**

8. Décider de faire recette du montant de la transaction au budget de la ville de Pau.

6 contre

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 septembre 2022**

Date de la convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à Jean-François PLEGUE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

**N° 9 Rue Théo Lannes : cession d'un terrain du domaine privé de la ville à Pau Béarn
Habitat pour la construction de logements neufs**

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

La ville de Pau a engagé une démarche de requalification du quartier Saint-Joseph, entre le stade Bourbaki et la rue Théo Lannes. Ce quartier souffre en effet de la présence d'une friche utilisée pour du stationnement sauvage, que la Ville a décidé de réhabiliter afin d'offrir aux habitants un cadre de vie plus agréable et sécurisé.

Les aménagements prévus sur ce terrain sont de deux natures. Le premier consiste en l'aménagement d'un square public satisfaisant ainsi une demande récurrente des riverains. Le second consiste à céder la partie sud de la parcelle cadastrée CN n°410, propriété privée de la ville, en vue de permettre la construction de nouveaux logements répondant à des besoins identifiés.

Pau Béarn Habitat a manifesté son intérêt pour l'acquisition d'une partie dudit terrain en vue de construire un immeuble de douze logements en accession libre.

Il a ainsi été proposé à Pau Béarn Habitat d'acquérir une emprise d'environ 1384 m² avant arpentage, issue de la parcelle cadastrée section CN n°410 au prix de 66,00 Euros par m², soit 91 344 Euros conforme à l'estimation ci-jointe des services fiscaux en date du 14 février 2022. L'offre a été acceptée par courrier en date du 3 juin 2022.

L'opération s'inscrivant dans une logique de gestion du patrimoine de la ville, la transaction n'est pas soumise à la taxe sur la valeur ajoutée, il s'agit d'un montant net.

La cession sera néanmoins conditionnée par l'obtention des autorisations d'urbanisme préalable à la réalisation de l'opération décrite ci-dessus.

Le prix sera payé comptant le jour de la signature de l'acte authentique de transfert de propriété, l'acquéreur supportant tous les droits et frais de mutation, dont les frais d'acte.

Par ailleurs, comme indiqué sur le plan ci-joint, il convient de constituer une servitude de tréfonds sur la parcelle cadastrée section CN n°410, au profit de la Fibre Paloise, du fait du passage du réseau de fibre optique. Cette servitude de tréfonds sera inscrite dans l'acte authentique de transfert de propriété.

Il convient désormais de procéder à la cession d'un ilot issu du patrimoine privé de la ville à Pau Béarn Habitat.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 19 septembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider de céder à Pau Béarn Habitat un ilot d'une superficie d'environ 1384 m² avant arpentage, constitué d'une partie de la parcelle cadastrée section CN n°410 pour un montant de 91 344 Euros nets ;**
- 2. Dire que la transaction est conditionnée par la délivrance de l'autorisation d'urbanisme préalable à la réalisation de l'opération décrite ci-dessus, dans un délai de dix-huit mois à compter de la présente décision ;**
- 3. Décider de constituer une servitude de tréfonds sur la parcelle cadastrée section CN n°410, aux conditions ci-dessus exposées, et qui sera reprise dans l'acte authentique ;**
- 4. Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et tout document relatif à cette cession ;**
- 5. Dire que les frais d'arpentage et d'acte notarié afférents à cette cession sont à la charge de l'acquéreur ;**

6. Décider de faire recette du montant de la transaction au budget de la ville de Pau.

]

8 contre

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 septembre 2022**

Date de la convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, Mme Camille LE DELLIU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(s) :

M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à Jean-François PLEGUE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 10 Rue Théo Lannes : déclassement et cession d'une emprise du domaine public communal à Pau Béarn Habitat pour la construction de logements neufs

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Comme indiqué dans la précédente délibération, il a été proposé de céder à Pau Béarn Habitat une partie de la parcelle cadastrée CN n°410, issue du domaine privé de la ville, pour la construction de logements neufs.

Cette opération doit répondre à une double condition : La première est de respecter la délimitation

située au nord de la parcelle liée à l'espace vert protégé au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). La seconde consiste à permettre à la ville de Pau de réaliser un trottoir au sud le long de la rue Théo Lannes afin d'en sécuriser l'usage ainsi qu'un accès piéton au square public à aménager.

Cependant la superficie disponible et proposée à Pau Béarn Habitat sur la parcelle cadastrée section CN n°410 (1384 m²) s'avère insuffisante pour satisfaire à l'ensemble des projets de la ville et pour répondre aux contraintes techniques et financières rencontrées par Pau Béarn Habitat.

Afin de permettre la réalisation de l'opération, il convient de céder une superficie supplémentaire de 611 m² le long de la rue Théo Lannes, au Sud. Ladite emprise étant située sur le domaine public routier communal, une enquête publique devait précéder le déclassement, en application de l'article L.141-3 du Code de la voirie routière.

Par arrêté municipal en date du 1^{er} juin 2022, visé au contrôle de légalité le 2 juin 2022, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à ce déclassement. L'enquête s'est tenue en mairie de Pau du 6 au 20 juillet 2022 inclus. Le Commissaire enquêteur a rendu ses conclusions en date du 27 juillet 2022. Celles-ci sont favorables au déclassement, sous réserve « que soit affirmée par une étude plus aboutie la possibilité de restituer sur le domaine public résiduel, l'ensemble des fonctionnalités requises pour le stationnement, l'organisation des circulations douces et la desserte des riverains, conformément à l'engagement de principe posé par le dossier d'enquête ».

Afin de lever la réserve émise par le commissaire enquêteur, les services de la ville ont d'ores et déjà lancé une étude de réaménagement des espaces publics le long des rues Théo Lannes et Léonard Constant.

Il a donc été proposé à Pau Béarn Habitat d'acquérir une emprise supplémentaire d'environ 611 m² avant arpentage, issus du déclassement du domaine public, au prix de 66,00 Euros par m², soit 40 326,00 Euros conformément à l'estimation ci-jointe des services fiscaux en date du 14 février 2022.

L'opération s'inscrivant dans une logique de gestion du patrimoine de la ville, la transaction n'est pas soumise à la taxe sur la valeur ajoutée, il s'agit d'un montant net.

Par courrier de son Directeur en date du 3 juin 2022, Pau Béarn Habitat a donné son accord pour cette transaction, aux conditions indiquées ci-dessus.

Par ailleurs, conformément au plan ci-joint, il convient de constituer deux servitudes de tréfonds sur la parcelle à délimiter en vue de permettre la maintenance des réseaux publics présents sur le terrain. L'une des servitudes sera ainsi établie au profit de la Fibre paloise pour le réseau de fibre optique et l'autre au profit de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées pour le réseau d'assainissement. Ces servitudes seront inscrites dans l'acte authentique de transfert de propriété.

La cession sera conditionnée par la délivrance d'un permis de construire autorisant la réalisation de l'opération décrite ci-dessus dans un délai de dix-huit mois à compter de la décision du Conseil municipal.

L'emprise foncière du parking n'a pas été physiquement désaffectée dans la mesure où il s'agit d'une annexe de la voirie routière pour laquelle la délibération du Conseil municipal décidant du déclassement emporte désaffectation. Le site sera clôturé après transfert de propriété à Pau Béarn Habitat.

Il convient désormais de procéder au déclassement d'une emprise du domaine public communal et à sa cession à Pau Béarn Habitat.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 19 septembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

1. Prendre acte de l'avis favorable du commissaire-enquêteur pour le déclassement du domaine public communal d'environ 611 m² situés le long de la rue Théo Lannes ainsi que de la désaffectation de cette emprise, conformément au plan ci-joint ;
2. Prendre acte de la réserve émise par le commissaire-enquêteur en date du 27 juillet 2022 et, afin de procéder à sa levée, du lancement d'une étude en vue de l'aménagement des stationnements, des déplacements doux et des dessertes le long des rues Théo Lannes et Léonard Constant ;
3. Procéder au déclassement de ladite emprise du domaine public communal, ce déclassement emportant désaffectation de l'emprise ;
4. Décider de céder l'emprise ainsi déclassée à Pau Béarn Habitat pour un montant de 40 326 Euros nets ;
5. Dire que la transaction est conditionnée par la délivrance de l'autorisation d'urbanisme préalable à la réalisation de l'opération décrite ci-dessus dans un délai de dix-huit mois ;
6. Décider de constituer deux servitudes de tréfonds sur ladite emprise, aux conditions ci-dessus exposées et qui seront reprises dans l'acte authentique ;
7. Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et tout document relatif à ce déclassement et à cette cession ;
8. Dire que les frais d'arpentage et d'acte notarié afférents à cette transaction sont à la charge de l'acquéreur ;
9. Décider de faire recette du montant de la transaction au budget de la ville de Pau.

8 contre

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 septembre 2022**

Date de la convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAÏ, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, Mme Camille LE DELLIÖU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à Jean-François PLEGUE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 11 Université-Technopole : autorisation d'occupation temporaire du domaine public de l'Etat pour la réalisation du Parc du Ruisseau du Laü

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Le schéma de composition urbaine sur le site dit Université-Technopole prévoit la réalisation d'un espace public structurant dédié aux mobilités douces et aux aménagements paysagers, permettant de relier les allées Condorcet, à l'Est, au lotissement Nouste Soureilh, à l'Ouest, via le campus palois et le complexe sportif André Lavie.

La réalisation de cet espace public appelé Parc du Ruisseau du Laü se décompose en trois

phases.

La première phase se situe à l'Est du campus de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) et en bordure des allées Condorcet. Cette opération vise à valoriser la façade Est du campus par la mise en œuvre d'un aménagement paysager sur l'emplacement du parking actuel, par la création d'une nouvelle entrée piétonne et par la réalisation d'une nouvelle voie de desserte. Elle participe de fait à la lutte contre le réchauffement climatique grâce à la désimperméabilisation des sols mise en œuvre, la gestion aérienne des eaux de pluies et à la plantation d'arbres et d'arbustes. Cette séquence a été travaillée en étroite collaboration avec le Rectorat, l'UPPA.

Les deux autres phases consisteront principalement à assurer une continuité des mobilités douces à travers notamment la réalisation d'un cheminement.

Aussi, il s'agit aujourd'hui de débiter la phase opérationnelle de la première phase. Les travaux se dérouleront en deux temps. Le premier consistera à aménager une voirie, des espaces végétalisés et des places de stationnement au droit de l'extension de l'IPRA pour un coût d'objectif de 600 000 € HT. Le deuxième consistera à désimperméabiliser le parking et à réaliser l'aménagement paysager, pour un coût d'objectif à hauteur de 400 000 € HT.

Afin que la ville de Pau puisse effectuer les travaux décrits ci-dessus, il convient de l'autoriser à occuper les terrains ci-après désignés, dépendant du domaine public de l'État, et pour partie affectés au ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, dont la superficie est de l'ordre de 15 725 m².

Parcelle section	Superficie totale de la parcelle (m²)	Superficie utilisée dans le projet (m²)
DO n°172	6 081	4 232
DI n° 79	261 022	11 493
Total	267 103m²	15 725 m²

Ces parcelles sont administrées par l'Université de Pau et des Pays de l'Adour représenté par son Président.

Par délibération en date du 23 juin 2022, le Conseil d'Administration de l'UPPA a autorisé la réalisation des travaux sur les emprises présentées. Il a également autorisé son Président à signer la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public de l'État, constitutive de droits réels avec la ville de Pau permettant leur mise en œuvre.

Ladite convention prévoit une occupation à titre gratuit, précaire et révocable, pour une durée de cinquante années consécutives, renouvelable, portant sur les parcelles propriété de l'Etat visées ci-dessus, en contrepartie de l'investissement réalisé par la ville de Pau pour la mise en œuvre des travaux de création et d'aménagement du Parc du Ruisseau du Laü.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public de l'Etat avec l'UPPA dans les conditions sus mentionnées.

Tous les frais inhérents à la présente autorisation ainsi que les impôts et taxes, et notamment l'impôt foncier seront supportés par la ville de Pau.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 19 septembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

1. Décider de signer une convention d'autorisation d'occupation à titre gratuit, précaire et révocable, pour une durée de cinquante (50) années consécutives renouvelable, portant sur les parcelles, propriétés de l'État et affectées au ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation identifiées sous les numéros DI n° 79 et DO 172, en contrepartie de l'investissement réalisé par la ville de Pau pour la mise en œuvre des travaux de création et d'aménagement du parc du Ruisseau du Laü ;

2. Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention d'autorisation d'occupation temporaire avec la faculté de substitution, entre la ville de Pau et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour assistée du Rectorat de région académique Nouvelle Aquitaine aux conditions définies ci-dessus ;

3. Dire que tous les frais inhérents à la présente convention, ainsi que les impôts et les taxes, et notamment l'impôt foncier, seront supportés par la ville de Pau.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 septembre 2022**

Date de la convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, Mme Camille LE DELLIU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à Jean-François PLEGUE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 12 Chemin Guilhem : acquisition des parcelles cadastrées section BD n°394p et n°408

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Ces deux parcelles contiguës sont situées Chemin Guilhem, en zone Ubc du PLUi, dans un quartier pavillonnaire. Elles sont soumises au risque inondation (zone rouge du PPRi) ce qui interdit toute construction. Les terrains sont plats, en état de prairie, avec accès possible par le Chemin Guilhem et par l'Avenue des Lilas.

Ce secteur souffre d'un grand problème de stationnement anarchique (sur trottoirs et voies adjacentes) générant régulièrement des conflits de voisinage et des risques réels en termes de sécurité routière. C'est pourquoi, la ville souhaitait, depuis longtemps, la réalisation d'un parking, permettant de répondre à ce besoin.

Informée de la mise en vente de ces terrains, la ville a contacté l'agence immobilière gestionnaire du bien.

En effet, la ville pourrait acquérir la partie libre de toute occupation de la parcelle n°394, ce qui représente une superficie estimée à 5 380 m², à laquelle il convient d'ajouter la contenance de la parcelle n°408 (507 m²) soit une unité foncière de 5 887 m² avant arpentage (voir plan en annexe).

Un accord est intervenu sur un prix de 70 000 € HT, montant auquel il conviendra d'ajouter les frais d'acte notarié, à la charge de la ville. La réalisation du Document modificatif du parcellaire cadastral pour la division de la parcelle BD n°394 incombera au vendeur.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 19 septembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider d'acquérir les parcelles cadastrées section BD n°394p et n°408, sises 9 chemin Guilhem, d'une superficie avant arpentage de 5 887 m², au prix de 70 000 € HT ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents afférents à cette transaction ;**
- 3. Décider que le financement de cette acquisition sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget général de la ville.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 septembre 2022**

Date de la convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, Mme Camille LE DELLIU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à Jean-François PLEGUE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 13 Modification de l'objet social de la SPL Halles et République

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Par délibérations des 18 et 21 décembre 2017, les assemblées délibérantes de la commune de Pau et de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées se sont prononcées favorablement sur la création de la société publique locale dénommée SPL Halles et République.

Par délibération du 26 mars 2018, le conseil municipal de la ville de Pau a attribué à la SPL Halles et République un contrat de concession de service public relatif à l'animation, la gestion et l'exploitation commerciales des halles de Pau incluant la tour du Complexe de la République, à compter du 1^{er} juillet 2018 ou de la date de mise à disposition de la halle des étaliers si elle est postérieure, pour une durée de 3,5 ans, expirant au plus tard le 31 décembre 2021.

Par délibération du 13 décembre 2021, le conseil municipal a attribué à la SPL Halles et République un nouveau contrat de concession de service public relatif à la gestion des Halles et de la Tour du Complexe de la République pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2022.

Conformément à l'article L.1531-1 du CGCT, la SPL Halles et République a pour objet d'accompagner les collectivités actionnaires dans la mise en œuvre de leurs compétences respectives pour renforcer l'attractivité commerciale du territoire, promouvoir le développement économique et la promotion du tourisme.

Plus particulièrement, la société a pour mission d'accomplir tous les actes visant au développement de l'attractivité et de la visibilité commerciale du territoire de la communauté d'agglomération, et de gérer et exploiter tous SPIC ou toutes activités d'intérêt général y contribuant, sous réserve qu'ils soient rattachés à l'un ou l'autre de ses actionnaires.

Elle a notamment pour objet l'animation, la gestion et l'exploitation commerciale des halles de Pau, et la mise en œuvre de toutes actions participant à la promotion du tourisme local. D'une manière générale, elle pourra accomplir toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Lors de sa séance du 15 septembre 2022, le conseil d'administration de la SPL a proposé d'élargir son objet social afin de lui permettre de mettre en œuvre des animations commerciales et missions de conseil dans le cadre de la commercialisation d'espaces pour le compte de ses actionnaires dans le périmètre de l'opération de revitalisation du territoire action cœur de ville.

Cette modification de l'objet social de la SPL permettra à chacun de ses actionnaires publics, dans le respect de leurs compétences respectives, de lui confier des prestations d'animations commerciales sans mise en concurrence préalable, conformément aux dispositions du code de la commande publique.

Conformément à l'article L.1524-1 du CGCT, à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale sur la modification portant sur l'objet social de la SPL ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification.

Le projet de modification rédactionnelle de l'article 3 des statuts de la SPL Halles et République est joint au présent rapport.

Il convient donc d'approuver la modification de l'objet social de la SPL et d'autoriser le représentant de la collectivité à la voter en assemblée générale extraordinaire de la SPL Halles et République.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 19 septembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver la modification ci-jointe de l'objet social de la SPL Halles et République afin de lui permettre de mettre en œuvre des animations commerciales et missions de conseil dans le cadre de la commercialisation d'espaces pour le compte de ses actionnaires dans le périmètre de l'opération de revitalisation du territoire action cœur de ville ;**
- 2. Autoriser Monsieur Thibault CHENEVIÈRE, représentant de la ville de Pau auprès de l'assemblée générale extraordinaire de la SPL Halles et République, à voter la modification de l'objet social dans les conditions ci-dessus exposées.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 septembre 2022**

Date de la convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, Mme Camille LE DELLIU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à Jean-François PLEGUE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 14 Décision modificative n°2

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Cette décision modificative n°2 de l'exercice 2022 est destinée à procéder à des ajustements de crédits sur le budget principal ainsi que sur le budget annexe des parkings.

Budget principal

Les mouvements proposés ne concernent que la section d'investissement. Les dépenses nouvelles présentées dans le tableau ci-dessous sont financées uniquement par des redéploiements.

Dépenses investissement	
Pôle culturel du Foirail	2 400 000 €
Abords du Foirail	500 000 €
Etudes rénovation Centre Technique Municipal (CTM)	175 000 €
Ravalement façades	170 000 €
Plan d'investissements numériques dans les écoles	100 000 €
Redéploiements	-3 345 000 €
TOTAL	0 €

Budget annexe des parkings

Afin de financer une demande d'admission en non valeur, il est proposé de prélever 100€ sur les dépenses imprévues pour les affecter au chapitre 65 intitulé autres charges de gestion courante.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 19 septembre 2022, il vous appartient de bien vouloir adopter la 2ème décision modificative de l'exercice 2022 conformément aux états détaillés ci-annexés.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 septembre 2022**

Date de la convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(s) :

M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à Jean-François PLEGUE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 15 Création de courts de padel aux tennis du Cami-Salié : modification de la garantie d'emprunt accordée au TC Pau

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

La ville de Pau est propriétaire du complexe de terrains de tennis du Cami-Salié sis 454 boulevard du Cami-Salié à Pau, comprenant 6 courts extérieurs et 4 courts couverts de tennis, un terrain de beach tennis, deux courts de padel et un club house.

Par délibération du 28 juin 2021, le conseil municipal de la ville de Pau a attribué à l'association Tennis Club de Pau un contrat de concession de service public relatif à la gestion des tennis du Cami-Salié, pour une durée de 20 ans à compter du 1er septembre 2021.

Par délibération n°25 du 27 juin 2022, notre assemblée a approuvé l'avenant n°1 au contrat de concession attribué au TC Pau afin :

- de prendre en compte diverses modifications techniques au projet de création par le TC Pau de deux nouveaux courts de padel, pour un montant global estimé de 650 000 euros TTC ;
- de définir les conditions d'installation de panneaux photovoltaïques sur le site des tennis du Cami-Salié dont les espaces concernés seront mis à disposition de la société VERTSUN, qui réalisera lesdits travaux sous sa propre maîtrise pour un montant estimé de 470 000 euros HT en contrepartie du versement d'une redevance à l'association Tennis Club de Pau comprenant une part variable d'un montant annuel de 3000 € HT, à laquelle s'ajoute une part variable de 1% du chiffre d'affaires annuel hors taxes ;
- d'intégrer les dispositions issues de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;
- de préciser que les tarifs obtenus en application de la formule contractuelle de révision sont arrondis au dixième, selon la méthode de l'arrondi arithmétique, pour faciliter leur lisibilité.

Afin de permettre le financement par le TC Pau des travaux de construction des deux nouveaux courts de padel, notre assemblée a également, par sa délibération précitée du 27 juin 2022, accepté de garantir à hauteur de 50% l'emprunt de 550 000 € souscrit à cet effet par l'association, conformément aux dispositions des articles L2252-1 et D1511-35 du CGCT.

Alors que le conseil municipal a accordé sa garantie pour un emprunt à souscrire auprès du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne à un taux de 1,42%, il est apparu que l'offre de prêt finale est établie sur la base d'un taux de 1,87%.

La durée du prêt, de 180 mois, reste inchangée, mais il convient, sur demande du TC Pau, de modifier partiellement la délibération n°25 du 27 juin 2022 afin de prendre acte du taux d'emprunt définitif ainsi que de la modification des caractéristiques financière de la garantie.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 19 septembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

1. Retirer les points 3 à 6 du dispositif de la délibération n°25 du 27 juin 2022, relatifs à la garantie par la commune de l'emprunt à souscrire par le TC Pau auprès du Crédit Agricole Pyrénées-Gascogne pour le financement des travaux de construction de deux nouvelles pistes de padel ;

2. Accorder au Tennis Club de Pau la garantie de la ville de Pau, à hauteur de 50 %, pour le remboursement du prêt de 550 000 € à contracter par le Tennis Club de Pau auprès du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne selon les caractéristiques financières définies ci-dessous, dans le cadre du financement de la construction d'un bâtiment qui abritera deux nouvelles pistes de padel :

Montant	550 000,00 €
Durée totale	180 mois
Taux d'intérêt annuel fixe	1,87%
Périodicité	Mensuelle
Mode d'amortissement	Amortissement progressif à échéances constantes
Frais de dossier	300,00 €
Garanties	Garantie de la ville de Pau à hauteur de 50%

3. Accorder la garantie de la collectivité pour la durée totale du prêt à hauteur de 50% et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et la porter sur l'ensemble des sommes dues par l'association Tennis Club de Pau à hauteur de la quotité sus-indiquée contractuellement, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité ;

Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer au Tennis Club de Pau pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

4. Engager le Conseil municipal de la ville de Pau pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;

5. Autoriser Monsieur le Maire à intervenir sur le contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne et le Tennis Club de Pau et à signer la convention à passer entre l'association et la ville de Pau qui fixe les modalités d'exécution et de contrôle de la garantie allouée.

Ne prend pas part au vote : M. Eric SAUBATTE

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 septembre 2022**

Date de la convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Josy POUÉYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à Jean-François PLEGUE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 16 Groupement de commande permanent pour des prestations de transport de fonds

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

La ville de Pau a conclu pour ses besoins en matière de transports de fonds un marché, lequel arrivera à échéance en novembre 2022. Elle doit donc lancer une nouvelle consultation en vue de désigner le prestataire à même d'assurer ces prestations.

De son côté, la SPL d'Exploitation des Transports Publics et des services de mobilité de l'Agglomération Paloise (STAP) a également conclu des contrats pour ses besoins, lesquels arriveront à échéance au courant de l'année 2023.

Ce besoin de transport de fonds étant partagé par la ville de Pau, et la SPL STAP, il est proposé de constituer un groupement de commandes permanent entre ces structures, en vue du lancement d'un ou plusieurs marché(s).

La liste non exhaustive des prestations concernées est la suivante :

- Pour la ville de Pau : collecte de fonds depuis des points de collecte (stade nautique, parkings recevant des régies, bureau au 2^{ème} étage des Halles et possibilité d'intégrer les horodateurs) etc ...

- Pour la SPL STAP : collecte au dépôt Larribau, distributeurs automatiques de titres (DAT) et agence commerciale place d'Espagne, etc ...

Pour ce faire, la signature d'une convention est nécessaire. Celle-ci doit définir toutes les missions et les modalités d'organisation du groupement ainsi que désigner le coordonnateur et la Commission d'Appel d'Offres compétente.

Il vous est donc proposé de désigner, en tant que coordonnateur du groupement, la ville de Pau et comme Commission d'Appel d'Offres compétente, également celle de la ville de Pau (s'il y a lieu).

Le coordonnateur aura pour mission l'organisation de toute la procédure, la signature et la notification des marchés ; l'exécution étant laissée aux collectivités membres du groupement, pour chacune en ce qui la concerne, sous sa responsabilité.

La convention devra également être approuvée par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou conseil d'administration des structures membres du groupement de commandes, avant signature.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 19 septembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver l'adhésion de la ville de Pau au groupement de commandes permanent pour des prestations de transport de fonds ;**
- 2. Accepter que le rôle de coordonnateur soit dévolu à la ville de Pau ;**
- 3. Approuver la convention de groupement ci-annexée ;**
- 4. Autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous les actes qui s'y rattachent.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 septembre 2022**

Date de la convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, Mme Camille LE DELLIU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(s) :

M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à Jean-François PLEGUE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 17 Avenant 2 au groupement de commandes pour la mise en place d'une signalétique directionnelle d'identification sur l'espace public et bâtementaire

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Par convention de groupement transmise en Préfecture le 28/10/2021, la ville de Pau, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités se sont regroupés en vue de lancer une consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'étude relative à la mise en œuvre d'une signalétique directionnelle et d'identification sur l'espace public et bâtementaire ainsi que pour la mise en œuvre de cette signalétique.

Par avenant n°1 en date du 20/12/2021, le CCAS de Pau a également rejoint ce groupement de commandes.

Cette convention de groupement de commandes a prévu une exécution séparée des marchés, tant pour les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage que pour la partie mise en œuvre de la signalétique.

Or, il s'avère que la forme séparée se trouve inadaptée à la partie assistance à maîtrise d'ouvrage qui nécessite une approche et une réflexion globale de la problématique.

C'est pourquoi, il est proposé de modifier la forme du groupement uniquement pour les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui feraient l'objet d'une exécution intégrée.

Pour ces prestations, le coordonnateur aura pour mission l'organisation de toute la procédure, la signature, la notification et l'exécution du (ou des) marché(s) au nom de l'ensemble des membres du groupement,

Il est proposé que la répartition financière pour ces prestations soit fonction de la clé de répartition suivante :

CAPBP : 65 % (116 bâtiments)

VDP : 30 % (52 bâtiments)

CCAS : 4 % (5 bâtiments)

SMPBPM : 1 % (1 bâtiment)

Cet avenant n°2 devra également être approuvée par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou conseil d'administration des structures membres du groupement de commandes, avant signature.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 19 septembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver la modification de la convention du groupement de commandes pour la mise en œuvre d'une signalétique directionnelle et d'identification sur l'espace public et bâtementaire ;**
- 2. Approuver l'avenant 2 à la convention de groupement ci-annexé ;**
- 3. Autoriser Monsieur le Maire à signer le présent avenant.**

Conclusions adoptées

pour extrait conforme,

suivent les signatures,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 septembre 2022**

Date de la convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Josy POUÉYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, Mme Camille LE DELLIU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(s) :

M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à Jean-François PLEGUE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 18 Pôle d'Echanges Multimodal - Convention de financement pour les études et les travaux de réhabilitation de la « rotonde » SNCF

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 19 novembre 2018, le Conseil Municipal s'est engagé au côté de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) et des partenaires institutionnels dans un protocole d'accord pour la réalisation du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de la gare de Pau.

L'aménagement du PEM, piloté par la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP), propose le réaménagement total du parvis de la gare, la création de passerelles, d'un jardin paysager, d'une gare routière, d'une promenade piétonne le long de l'Ousse et la requalification de deux parkings.

Cet aménagement global et notamment la venue du BHNS au droit du bâtiment voyageur et la création du jardin d'attente sont rendus possible grâce à la démolition des 2 ailes du bâtiment de la gare et à la relocalisation des bureaux SNCF RESEAU et SNCF Gares & Connexions impactés.

Les agents SNCF Gares & Connexions seront relogés dans le bâtiment voyageur dont les travaux sont en cours de finition et les agents SNCF RESEAU seront relogés dans la « Rotonde » réhabilitée avenue Leon Heïd, ces derniers occupant provisoirement des modulaires (255 m²) au sud des voies ferrées.

SNCF RESEAU a donc mené un projet de réhabilitation cette année du bâtiment de la « Rotonde » afin d'y accueillir les agents délogés de la gare.

Si le coût total de cette opération s'élève à 2,5 M€ HT, les partenaires financiers dont la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées ne participent qu'à la hauteur des besoins identifiés et liés à la démolition de l'aile Est du bâtiment voyageur, soit 255 m².

La convention, objet de la présente délibération, précise le programme et les modalités de ce financement partagé entre SNCF RESEAU, le Syndicat Mixte des Transports Pau Béarn Pyrénées Mobilités (SMPBPM), la ville de Pau et la CAPBP.

Le montant de la participation des 3 partenaires est estimé à 1 M€ courants sur 3 exercices budgétaires (2022 à 2024) selon le rythme de financement indiqué dans le tableau ci-dessous :

	2022	2023				2024		TOTAL
	T3	T1	T2	T3	T4	T1	T4	
CAPBP	100 000	80 000		80 000 €		110 000 €	50 000 €	420 000 €
SMPBPM	100 000	80 000	60 000	80 000 €	60 000 €	40 000 €	0	420 000 €
Ville de Pau	0	40 000	40 000	40 000 €	40 000 €	0	0	160 000 €
TOTAL	200 000€	200 000 €	100 000 €	200 000 €	100 000 €	150 000 €	50 000 €	1 000 000 €

délibéré page suivante

Après avis de la commission Urbanisme - Travaux - Habitat - Voirie - Espaces Verts du 12 septembre 2022 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 19 septembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Valider la convention de financement de la part des travaux de réhabilitation de la Rotonde liés au Pôle d'Echanges Multimodal ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention annexée ;**
- 3. Inscrire les dépenses sur le budget général, fonction 72, chapitre 204, article 2042.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 septembre 2022**

Date de la convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, Mme Camille LE DELLIU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(s) :

M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à Jean-François PLEGUE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 19 Mise en valeur des façades : attribution d'aides financières

Rapporteur : M. Gilbert DANAN

Mesdames, Messieurs

L'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget dès lors que cette attribution est assortie de conditions d'octroi, ce qui est obligatoirement le cas lorsque la subvention dépasse 23 000 €, seuil fixé par décret n° 2001-495 du 6 juin 2001. Ces dispositions réglementaires nécessitent la signature d'une convention définissant les modalités juridiques et financières de versement et les charges d'emploi.

Dans la continuité de la politique de renouvellement urbain, la ville de Pau s'est engagée depuis de nombreuses années dans des opérations incitatives de mise en valeur des façades en accordant des aides aux propriétaires, via les syndics dans le cas d'une copropriété, pour le ravalement des façades des immeubles du centre-ville, et depuis 2015, dans deux opérations obligatoires successives de ravalement. La ville de Pau aide également les commerçants du centre-ville rénovant leur devanture commerciale.

Entre 2015 et 2019, l'octroi des aides était conditionné par le respect du règlement de l'opération voté par le Conseil Municipal, en date du 26 janvier 2015 (n°6), puis modifié par délibérations n°26 du 21 septembre 2015, n°6 du 19 décembre 2016 et n°15 du 29 mai 2017 puis modifié par délibération n°25 du 7 juillet 2017.

Par délibération n°15 du 28 septembre 2020, un nouveau règlement de l'opération de mise en valeur des façades a été adopté pour l'opération 2020-2025, modifié par délibération n°9 du 12 avril 2021 puis modifié par délibération n°30 du 27 juin 2022.

La ville de Pau est par ailleurs amenée à verser une subvention à la Fondation du Patrimoine dans le cadre d'une convention de partenariat conclue le 9 janvier 2015 couvrant la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019. Pour les dossiers déposés auprès de la Fondation du Patrimoine au cours de cette période, la ville de Pau s'était engagée à verser un montant égal à 1 % du montant TTC des travaux effectués par les propriétaires d'immeubles labellisés par la Fondation.

Les tableaux ci-annexés listent les subventions accordées aux propriétaires ou syndics de copropriété dans le cadre des opérations de mise en valeur des façades. Les subventions supérieures à 23 000 € feront en outre l'objet d'une convention avec le bénéficiaire.

délibéré page suivante

Après avis de la commission Urbanisme - Travaux - Habitat - Voirie - Espaces Verts du 12 septembre 2022 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 19 septembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider de l'attribution des subventions dans le cadre de l'opération de mise en valeur des façades 2015-2019 à hauteur de 60000 € sur l'Autorisation de Programme n° 204 101 ;**
- 2. Décider de l'attribution des subventions dans le cadre de l'opération de mise en valeur des façades 2020-2025 à hauteur de 31384,91 € sur l'Autorisation de Programme n° 200 32 ;**
- 3. Décider de l'attribution d'une subvention dans le cadre du partenariat entre la ville de Pau et la Fondation du Patrimoine à hauteur de 20 € sur le chapitre 204 - fonction 72 – article 20422 ;**
- 4. Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents contractuels relatifs à l'octroi de subventions en matière d'habitat privé aux bénéficiaires concernés.**

Conclusions adoptées

pour extrait conforme,

suivent les signatures,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 septembre 2022**

Date de la convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(s) :

M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à Jean-François PLEGUE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 20 Avenant 1 à la convention de financement Plan de Relance - Fonds Friches relative au projet "Corisande Sud" - Substitution de la ville de Pau à la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

Rapporteur : M. Gilbert DANAN

Mesdames, Messieurs

Le Quartier Saragosse construit dans les années 1960 comme l'extension du centre-ville de Pau est aujourd'hui au cœur d'un programme de renouvellement urbain ambitieux.

L'îlot Corisande est situé au sud de l'avenue Saragosse au cœur de ce quartier en pleine mutation.

Le site accueillait depuis 40 ans une résidence universitaire qui a fait l'objet d'une démolition en 2016.

Par sa situation privilégiée au sein du quartier et son envergure (près d'1 hectare), il est le support privilégié d'une opération d'habitat exemplaire de la démarche éco-quartier menée sur le site.

Aussi, devraient sortir de terre à partir de 2025 près de 100 logements en accession sociale et maîtrisée afin de diversifier l'occupation sociale sur le quartier.

La variété des formes urbaines et des typologies proposées ainsi que la qualité de la trame verte esquissée feront de cet îlot un nouveau lieu de vie sur le quartier.

Le caractère exemplaire de ce projet implique un effort de la collectivité notamment pour minimiser l'impact de la charge foncière pour les futurs opérateurs.

Ainsi les 2 premiers îlots vont être cédés au COL et à la SEPA avec des conditions d'équilibre nécessaires à la bonne réalisation du projet.

Cet équilibre est rendu possible notamment par la décote foncière consentie par l'EPFL mais également par le concours de l'Etat au titre du fonds friches.

Dans le cadre du Plan de relance – Fonds Fiches « Volet recyclage foncier, la subvention État destinée à réduire le déficit global d'opération s'élève à 350 000 € (trois cent cinquante mille euros), soit un taux de subvention de 23 % du bilan global de l'opération.

Cette subvention permettra de réaliser de façon prioritaire des dépenses relatives à l'action de recyclage foncier au sein de l'opération globale d'aménagement.

Lors de la constitution du dossier relatif à l'appel à projets de l'Etat dans le cadre du Fonds friches-volet recyclage foncier ainsi que dans la convention de financement y afférente signée le 16 août 2021, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) a été désignée « porteur de projet » de l'opération dénommée « Corisande Sud ».

La convention de financement précitée fixe les conditions, notamment financières, dans lesquelles le porteur de projet procède à la réalisation du projet « Corisande sud » à Pau, ainsi que les modalités selon lesquelles l'Etat apporte son concours financier à sa réalisation au titre des aides de France Relance, en versant au porteur de projet une subvention de 350 000 € correspondant à 23% du bilan global de l'opération.

Or la parcelle concernée par le projet et la subvention est située sur la ville de Pau et l'opération relève de la compétence exclusive de la ville de Pau, tant en sa qualité de porteur de projet ANRU que de celle de maître d'ouvrage ayant engagé seul les dépenses relatives à cette opération et à justifier pour le versement de la subvention.

A ce titre, la convention établie entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) doit être modifiée, par avenant tripartite, afin de substituer la commune de Pau à la CAPBP dans l'exécution de la convention de financement signée le 16 août 2021.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées doit reverser, à la ville de Pau, l'avance d'un montant de 105 000 € déjà perçue auprès de l'Etat en exécution de la convention de financement signée le 16 août 2021 à compter de la notification de l'avenant 1 modifiant la convention de financement.

La ville de Pau reprendra l'ensemble des droits et obligations afférents à la convention de financement susvisée.

Le solde de la subvention à verser par l'Etat en exécution de la convention de financement, le cas échéant actualisé dans les conditions de l'article 3.2 de ladite convention, sera versé à la commune de Pau, nouveau porteur du projet « Corisande sud ».

Après avis de la commission Urbanisme - Travaux - Habitat - Voirie - Espaces Verts du 12 septembre 2022 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 19 septembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Autoriser la substitution de la commune de Pau à la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées dans la convention de financement Fonds Friches – Volet recyclage foncier, qui la lie à l'Etat, dans le cadre au Plan de Relance et ainsi reprendre l'ensemble des droits et obligations afférents à la convention ;**
- 2. Autoriser la commune de Pau à percevoir le reversement de l'avance de 105 000 € par la CAPBP et le solde de la subvention par l'Etat soit 245 000 € en tant que nouveau porteur de projet « Corisande Sud » à la convention ;**
- 3. Autoriser Monsieur Le Maire à signer l'avenant 1 à la convention de financement relative au projet « Corisande Sud » à Pau.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 septembre 2022**

Date de la convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à Jean-François PLEGUE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 21 Rapport d'activité 2021 - Commission communale pour l'accessibilité

Rapporteur : Mme Patricia WOLFS

Mesdames, Messieurs

En vertu de l'article L.2146-3 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par l'article 46 de la loi 2005-12 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la création des commissions communales et intercommunales pour l'accessibilité aux personnes handicapées est obligatoire depuis la publication de la loi, à savoir le 12 février 2005.

Il s'agit d'un véritable lieu d'information, de réflexion et de propositions permettant aux associations de personnes handicapées, aux services techniques et élus de la collectivité d'échanger afin d'améliorer la prise en compte de l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

L'article 46 de la loi 2005-12 prévoit notamment que cette commission dresse le constat d'accessibilité du bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit également un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait de toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Il est précisé que le rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du Conseil départemental, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Par délibération du conseil municipal du 22 janvier 2007, la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées de Pau a été créée.

Le présent rapport dresse le bilan des activités de la commission communale pour l'accessibilité, à savoir le suivi de la mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des espaces publics, des transports et des diverses actions d'inclusion menées au cours de l'année 2021.

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 16 septembre 2022 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 19 septembre 2022, il vous appartient de bien vouloir prendre acte du rapport d'activité 2021 de la commission communale pour l'accessibilité.

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2021 de la commission communale pour l'accessibilité.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 septembre 2022**

Date de la convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à Jean-François PLEGUE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 22 Subventions aux associations 2022 - Mission handicap

Rapporteur : Mme Patricia WOLFS

Mesdames, Messieurs

Le tissu associatif palois dans toute sa diversité contribue par l'expression de son engagement à produire de la cohésion sociale, à animer le territoire, à créer des initiatives innovantes et partagées et à transmettre des valeurs éducatives et citoyennes. La collectivité se fait écho de ces orientations par le biais de sa politique générale de soutien au milieu associatif. Dès lors, elle s'attache à faciliter la mise en œuvre des projets portés par le mouvement associatif au moyen d'un concours financier et/ou de mise à disposition d'outils.

L'instruction des demandes de subvention s'est appuyée sur les principes généraux de la politique municipale en faveur des règles de démocratie participative et sur l'existence d'un projet associatif.

Par délibération du n°2 bis du 13 décembre 2021, le Conseil municipal a voté l'attribution de subventions 2022 aux associations. A la suite de nouvelles demandes présentées par les associations et après avis de la commission compétente, le Conseil municipal est amené à décider de l'octroi d'aides financières supplémentaires.

Le tableau ci-dessous liste la subvention destinée à l'association Autisme Pau Béarn Pyrénées en vue de contribuer à son fonctionnement quotidien ou à la mise en œuvre d'actions spécifiques régulières :

Association	Subvention sollicitée	Subvention proposée
Chapitre 204 – fonction 521 – article 20421		
Autisme Pau Béarn Pyrénées	30 000 €	30 000 €

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 16 septembre 2022 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 19 septembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider l'attribution d'une subvention d'investissement à hauteur de 30 000 € à l'association Autisme Pau Béarn Pyrénées au titre de la participation à la réalisation de travaux en vue du regroupement du pôle de compétences externalisées et de la plateforme de coordination et d'orientation pour le dépistage précoce des troubles du spectre autistique ;**
- 2. Décider que le règlement de la subvention sera effectué au moyen des crédits inscrits au budget 2022 sur l'imputation 204/521/20421 ;**
- 3. Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs au soutien accordé à l'association concernée.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 septembre 2022**

Date de la convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, Mme Camille LE DELLIU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à Jean-François PLEGUE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 23 Colos Apprenantes 2022 : attribution de subventions aux partenaires associatifs

Rapporteur : Mme Marie-Laure MESTELAN

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du plan « Vacances apprenantes » initié par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS) le dispositif « Colos apprenantes » repose sur un partenariat étroit avec les collectivités territoriales.

Les « Colos apprenantes » sont des séjours de vacances qui sont des accueils collectifs de mineurs (ACM) au sens du code de l'action sociale et des familles (CASF) disposant d'un label délivré par l'IA-DASEN (SDJES), se déroulant pendant les congés d'été (8 juillet au 31 août 2022).

Ce dispositif permet de recevoir une aide de l'Etat à hauteur de 80% du coût du séjour, plafonné à 400 € par mineur et par semaine.

Les « Colos apprenantes » accueillent les enfants et les jeunes scolarisés de 3 à 17 ans, en priorité ceux domiciliés en quartiers politique de la ville mais également en zones rurales, issus de familles isolées ou monoparentales ou en situation socio-économique précaire. Cela concerne également les enfants en situation de handicap, les enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire ou encore les enfants de familles ayant perdu le lien avec l'école ou n'ayant pas de connexion Internet suffisante pour l'enseignement à distance ainsi que pour les enfants placés auprès de l'Aide sociale à l'enfance.

Les « Colos apprenantes » labellisées ont pour objectif le renforcement des apprentissages, de la culture, du sport et du développement durable, tout en favorisant la découverte, de territoires nouveaux comme d'autres enfants. Une priorité est donc donnée à la remobilisation et au renforcement des compétences et des connaissances des enfants et des jeunes en vue de préparer la rentrée scolaire.

La ville a répondu à l'appel à candidature du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports et a ainsi permis à 65 Palois âges de 6 à 16 ans de partir sur un séjour d'été.

Aujourd'hui, il vous est proposé d'attribuer une subvention aux structures associatives partenaires sur ce dispositif pour un montant de 32 558 € réparti de la façon suivante :

- Les Francas de Pau 64 pour un montant de : 14 672 €
- La Ligue de l'Enseignement 64 pour un montant de : 4 930 €
- Les PEP 64 pour un montant de : 9 536 €
- L'association BONZAÏ pour un montant de : 1 845 €
- Education Environnement 64 pour un montant de : 1 575 €

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 16 septembre 2022 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 19 septembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

1. Décider l'attribution de subventions de fonctionnement à hauteur de 32 558 € aux associations suivantes : Les Francas de Pau à hauteur de 14 672 € ; La ligue de l'Enseignement 64 à hauteur de 4 930 € ; Les PEP64 à hauteur de 9 536 € ; L'association BONZAÏ à hauteur de 1 845 € ; L'association Education Environnement 64 à hauteur de 1 575 € ;

2. Décider que le règlement des subventions sera effectué au moyen des crédits inscrits au Budget Principal 2022 – Chapitre 65 – Fonction 025 – Article 6474 ;

3. Autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents contractuels relatifs au soutien des associations concernées.

Ne prennent pas part au vote : Mme Françoise MARTEEL, M. Sébastien AYERDI

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 septembre 2022**

Date de la convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, Mme Camille LE DELLIU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(s) :

M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à Jean-François PLEGUE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 24 Fonds d'Initiatives Pour les Habitants

Rapporteur : Mme Josy POUEYTO

Mesdames, Messieurs

Le Fonds d'Initiatives Pour les Habitants (FIPH) s'inscrit dans la Politique de la Ville et la démocratie participative. Il vise à faciliter les prises d'initiatives d'habitants, de groupes d'habitants par le biais d'associations en aidant à la réalisation de projets d'intérêt collectif contribuant à l'animation de la vie de quartier et à la création de lien entre les habitants.

La ville de Pau gère en direct l'attribution de ce fonds en cohérence avec les actions menées à l'échelle des conseils de quartiers et des secteurs de proximité.

La commission d'attribution du FIPH qui s'est réunie le 30 juin 2022, a donné un avis favorable aux projets suivants :

- Pour le secteur Pau Centre-Ville 47, la Maison Pour Tous Léo Lagrange pour le projet « Musikaléo » pour un montant de 600 € ;
- Pour le secteur Pau Nord-Ouest 9, l'Association Familiale Laïque (AFL) Le Touquet pour le projet « le temps des retrouvailles » pour un montant de 600 € ;
- Pour le secteur Pau Nord-Ouest 7, l'Association Fouchet Jeunesse pour le projet « fête du quartier » pour un montant de 600 € ;
- Pour le secteur Pau Centre-Ville 48, l'association les Amis du Jardin partagé Marsan pour le projet « les plantes compagnes du jardin » pour un montant de 527 €.

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 16 septembre 2022 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 19 septembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

1. Décider l'attribution des subventions à la Maison Pour Tous Léo Lagrange pour le projet « Musikaléo » pour un montant de 600 €, à l'Association Familiale Laïque (AFL) Le Touquet pour le projet « le temps des retrouvailles » pour un montant de 600 €, à l'Association Fouchet Jeunesse pour le projet « fête du quartier » pour un montant de 600 €, à l'association les Amis du Jardin partagé Marsan pour le projet « les plantes compagnes du jardin » pour un montant de 527 € ;

2. Financer les dépenses correspondantes au moyen des crédits inscrits au budget 2022 au chapitre 67, fonction 025, article 678 ;

3. Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents contractuels relatifs au soutien accordé aux associations concernées.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 septembre 2022**

Date de la convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à Jean-François PLEGUE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 25 Subventions aux structures à vocation sociale

Rapporteur : Mme Béatrice JOUHANDEAUX

Mesdames, Messieurs

A la suite de la demande de subvention présentée par les associations ci-dessous et après avis des commissions compétentes, le Conseil Municipal est amené à décider l'octroi des aides financières suivantes :

Structures bénéficiant d'une subvention	Objet	Subvention 2021	Subvention sollicitée	Subvention 2022 CM du 26 septembre 2022
Chapitre 65 – article 6574 – Fonction 520 – D2S – Solidarités et Santé				
Fondation France Alzheimer (FAPA)	Fonctionnement soutien charte des aidants familiaux	0 €	2 000 €	2 000 €
OGFA	Spécifique accompagnement des ménages Ukrainiens	0 €	1 000 €	1 000 €
Humanité Solidaire 64	Spécifique / Soutien des activités à destination des publics migrants	0 €	5 000 €	5 000 €
TOTAL		0 €	8 000 €	8 000 €

Par ailleurs, conformément au budget prévisionnel, le Conseil Municipal est amené à se prononcer également sur le versement des subventions d'équipement suivantes en faveur du CCAS et des Résidences autonomie Beth Ceü et Margalide :

Structures bénéficiant d'une subvention	Objet	Subvention sollicitée	Subvention 2022 CM du 26 septembre 2022
Chapitre 204 – article 2041622 – Fonction 520 – D2S – Solidarités et Santé			
CCAS	Equipement / Sécurisation de l'activité des accueils et des travailleurs sociaux	20 000 €	20 000 €
Chapitre 204 – article 204172 – Fonction 520 – D2S – Solidarités et Santé			
Résidences autonomie Beth Ceü et Margalide	Equipement / Rénovation des appartements des Résidences Autonomie	30 000 €	30 000 €
TOTAL		50 000 €	50 000 €

délibéré page suivante

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 16 septembre 2022 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 19 septembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

1. Décider l'attribution de subventions aux structures suivantes :

Structures bénéficiant d'une subvention	Objet	Subvention 2021	Subvention sollicitée	Subvention 2022 CM du 26 septembre 2022
Chapitre 65 – article 6574 – Fonction 520 – D2S – Solidarités et Santé				
Fondation France Alzheimer (FAPA)	Fonctionnement soutien charte des aidants familiaux	0 €	2 000 €	2 000 €
OGFA	Spécifique accompagnement des ménages Ukrainiens	0 €	1 000 €	1 000 €
Humanité Solidaire 64	Spécifique / Soutien des activités à destination des publics migrants	0 €	5 000 €	5 000 €
TOTAL		0 €	8 000 €	8 000 €

Structures bénéficiant d'une subvention	Objet	Subvention sollicitée	Subvention 2022 CM du 26 septembre 2022
Chapitre 204 – article 2041622 – Fonction 520 – D2S – Solidarités et Santé			
CCAS	Equipement / Sécurisation de l'activité des accueils et des travailleurs sociaux	20 000 €	20 000 €
Chapitre 204 – article 204172 – Fonction 520 – D2S – Solidarités et Santé			
Résidences autonomie Beth Ceü et Margalide	Equipement / Rénovation des appartements des Résidences Autonomie	30 000 €	30 000 €
TOTAL		50 000 €	50 000 €

2. Décider que le règlement de ces subventions sera effectué au moyen des crédits inscrits au budget 2022 ;

3. Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au soutien accordé aux structures concernées.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 septembre 2022**

Date de la convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, Mme Camille LE DELLIU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à Jean-François PLEGUE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 26 Evolution des tarifs de la restauration scolaire

Rapporteur : Mme Françoise MARTEEL

Mesdames, Messieurs

Les tarifs actuels de la restauration scolaire ont été adoptés par le Conseil municipal du 27 septembre 2021.

Le Conseil d'administration de la SPL Pau Béarn Pyrénées restauration a voté une augmentation tarifaire de 5 % par délibération du 6 juillet 2022, compte tenu principalement de l'inflation constatée sur les prix des denrées alimentaires et sur la nécessité de maintenir les équilibres financiers de la société. Pour autant, l'augmentation a été limitée au strict minimum et la SPL fera en complément des efforts d'économies de gestion sans dégradation de la qualité des repas.

Il est proposé au Conseil Municipal de répercuter une partie de cette hausse tarifaire sur la grille des tarifs des repas scolaires (élèves ou adultes).

Il est proposé d'augmenter les tarifs de la ville de 4% soit un taux d'évolution inférieur à celui de la SPL afin de limiter la hausse appliquée sur les familles.

Il est nécessaire de rappeler que les services scolaires ne facturent que 66 % du coût unitaire TTC d'un repas appliqué par la SPL. La part de prise en charge de la ville, qui bénéficie directement aux familles, est ainsi plus importante du fait d'une hausse limitée à 4%.

Les familles ayant le plus de difficultés financières peuvent continuer à bénéficier d'une aide du CCAS et/ou d'une aide du Département, calculée en fonction de leurs revenus.

Il vous est donc proposé que l'évolution tarifaire suivante prenne effet au 1^{er} novembre 2022 :

Participation des usagers	Tarifs en vigueur jusqu'au 31 octobre 2022	Propositions à compter du 1^{er} novembre 2022
Repas des scolaires	2.82 €	2.93 €
Repas des enseignants et du personnel municipal	4.87 €	5.07 €
Repas des conjoints et enfants de plus de 12 ans, des enseignants et adultes extérieurs aux services municipaux	7.35 €	7.65 €

délibéré page suivante

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 16 septembre 2022 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 19 septembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

1. Adopter, à compter du 1^{er} novembre 2022, les tarifs de la restauration scolaire, comme suit :

- Repas des scolaires : 2.93 €**
- Repas des enseignants et du personnel municipal : 5.07 €**
- Repas des conjoints et enfants de plus de 12 ans des enseignants et adultes extérieurs aux services municipaux : 7.65 €**

2. Décider qu'il sera fait recette des sommes versées par les usagers au chapitre 70, article 7067.

10 contre

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 septembre 2022**

Date de la convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, Mme Camille LE DELLIU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(s) :

M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à Jean-François PLEGUE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 27 Mise à jour du règlement des accueils périscolaires et de la restauration scolaire

Rapporteur : Mme Françoise MARTEEL

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la ville de Pau assure pour ses vingt-six écoles maternelles, élémentaires ou primaire un accueil périscolaire le matin sous forme de garderie, le midi, avec ou sans restauration, et le soir.

Ces accueils sont déclarés auprès du ministère de tutelle et se doivent de respecter la réglementation en vigueur relative aux accueils collectifs de mineurs (taux d'encadrement, qualification du personnel, projet pédagogique, etc.).

Dans le cadre de l'organisation de l'école, ces accueils font l'objet d'un règlement interne qui formalise les droits et les obligations de chacun : école, familles, agents du périscolaire, services municipaux.

Il définit les modalités d'inscription à la restauration scolaire et aux accueils périscolaires, les tarifs appliqués, les modalités de paiement, les conditions de départ des accueils du soir, la réglementation en matière de santé et de sécurité, les modalités d'assurance, les attestations de présence, la réglementation en matière de discipline et le droit à l'image.

Le fait pour une famille d'inscrire son enfant à un des accueils ou à la restauration scolaire vaut acceptation pleine et entière de ce règlement. Son non-respect peut entraîner une exclusion temporaire, voire définitive, prononcée par l'administration communale.

Régulièrement, ce règlement doit être amendé par de nouveaux éléments, soit issus d'un changement de réglementation, soit provenant de changements organisationnels au sein du service.

Quelques changements relèvent de l'actualisation des terminologies des services de l'Etat (ex : le Trésor public devient le Service de Gestion comptable de Pau) ou d'ajout de lieux d'accueils municipaux pour les permanences liées à la régie de la cantine et du périscolaire.

D'autres ajustements concernent les modalités d'administration occasionnelle de médicaments au sein des accueils périscolaires, conformément à la réglementation.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir valider ces amendements au règlement intérieur des accueils périscolaires et de la restauration scolaire.

Ils seront applicables à compter du 1^{er} octobre 2022.

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 16 septembre 2022 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 19 septembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver le nouveau règlement intérieur périscolaire tel que présenté en annexe ;**
- 2. Décider de son application au 1^{er} octobre 2022.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 septembre 2022**

Date de la convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(s) :

M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à Jean-François PLEGUE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 28 Conventions avec la CAF pour le financement des activités d'accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires gérés par la ville de Pau

Rapporteur : Mme Françoise MARTEEL

Mesdames, Messieurs

La Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Atlantiques (CAF) propose le renouvellement sur la période 2022-2025 de trois conventions d'objectifs et de financement relatives aux accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires de la ville.

Les deux premières conventions concernent l'accueil des enfants dans les structures suivantes :

- Accueils périscolaires organisés dans les vingt écoles publiques de Pau
- Accueils extrascolaires organisés par l'ALSH "Les Fraisiers"

La troisième convention concerne une aide au fonctionnement des ALSH municipaux "Les Fraisiers" et "Lo Palanquet" intitulée "Aide aux temps libres ALSH".

Il est rappelé que ce partenariat financier global avec la CAF est issu de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2013.

Ces conventions ont pour objet de définir les droits et les devoirs de chaque partenaire et d'encadrer les modalités de versement des différentes subventions.

Cette aide au fonctionnement s'inscrit directement dans les objectifs fixés par le Projet Educatif Du Territoire 2021-2024 signé conjointement par la ville de Pau, l'Education nationale et la CAF après délibération du Conseil municipal du 27 septembre 2021.

Ces conventions d'objectifs et de financement sont conclues pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 16 septembre 2022 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 19 septembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

1. Valider les conventions d'objectifs et de financement avec la CAF des Pyrénées-Atlantiques en matière d'organisation des accueils périscolaires et extrascolaires selon la ventilation suivante et pour la période 2022-2025 :

- Prestation de service ALSH périscolaires ;
- Prestation de service ALSH extrascolaires ("Les Fraisiers") ;
- Aide financière pour l'Aide aux temps libres ALSH ("Les Fraisiers" et "Lo Palanquet") ;

2. Autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 septembre 2022**

Date de la convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, Mme Camille LE DELLIU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à Jean-François PLEGUE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 29 Subventions accordées à la ville de Pau dans le cadre du programme Cités Educatives

Rapporteur : Mme Françoise MARTEEL

Mesdames, Messieurs

Cités Educatives est un programme interministériel initié en 2019, géré par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, et qui place l'enjeu éducatif au cœur de l'émancipation de la jeunesse des quartiers populaires.

Dans ces quartiers, l'école apparaît comme un levier essentiel de mobilisation afin de mettre en synergie la responsabilité des familles, l'engagement des collectivités locales, la richesse du tissu associatif, le dynamisme de sa jeunesse et l'investissement des professionnels qui y travaillent.

A cet effet, seuls une stratégie locale ambitieuse, un engagement continu ainsi qu'une coordination étroite des acteurs éducatifs peuvent contrer les logiques de ségrégation et de décrochage à l'œuvre dans les quartiers à mixité sociale limitée.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, une convention triennale a été conclue entre l'État, la ville de Pau et le GIP-DSU (groupement d'intérêt public / développement social urbain) de l'Agglomération de Pau pour une durée de 3 ans (2020-2022).

Le gouvernement a par ailleurs prolongé la labellisation des 80 premières Cités éducatives, dont Pau, jusqu'en 2023.

Le programme prévoit le financement d'actions sur les territoires des quartiers Saragosse et Ousse des Bois visant à répondre aux trois axes fixés par le label national « Cités Éducatives » :

- le renforcement du rôle de l'école ;
- la promotion de la continuité éducative ;
- l'ouverture du champ des possibles.

La ville de Pau est ainsi éligible à la subvention suivante pour l'année 2022 :

- Direction Sports et Education :
. 30 000 € pour encourager la réussite des enfants en mettant à disposition un personnel ATSEM supplémentaire à l'école Nandina Park.

Les sommes concernées feront l'objet d'un versement en deux parties :

- 80% après signature de la convention correspondante ;
- les 20% restant après production d'un bilan de synthèse établi par la ville de Pau.

Elles seront perçues sur le budget principal de la ville, en recettes au chapitre 74, fonction 2550, article 7478.

délibéré page suivante

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 16 septembre 2022 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 19 septembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

1. Autoriser Monsieur le Maire à percevoir la subvention Cités Educatives suivante dans le cadre du partenariat Etat – ville de Pau – GIP/DSU et à signer la convention y afférant : 30 000 € dans le cadre de la mise à disposition d'un personnel ATSEM à l'école Nandina Park ;

2. Décider que l'encaissement de ces subventions se fera sur le budget principal de la ville, en recette au chapitre 74, fonction 2550, article 7478.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 septembre 2022**

Date de la convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, Mme Camille LE DELLIU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à Jean-François PLEGUE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 30 Convention de partenariat entre le Centre d'Investigation et d'Action Educative et la ville de Pau

Rapporteur : Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Mesdames, Messieurs

Le Centre d'Investigation et d'Action Educative contribue à l'objectif général de sécurité publique en pilotant notamment le dispositif de réparation pénale pour les mineurs qui lui sont confiés par l'autorité judiciaire. En effet, cette démarche vise à permettre au mineur de réparer aux yeux de la société les dommages qu'il a causés et de se réinscrire dans son environnement social.

Dans le cadre de ce dispositif, il est proposé que la ville de Pau accueille des mineurs pour qu'ils effectuent des mesures de réparation au sein des services de la collectivité. La Direction Prévention et Sécurité Publique coordonnerait l'accompagnement de ces mineurs avec le Centre d'Investigation et d'Action Educative.

Aussi, il vous est proposé de mettre en place une convention de partenariat, ci-après annexée, entre la ville de Pau et le Centre d'Investigation et d'Action Educative pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention, sans incidence financière entre les différents partenaires, a pour objectif de définir les modalités de partenariat qui doivent permettre l'orientation des mineurs exécutant une mesure de réparation au sein des services de la ville de Pau.

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 16 septembre 2022 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 19 septembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver la convention ci-après annexée ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat sans flux financier entre le Centre d'Investigation et d'Action Educative et la ville de Pau.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 septembre 2022**

Date de la convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à Jean-François PLEGUE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 31 PAU Médiation : partenariat entre la ville et le CEID (Centre d'Etudes et d'Information sur la Droque et les Addictions)

Rapporteur : Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Mesdames, Messieurs

Cette délibération a pour objet de définir les modalités de partenariat entre la ville de Pau et le CEID (Centre d'Etude et de d'Information sur la Droque et les Addictions), afin de participer, à titre expérimental, au déploiement d'actions de médiation sur la ville de Pau.

Le service "Médiation Paloise" a pour vocation d'intervenir auprès d'un public large et varié. Ces actions se portent à la fois sur des territoires (Quartier Ousse des bois, Saragosse et centre-ville) mais également auprès de partenaires ayant intégré ce dispositif et participant au comité de pilotage du service (Pau Béarn Habitat, Idélis). Il se compose de trois médiateurs à ce jour, un quatrième renforcera prochainement cette équipe.

Inscrite dans un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, la médiation intervient de façon impartiale et indépendante afin de parvenir à régler des conflits à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions.

Les missions de "Médiation Paloise" ont pour objectif :

- D'assurer à la fois une tranquillité publique par une présence active sur l'espace public, sur les espaces résidentiels, dans les transports IDELIS et aux abords des équipements (sportifs, éducatifs, sociaux) ;
- De contribuer à la résolution de troubles divers : conflits de voisinage, occupations gênantes d'espaces à usage collectif publics et privés, nuisances sonores, incivilités essentiellement ;
- De désamorcer les tensions de basse intensité observées ;
- De prévenir les actes d'incivilité et de délinquance (jets de projectiles, comportements excessifs, incivisme, nuisances sonores) ;
- D'assurer le suivi des situations prises en compte et veiller à un apaisement durable (attention particulière portée aux victimes et aux dysfonctionnements sociaux) ;
- De contribuer à restaurer le lien social sur les quartiers d'intervention, dans l'objectif d'aller vers un mieux vivre ensemble ;
- D'orienter les habitants auprès des acteurs compétents en améliorant leur connaissance du quartier et de la ville et ses ressources (travail d'information et d'orientation) ;
- De travailler sur la sensibilisation aux règles de vie en collectivité (rappel de la règle) ;
- De faire remonter les dysfonctionnements constatés auprès des partenaires compétents : (Municipalité, Correspondant du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, Bailleurs, Police Nationale et municipale, Parquet...).

Le coût pour la ville de Pau pour l'année 2022 est de 61 000 €.

délibéré page suivante

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 16 septembre 2022 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 19 septembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver les modalités de partenariat avec le CEID afin de développer des actions de médiations sur le territoire de la collectivité ;**
- 2. Approuver l'attribution d'une subvention de 61 000 € à l'association CEID (Centre d'Etude et de d'Information sur la Drogue et les Addictions) au titre de l'année 2022.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 septembre 2022**

Date de la convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, Mme Camille LE DELLIU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à Jean-François PLEGUE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 32 Convention de partenariat pour la promotion du don de sang bénévole label "Pau, commune partenaire du don de sang"

Rapporteur : M. Jean LACOSTE

Mesdames, Messieurs

Il vous est proposé de conclure un partenariat qui vise à soutenir la collecte des dons de sang et de plasma sur la ville de Pau avec l'Etablissement Français du Sang, l'Union Départementale fédérée des Associations pour le don du sang bénévole des Pyrénées-Atlantiques et l'Association pour le don du sang bénévole.

La convention correspondante définit les modalités du partenariat entre les différents signataires pour la promotion du don de sang sur la ville et la facilitation de l'organisation des collectes. Elle formalise une collaboration déjà existante depuis plusieurs années entre l'Etablissement Français du Sang et la ville autour de l'organisation des collectes.

Les engagements de la ville de Pau sont :

- Le soutien à l'organisation et la mise en place des collectes mobiles par la mise à disposition de salles et de matériel pour les collectes,
- La visibilité de la maison du don de Pau et des collectes mobiles sur la ville par une signalétique pérenne et temporaire,
- L'information et la sensibilisation sur le don du sang en direction des administrés et des agents.

Les engagements de l'Etablissement Français du Sang, de l'Union Départementale fédérée des Associations pour le don du sang bénévole des Pyrénées-Atlantiques et de l'Association pour le don du sang bénévole sont :

- La planification et l'organisation des collectes,
- L'insertion du logo de la ville dans les supports de communication,
- La communication sur le partenariat et label "Pau commune partenaire du don de sang" sur les réseaux sociaux nationaux et dans les médias locaux,
- La sensibilisation des publics au don du sang.

La convention entrera en vigueur à partir de sa signature pour une durée de 1 an reconductible 4 fois pour une durée équivalente. Sa reconduction est tacite et sa durée totale ne pourra excéder 5 ans.

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 16 septembre 2022 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 19 septembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

1. Approuver les termes de la convention de partenariat ci-annexée, à intervenir avec l'Etablissement Français du Sang, l'Union Départementale fédérée des Associations pour le don du sang bénévole des Pyrénées-Atlantiques et l'Association pour le don du sang bénévole ;

2. Autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Conclusions adoptées

pour extrait conforme,

suivent les signatures,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 septembre 2022**

Date de la convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(s) :

M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à Jean-François PLEGUE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 33 Foirail et Théâtre Saragosse : licence d'entrepreneur de spectacle en qualité d'exploitant de lieu.

Rapporteur : M. Jean LACOSTE

Mesdames, Messieurs

L'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée par la loi n°99-198 du 18 mars 1999 et le décret n°2000-609 du 29 juin 2000 définit et régit la profession d'entrepreneur de spectacles dont l'exercice est subordonné à la détention d'une licence. L'essentiel de la base juridique du régime des licences est désormais codifié dans le code du travail (articles L 7122-1 et suivants, D 7122-1 et R 7122-1 et suivants).

Cette licence permet de vérifier la régularité de la situation d'un entrepreneur de spectacles vis-à-vis de ses obligations au regard du droit du travail, de la sécurité sociale et de la propriété littéraire et artistique.

La détention d'une licence d'entrepreneur de spectacles est requise pour l'exercice des activités suivantes :

- exploitation de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques (licence de 1^{ère} catégorie) ;
- production de spectacles ou organisation de tournées (licence de 2^{ème} catégorie) ;
- diffusion de spectacles (licence de 3^{ème} catégorie).

L'obtention des trois catégories de licence d'entrepreneur de spectacles est rendue nécessaire par l'ensemble de ces activités.

La ville de Pau exerce à la fois les activités d'exploitant de lieux (Théâtre Saint Louis), de producteur de spectacles (créations de la saison théâtrale) et de diffuseur de spectacles (achat de spectacles et concerts dans le cadre de la programmation de diverses manifestations culturelles).

La nouvelle salle de spectacle du Foirail sera exploitée en régie directe et accueillera à partir du mois d'octobre 2022 de façon prioritaire les représentations de la saison symphonique de l'Orchestre de Pau Pays de Béarn, de la saison d'Espaces Pluriels (scène conventionnée d'intérêt national Danse), une partie de la Saison « Théâtre à Pau », la saison internationale de « Jazz à Pau ».

Le théâtre Saragosse dont la ville est propriétaire sera désormais exploité conjointement par Espaces Pluriels et la ville de Pau. La licence était jusqu'alors détenue par l'association pour ce lieu, la ville exploitant désormais le théâtre plus de six fois par an, et en tant que propriétaire, doit être la seule détentrice de la licence.

Il convient de demander la licence de 1^{ère} catégorie pour le Foirail et le théâtre Saragosse auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC Nouvelle Aquitaine), autorité compétente pour l'accorder.

La licence étant personnelle et incessible, il appartient à l'organe délibérant de la commune de désigner la personne physique titulaire des licences, après acceptation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, et, depuis octobre 2019, de la renouveler tous les cinq ans.

délibéré page suivante

Après avis de la commission Sport - Culture - Animation du 8 septembre 2022 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 19 septembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine l'attribution de la licence de 1ère catégorie en qualité d'exploitant de lieux, pour la salle de spectacle du Foirail et pour le théâtre Saragosse ;**
- 2. Désigner Monsieur Jean LACOSTE, Adjoint au Maire chargé de la Culture et de la Santé, en tant que titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles pour la ville de Pau, après acceptation par la DRAC Nouvelle Aquitaine.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 septembre 2022**

Date de la convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Josy POUÉYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à Jean-François PLEGUE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 34 Zénith : mise à disposition au profit de tiers

Rapporteur : M. Jean LACOSTE

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°10 du 28 janvier 2019, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer la gestion et l'exploitation du Zénith de Pau à la SPL Pau Béarn Pyrénées Événements à compter du 1^{er} avril 2019. Le contrat d'affermage correspondant a été signé le 14 février 2019 pour une durée de quatorze ans et neuf mois.

L'article 16.2 du contrat permet à la ville de programmer ou soutenir 10 manifestations par an en utilisant la formule ZIP debout (1500 places) ou assise (1 200 places) incluant les prestations techniques, le montage et démontage ainsi que les personnels minimums. Ce droit d'usage donne lieu au versement d'une somme forfaitaire annuelle de 138 333 € HT soit 166 000 € TTC.

Il est proposé que ce dispositif soit mis en œuvre pour soutenir la manifestation suivante :

- Le spectacle « Laissez-moi danser » présenté par l'association Asprod - l'Art Scène Théâtre, nouvelle comédie musicale sur les plus grands airs de Dalida qui se déroulera le 17 novembre 2022. Trois cents places seront destinées aux structures, associations caritatives sociales et humanitaires de la ville de Pau, que l'association se chargera d'offrir.

Cette utilisation sera comptabilisée pour une « représentation » au sens du contrat d'affermage, selon l'article 16.2.

L'article 16.3 du contrat offre la faculté à la ville d'utiliser la salle pour ses besoins particuliers ou ceux des spectacles, événements ou cérémonies qu'elle souhaite soutenir, dans la limite de 15 représentations par an, quel que soit le type de jauge utilisé. Ce droit d'usage donne lieu au versement à l'exploitant d'une somme forfaitaire annuelle de 118 166 € HT soit 141 800 € TTC, permettant l'utilisation de la salle au format grande jauge ou autre, hors frais techniques, jours de montage/démontage, personnel, énergie et divers.

Il est proposé que ce dispositif soit mis en œuvre pour soutenir la manifestation suivante :

- Spectacle « Les Amoureux du monde » présenté par l'association Rêve Solidaire et créé par Patrice Manuel et Marielle Mondory, comédie musicale qui se déroulera les 26 et 27 novembre 2022. Près de 80 danseurs et chorégraphes des écoles de danse paloises, 15 musiciens et 60 choristes dirigés par Séverine Dervaux présenteront ce spectacle musical à but lucratif. Ainsi, les bénéfices seront reversés à l'ONG paloise « Le Fond des Hirondelles ».

Cette utilisation sera comptabilisée pour une « représentation » au sens du contrat d'affermage, article 16.3.

délibéré page suivante

Après avis de la commission Sport - Culture - Animation du 8 septembre 2022 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 19 septembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

1. Approuver la mise à disposition du Zénith au profit de l'association Asprod – l'Art Scène Théâtre pour les besoins du spectacle « Laissez-moi chanter », qui aura lieu le 17 novembre 2022, comptabilisé pour 1 « représentation » au sens de l'article 16.2 du contrat d'affermage du Zénith, selon les conditions énoncées ci-dessus ;

2. Approuver la mise à disposition du Zénith au profit de l'association Rêve Solidaire pour les besoins du spectacle « Les Amoureux du monde », qui aura lieu les 26 et 27 novembre 2022, comptabilisée pour 1 « représentation » au sens de l'article 16.3 du contrat d'affermage du Zénith, selon les conditions énoncées ci-dessus.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 septembre 2022**

Date de la convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à Jean-François PLEGUE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 35 Extension du cimetière Bessières - fin de procédure

Rapporteur : Mme Alexa LAURIOL

Mesdames, Messieurs

La ville de Pau décline sa politique funéraire à travers la gestion des cimetières Urbain et Bessières et doit répondre à une demande toujours plus forte, notamment liée aux évolutions sociétales et aux besoins nouvellement exprimés qui ne peuvent être satisfaits par l'offre funéraire actuelle.

En l'absence d'opportunités foncières aux abords du cimetière urbain, Il y a donc lieu de procéder à l'extension du cimetière sis boulevard Bessières, sur des terrains contigus, propriété de la collectivité, pour un total de 9376 m².

Le coût estimatif du projet (hors acquisition foncière) est de 606 000 € HT.

L'extension proposée permettra d'accroître et de diversifier l'offre en espaces affectés aux sépultures (environ 890 tombes en champ commun et terrains concédés) tenant pleinement compte des aspects paysagers et de l'évolution des pratiques funéraires (recours accru à la crémation) via la création d'espaces de dispersion et de 450 cases de columbarium et caveaux funéraires.

Il s'agira également de réserver un secteur non affecté en vue de possibles besoins non prévisibles (catastrophes, épidémies).

Dans les communes urbaines et à l'intérieur des périmètres d'agglomération, l'agrandissement d'un cimetière à moins de 35 mètres des habitations doit être autorisé par arrêté préfectoral, pris après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre 1er du Code de l'environnement et avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques.

Sur la base des avis favorables du Cabinet ETIAGES, hydrogéologue, dans son rapport d'avril 2021, le projet d'extension a été approuvé par le Conseil municipal lors de la séance du 28 juin 2021.

Il a été ensuite soumis à l'enquête publique prescrite par arrêté municipal du 19 août 2021, du 13 septembre au 13 octobre 2021, après que Monsieur Jean-Luc ESTOURNES, Commissaire-enquêteur, ait été désigné le 28 juillet 2021, par le Président du tribunal administratif de Pau

A l'issue de l'enquête, le projet a reçu un avis favorable de la part du Commissaire enquêteur, le 16 octobre 2021, selon le rapport joint.

Seule une observation a été reçue par le commissaire enquêteur au cours de l'enquête publique, portant d'une part sur l'absence d'une note de bas de page du dossier d'enquête, relative aux sépultures et espaces cinéraires et, d'autre part, sur l'entretien courant des allées et espaces interstitiels des sépultures et leur désherbage.

Ces observations n'impactent pas le projet qui demeure inchangé à l'issue de l'enquête publique et qui a reçu un avis favorable de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées Atlantiques, le 14 janvier 2022, de la Délégation départementale des Pyrénées Atlantiques de l'Agence Régionale de Santé, le 1er février 2022, ainsi que de la COMmission DEpartementale compétente en matière d'environnement, de Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), le 17 février 2022.

L'extension proposée permettra d'accroître et de diversifier l'offre en espaces affectés aux sépultures, en champ commun et en espaces concédés, tenant pleinement compte des aspects paysagers et de l'évolution des pratiques funéraires (recours accru à la crémation), via la création d'espaces de dispersion et de cases de columbariums et caveaux cinéraires.

L'intérêt général du projet d'extension du cimetière Bessières est ainsi pleinement établi.

Au terme de la procédure administrative, le projet d'extension est soumis, par la présente, au conseil municipal qui doit se prononcer pour le déclarer d'intérêt général en application de l'article L.126-1 du Code de l'Environnement.

Après avis de la commission Urbanisme - Travaux - Habitat - Voirie - Espaces Verts du 12 septembre 2022 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 19 septembre 2022, il vous appartient de bien vouloir approuver la présente déclaration de projet au sens de l'article L.126-1 du code de l'environnement portant sur l'intérêt général du projet d'extension de cimetière Bessières sur les parcelles DN 49 et DN 589.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 septembre 2022**

Date de la convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Josy POUÉYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, Mme Camille LE DELLIU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à Jean-François PLEGUE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 36 Programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial et lancement d'un nouveau cycle de labellisation "Territoire Engagé Transition Ecologique, volet Climat-Air-Energie" (anciennement Cit'ergie)

Rapporteur : Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE

Mesdames, Messieurs

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées a adopté son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en juin 2018 pour une période de six ans. En parallèle, la CAPBP et la ville de Pau ont souhaité s'engager de façon conjointe dans la démarche du label européen Cit'ergie et ont obtenu le premier niveau de label « Cap Cit'ergie » fin 2017, pour une période de quatre ans.

Depuis cette date, la politique énergie climat de la collectivité s'est consolidée autour notamment de la structuration du pôle transition écologique et énergétique au sein de la Direction Développement Durable et Déchets, la concrétisation de projets structurants tels que Fébus, le Réseau de chaleur Urbain ou l'unité de biométhanisation/méthanation des boues de station d'épuration. L'ambition de neutralité Carbone du territoire à l'horizon 2040 a été posée et la collectivité s'est inscrite dans une dynamique résolument ambitieuse d'amélioration continue et de partage d'expériences au niveau européen. Ainsi, pour rappel l'Agglomération a signé en 2021 la Convention des Maires pour le Climat et l'Energie, ainsi que l'Accord européen des Villes Vertes.

La Candidature à l'AMI des 100 villes neutres pour le Climat de l'Union Européenne a permis un important travail d'analyses en vue de définir la stratégie Neutralité Carbone du territoire.

Après trois ans de mise en œuvre du Plan Climat, l'Agglomération et la ville de Pau ont réalisé en 2021 un bilan à mi-parcours, réglementaire, du Plan Climat. Pour réaffirmer leur ambition et poursuivre le management de la politique énergie climat selon un référentiel européen reconnu, les deux collectivités souhaitent aussi renouveler la labellisation de leur politique énergie climat selon le référentiel Cit'ergie, devenu en 2021 le label « Territoire Engagé Transition Ecologique, volet Climat-Air-Energie » (TE-CAE).

L'objet de la présente délibération, commune à l'Agglomération et à la ville de Pau est donc d'une part de valider l'actualisation du plan d'actions du plan climat porté par l'Agglomération et d'engager formellement nos deux collectivités dans un nouveau cycle de labellisation de leur politique énergie climat.

Actualisation à mi-parcours du Plan Action Climat

Le PCAET adopté en 2018 contient des objectifs chiffrés dans quatre domaines :

- Réduire de 27 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 ;
- Multiplier par deux la production d'énergies renouvelables d'ici 2023 ;
- Réaliser 20 % d'économies d'énergie d'ici à 2030 ;
- Réduire de 10 % les polluants atmosphériques à l'horizon 2030.

Et se décline en 57 actions pilotées au sein des différentes directions de la collectivité, autour de cinq axes stratégiques :

1. Aménager un territoire sobre en carbone
2. Améliorer le confort de vie des habitants
3. Favoriser l'innovation en faveur de la croissance verte
4. Développer massivement les énergies renouvelables et de récupération
5. Partager auprès de tous l'ambition de l'agglomération en matière de transition écologique

Le bilan à mi-parcours réglementaire réalisé par un bureau d'étude externe a permis d'évaluer le PCAET de façon globale et action par action. Des points forts ont été soulignés lors de cette évaluation, comme :

- Les succès du déploiement du Réseau de Chaleur Urbain et de la mise en service de Fébus ;
- La qualité et la variété des dispositifs de sensibilisation et d'animation pour le grand public ;
- Une dynamique d'accompagnement des communes essentielle et à renforcer ;
- La transformation du quartier Saragosse en éco-quartier ;
- Un programme de rénovation énergétique du patrimoine public ambitieux ;

- Des politiques publiques d'incitation aux mobilités actives de qualité.

Des axes d'amélioration et des compléments d'actions ont également été identifiés :

- Une mobilisation encore insuffisante des acteurs économiques du territoire ;
- Une appropriation du PCAET à améliorer, notamment en favorisant la transversalité du pilotage ;
- Une intégration encore insuffisante des enjeux énergie-climat (et notamment d'adaptation) dans les documents cadres de la collectivité ;
- Une mise en œuvre globale du PCAET à accélérer, pour stopper la progression des émissions de gaz à effet de serre (les émissions de GES ont augmenté de près de 4 % entre 2015 et 2018).

Par ailleurs, cinq ateliers de travail en interne (sur les thématiques Mobilité, Patrimoine, Aménagement opérationnel, Développement Economique et Vulnérabilité) ont permis d'affiner l'état des lieux des politiques climat-air-énergie et de contribuer à identifier les points à actualiser dans le programme d'actions.

La proposition d'actualisation du programme d'actions est présentée en annexe 1. Les principaux changements à mentionner sont les ajouts de démarches et programmes structurants pour la collectivité, réalisés, en cours ou programmés et qui viennent renforcer les actions initialement prévues :

- La réalisation du schéma directeur de développement du réseau de chaleur urbain et d'un Schéma Directeur des Energies ;
- La définition et l'adoption du Plan Biodiversité ;
- L'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ;
- Le programme TRIBIO de généralisation de la collecte séparative des biodéchets dans l'habitat collectif ;
- La formalisation d'un Plan de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) qui fera l'objet d'une délibération spécifique lors d'un prochain conseil communautaire.

Certains indicateurs de suivi du plan ont également été modifiés, afin de pouvoir effectuer un suivi plus efficace et adapté aux évolutions de la collectivité (ex : intégration des 13 indicateurs d'ambition adoptés dans le cadre du Plan de Déplacements Urbain). Au total, le PCAET actualisé comprend 69 fiches action, soit 12 de plus que la version adoptée en 2018.

Il faut néanmoins préciser qu'il s'agit bien d'une actualisation et non d'une refonte complète du PCAET. Celle-ci devra être opérée à l'horizon 2024 (en particulier au niveau des objectifs chiffrés et de mobilisation des acteurs socio-économiques du territoire), à la fois pour répondre à la nouvelle ambition de neutralité carbone à l'horizon 2040, et pour intégrer de façon beaucoup plus forte des enjeux devenus prégnants, tels que la sobriété, l'adaptation au changement climatique ou la séquestration carbone.

Renouvellement de la labellisation Territoire Engagé Transition Ecologique, volet Climat-Air-Energie » (TE-CAE).

Le label Territoire Engagé Transition Ecologique, volet Climat-Air-Energie » (TE-CAE), déclinaison française du label européen European Energy Award, est porté par l'Ademe. Il constitue à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue des politiques énergie-climat mais également un moyen de reconnaissance de l'engagement des collectivités labellisées. Il est aujourd'hui constitué de deux volets, chacun noté sur cinq étoiles :

- **Climat-Air-Energie** pour lequel la Ville et l'Agglomération de Pau sont labellisées « **2 étoiles** »,
- **Economie Circulaire** pour lequel l'agglomération est labellisée « **1 étoile** ». Il est à noter que notre collectivité a fait partie de la première session de labellisation du Ministère de la Transition Ecologique au titre de l'Economie Circulaire en 2020.

Le niveau de label est attribué en fonction des performances de la collectivité en matière de stratégie, de pilotage technique et politique, de moyens humains et financiers alloués, et bien sûr des résultats obtenus, dans six domaines distincts :

1. La planification territoriale
2. Le patrimoine de la collectivité
3. L'approvisionnement en énergie, eau et assainissement
4. La mobilité
5. L'organisation interne
6. La coopération et la communication

La ville et l'Agglomération de Pau avaient obtenu en 2017 la note de 37.9 %, et candidatent aujourd'hui au renouvellement de leur labellisation avec une note de 45 %, soit une progression de 7 points sur un référentiel qui s'est renforcé pour intégrer les évolutions règlementaires et les obligations des collectivités en matière d'énergie et climat. Cette notation sera validée et entérinée à la suite d'un audit qui sera mené en octobre, et permettra de conserver le niveau « 2 étoiles » du label.

La note obtenue est valable pour une période de quatre ans, et un suivi annuel est ensuite effectué par le Conseiller agréé de la collectivité afin de mesurer les progrès et les éventuelles difficultés rencontrées. Les évaluations annuelles sont présentées lors des comités de pilotage du PCAET.

La constitution du dossier pour le renouvellement du label implique de présenter un plan d'actions climat-air-énergie précis avec des indicateurs de suivi. Le programme d'actions du PCAET présenté plus haut et détaillé en annexe 1 en constitue la majeure partie.

délibéré page suivante

Après avis de la commission Urbanisme - Travaux - Habitat - Voirie - Espaces Verts du 12 septembre 2022 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 19 septembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver le plan d'action climat-air-énergie actualisé joint en annexe ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Maire à candidater au niveau 2 étoiles du label Territoire Engagé Transition Ecologique volet Climat-Air-Energie et à déposer le dossier au nom de la ville de Pau auprès de la Commission Nationale du Label.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 septembre 2022**

Date de la convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à Jean-François PLEGUE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 37 Attribution d'indemnités dans le cadre des travaux de rénovation du Complexe de la République et des espaces publics du secteur Foirail-Carnot-République

Rapporteur : M. Thibault CHENEVIÈRE

Mesdames, Messieurs

La ville de Pau a engagé un important projet de rénovation des halles, de réhabilitation du parking souterrain « République » et de reconversion de la halle Foirail en espace culturel, qui s'inscrit en plein cœur d'un périmètre à fort enjeu pour le centre-ville de Pau et son agglomération, composé du secteur « Foirail, Carnot, République ».

Cette dynamique globale de projets s'accompagne également d'une opération de requalification des espaces publics dits « Foirail, Carnot, République », avec pour enjeu d'améliorer la qualité des espaces publics et ainsi accroître l'attractivité du centre-ville et du cœur d'agglomération pour les résidents, les visiteurs, les chalands et les commerçants.

Compte tenu de l'importance de ces travaux et de leur impact sur l'activité des commerces et artisans implantés sur les voies concernées, le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 26 mars 2018 modifiée par délibération du 25 juin 2018, de constituer une commission d'indemnisation amiable chargée d'examiner et d'étudier les demandes indemnitaires des commerçants et artisans qui justifieraient d'un préjudice.

Conformément aux règles applicables aux dommages de travaux publics, la responsabilité sans faute de l'administration peut en effet être engagée à l'égard des tiers sous réserve qu'ils subissent un préjudice anormal et spécial directement causé par les travaux occasionnés.

Le rôle de cette commission est de rendre un avis en vue de déterminer si un commerçant ou un artisan implanté à l'extérieur des halles de Pau peut prétendre à indemnisation et, éventuellement, en proposer le montant au regard du préjudice subi.

Le dispositif d'indemnisation étant principalement destiné aux petites et moyennes entreprises qui rencontreraient de sérieuses difficultés dues à la réalisation des travaux publics, sont exclues et inéligibles au dispositif les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2,5 millions d'euros par an hors taxe.

L'indemnisation est accordée aux commerçants, artisans et membres des professions libérales qui subissent ou ont subi des troubles sérieux, une diminution notable de leurs activités, et une perte de marge brute de plus de 10% en comparaison des trois exercices comptables des années précédentes, liée aux travaux de rénovation du Complexe de la République ou aux travaux de requalification des espaces publics.

L'indemnisation proposée ne pourra excéder 25 000 € et 10 % de son montant seront systématiquement défalqués au titre du préjudice normal.

Pour chaque dossier soumis à l'avis de la commission, un rapport d'expertise permet d'apprécier, outre un préjudice commercial éventuel basé sur l'étude du chiffre d'affaires, la situation économique individuelle par rapport à l'environnement conjoncturel du secteur.

L'analyse technique est réalisée par les services municipaux et l'analyse financière par le prestataire retenu à cet effet, à savoir le groupement Chambre du Commerce et de l'Industrie et Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

La commission se prononce au vu de ce rapport pour déterminer le préjudice indemnisable et rend un avis assorti, s'il y a lieu, d'une proposition chiffrée. Le Conseil Municipal reste seul compétent pour décider d'accorder ou de refuser le versement d'une indemnité aux demandeurs.

Lors de sa séance du 5 septembre 2022, la commission d'indemnisation amiable a examiné une réclamation indemnitaire.

Le tableau synthétisant la proposition de la commission d'indemnisation amiable est joint au présent rapport.

Cette évaluation des préjudices réalisée par la commission d'indemnisation amiable est calculée sur la durée totale des travaux, soit à compter du 27 février 2017, sans tenir compte de la localisation géographique des commerces considérés au sein du périmètre d'intervention défini par le conseil municipal.

Or, conformément à une jurisprudence administrative constante, la responsabilité de la commune pour dommages de travaux publics ne peut être engagée que lorsque le dommage est direct, c'est-à-dire qu'il présente un lien de causalité direct et immédiat avec le chantier.

Compte tenu que les travaux de rénovation de l'espace culturel du Foirail et des espaces publics auront un impact très positif sur l'activité économique de tous les établissements situés dans le périmètre de la commission d'indemnisation amiable, il est proposé que les indemnités versées par la commune soient égales aux deux tiers des montants évalués par la commission.

En outre, compte tenu que les établissements situés au pourtour immédiat de l'équipement culturel du Foirail subissent un préjudice plus important que ceux situés dans les rues adjacentes, il est proposé d'appliquer à ces derniers un correctif additionnel en fixant le montant des indemnités à 50% des montants évalués par la commission d'indemnisation amiable.

L'indemnité proposée en application de ces principes s'établit comme suit :

- SARL RVHP « Le Paradis » : 16 500 €

La proposition d'indemnisation se matérialise par une convention établie sous la forme de protocole d'accord transactionnel qui est régit par les articles 2044 et suivants du Code civil relatifs à la transaction amiable. L'acceptation par le demandeur de l'offre de transaction proposée par la ville de Pau pour la réparation de son préjudice, entraîne la caducité de toute procédure contentieuse éventuellement engagée et s'oppose à toute action contentieuse ayant le même objet et fondée sur les mêmes motifs.

Le projet de protocole transactionnel à conclure avec le demandeur est joint à la présente délibération. Les rapports d'expertise sont consultables auprès du service Commerce, Complexe de la République – 6ème étage, 64000 PAU.

délibéré page suivante

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 19 septembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

1. Accorder l'indemnité suivante dans le cadre des dommages de travaux publics causés par le projet d'aménagement du secteur « Foirail, Carnot, République » :

Demandeur	Adresse	Type de commerce	Période d'indemnisation	Indemnité proposée - €
SARL RVHP « Le Paradis »	11 place du Foirail	Discothèque	16/04/2019 au 31/05/2022	16 500 €

2. Approuver le protocole d'accord transactionnel et autoriser Monsieur le Maire à le signer ;

3. Imputer les dépenses correspondantes au BP 2022 - Chapitre 67 - Fonction 94 – Article 678.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 septembre 2022**

Date de la convocation : mardi 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, Mme Camille LE DELLIU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à Jean-François PLEGUE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 38 Gratuité du stationnement en ouvrage pour les temps forts commerciaux de l'année 2023

Rapporteur : M. Thibault CHENEVIÈRE

Mesdames, Messieurs

Afin de dynamiser l'attractivité commerciale du centre-ville de Pau, un plan d'animations commerciales est construit chaque année en lien étroit avec les associations de commerçants.

Ces opérations commerciales viennent en complément des opérations de plus grande envergure qui se déroulent chaque année à Pau : Hestiv'oc, Grand Prix automobiles, CCI *****, Les Idées mènent le Monde...

Les principales animations commerciales sont les deux braderies, les soldes d'été et d'hiver, Pâques, la fête des mères, Halloween, le Black Friday et le marché de Noël qui s'intègre dans la programmation globale de la ville en décembre.

Certaines de ces dates clés attirent les consommateurs en recherche de bonnes affaires et, dans ce contexte, la gratuité des cinq parkings souterrains de la ville permet d'amplifier la dynamique commerciale lors de ces temps forts commerciaux et de donner de la visibilité et de l'attrait à la destination « centre-ville ».

Il vous est proposé de poursuivre cette politique en 2023 avec 5 événements bénéficiant de cette gratuité des parkings souterrains : les braderies d'hiver et d'été, le samedi précédant la fête des mères, le premier samedi des soldes d'été, ainsi que les deux jours du Black Friday.

Le stationnement dans les cinq parkings souterrains serait donc offert en journée les 3 et 4 mars, le 27 mai, le 1^{er} juillet, les 25 et 26 août et les 24 et 25 novembre 2023.

Pour mémoire, la gratuité des parkings souterrains avait été octroyée sur le même principe :

- Le 23 janvier, les 5 et 6 mars, les 21 et 22 mai et les 27 et 28 août 2021 ;
- Les 4 et 5 mars, les 26 et 27 août et les 25 et 26 novembre 2022.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 19 septembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

1. Approuver la gratuité des cinq parkings souterrains de la ville de Pau pour l'année 2023 aux dates suivantes : les 3 et 4 mars, le 27 mai, le 1er juillet, les 25 et 26 août et les 24 et 25 novembre 2023 ;

2. Prendre acte de l'imputation de ces gratuités sur le budget annexe des parkings.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU